



jeudi 9 octobre 2014

Impact économique des fonds européens 2007-2013 en Guadeloupe et dans les Iles du Nord

Préfecture de Guadeloupe

Rapport final

technopolis group

En partenariat avec

amn group

technopolis

amnos

groupe

Impact économique des fonds européens 2007-2013 en Guadeloupe et dans les Iles du Nord

Préfecture de Guadeloupe

Octobre 2014

Matthieu Lacave, Technopolis|**ITD**|

François de Lavergne, Amnyos

Yann Cadiou, Technopolis|**ITD**|

Arnaud Mollard, Technopolis|**ITD**|

Valentin Vigier, Amnyos

Table des matières

Préambule	2
Introduction méthodologique	4
1. Le poids des fonds européens dans les investissements publics en Guadeloupe	6
1.1 Le poids très significatif des fonds européens dans les investissements publics en Guadeloupe	7
1.2 Un poids des fonds européens dans le PIB nettement plus important en Guadeloupe qu'au niveau national	8
2. Les coûts de gestion des fonds européens en Guadeloupe	10
2.1 Les moyens financiers consacrés à l'assistance technique dans les programmes opérationnels	11
2.2 Des moyens humains affectés à la gestion des fonds estimés entre 100 et 110 équivalent temps plein en moyenne annuelle	12
2.3 Des coûts de gestion des fonds européens sur la période 2007-2013 globalement en phase avec ceux d'autres programmes	13
3. La programmation 2007-2013 et son effet de levier	15
3.1 L'intervention du FEDER	16
3.1.1 Une programmation de l'ordre de 536 M€ et des taux de programmation et de paiement qui placent la Guadeloupe parmi les régions les plus performantes	17
3.1.2 Un taux de programmation supérieur à la programmation initiale dans les domaines de l'éducation, du tourisme, des politiques d'aménagement urbain et de l'eau et de l'assainissement	17
3.1.3 Le plus faible effet de levier parmi les régions françaises	21
3.2 L'intervention du FSE	24
3.2.1 Une intervention du FSE de l'ordre de 210 M€, plus importante que prévue et relativement plus intensive en Guadeloupe que dans les autres régions d'outre-mer	25
3.2.2 Deux axes d'intervention privilégiés : le développement des compétences des publics sans emploi et, dans une moindre mesure, l'insertion des publics en difficulté d'accès à l'emploi	26
3.2.3 Un effet levier du FSE sur les contreparties privées plus important que celui des autres régions d'outre-mer	28
3.3 L'intervention du FEADER	30

3.3.1 Plus de 120M€ programmés, avec un taux de paiement dans la moyenne basse comparativement aux autres régions d'outre-mer	31
3.3.2 Un bon taux de programmation pour les mesures en faveur de l'amélioration de la compétitivité du secteur agricole	31
3.3.3 Un effet de levier impossible à apprécier	32
3.4 L'intervention du FEP	33
3.4.1 Une programmation largement supérieure à celle prévue initialement, mais accusant un retard de paiement	33
3.4.2 Une intervention concentrée sur la modernisation de la flotte et des ports de pêche	34
3.4.3 Un effet de levier correct en termes de contreparties mobilisées par rapport aux autres fonds européens	35
<hr/>	
4. Le profil des bénéficiaires et des investissements soutenus	38
4.1 Les bénéficiaires et investissements du FEDER	39
4.1.1 Un nombre important d'entreprises soutenues	39
4.1.2 ... mais des montants programmés principalement au bénéfice d'acteurs publics, et notamment des collectivités locales et de leurs régies	40
4.1.3 Une programmation encore majoritairement centrée sur le rattrapage structurel se reflétant notamment dans le poids des infrastructures	41
4.2 Les bénéficiaires et investissements du FSE	44
4.2.1 Une majorité des actions et des montants programmés du FSE bénéficie aux maîtres d'ouvrages publics	44
4.2.2 La formation professionnelle constitue le principal levier actionné	44
4.2.3 Plus de 102 000 participants accompagnés, dont une majorité de femmes, de jeunes et de personnes faiblement qualifiées	45
4.2.4 Un ciblage pertinent en rapport avec les problématiques du territoire	47
4.3 Les bénéficiaires et investissements du FEADER	48
4.3.1 Une intervention centrée sur le maintien des filières traditionnellement fortes et la diversification de la production agricole	48
4.3.2 Des opérations de modernisation des exploitations agricoles qui portent avant tout sur des aides récurrentes à la plantation, particulièrement en faveur de la filière banane	50
4.3.3 Une mobilisation importante du FEADER sur l'accompagnement des agriculteurs pour les aider à mieux produire	51

4.3.4 Une intervention plus résiduelle sur la qualité de la vie en milieu rural et la diversification de l'économie rurale	52
4.4 Les bénéficiaires et investissements du FEP	54
4.4.1 Un fonds plutôt centré sur le soutien aux entreprises et entrepreneurs individuels	54
4.4.2 ... et de nombreuses petites infrastructures soutenues au regard de la faiblesse des fonds alloués à la Guadeloupe	55
<hr/>	
5. Les effets de la programmation : l'impact macro-économique des fonds européens	56
5.1 Les impacts macro-économiques du FEDER	57
5.1.1 Grâce au FEDER, 334 emplois directs additionnels créés à ce jour	57
5.1.2 Des financements FEDER qui ont permis d'atténuer les effets de la crise économique au sein des entreprises bénéficiaires, en contribuant au maintien de l'emploi	57
5.1.3 Les effets plus spécifiques du FEDER dans les domaines ne faisant pas l'objet d'études de cas : énergie, transports et TIC	59
5.2 Les impacts macro du FSE	63
5.2.1 Une importante participation des jeunes, des personnes faiblement qualifiées et des chômeurs aux actions du FSE en Guadeloupe et à Saint-Martin	63
5.2.2 L'impact du FSE s'est fait ressentir sur l'amélioration de l'employabilité des demandeurs d'emploi ainsi que sur le développement de la qualification de la population	65
5.3 Les impacts macro du FEADER	68
5.3.1 La programmation FEADER est intervenu dans un contexte de déclin de l'activité agricole en Guadeloupe	68
5.3.2 Une contribution directe au maintien d'activités agricoles, à la création de valeur ajoutée et à la diversification des produits	69
5.3.3 Des effets positifs et une vraie valeur ajoutée des financements FEADER ressentis par les bénéficiaires.	71
5.3.4 Des freins persistants au renouveau de la filière agricole	74
5.4 Les impacts macro du FEP	75
5.4.1 Une responsabilisation de la profession en cours ...	75
5.4.2 ... mais un secteur globalement toujours peu développé	76
<hr/>	
6. Les effets de la programmation : l'impact des fonds européens dans les domaines des déchets, de l'eau, de la compétitivité et du tourisme	78
6.1 Les déchets	79
6.1.1 La situation en 2007	79

6.1.2 L'intervention du FEDER 2007-2013	80
6.1.3 Les effets et impacts de l'intervention	82
6.2 L'eau et l'assainissement	89
6.2.1 La situation en 2007	89
6.2.2 L'intervention du FEDER 2007-2013 dans le domaine « eau et assainissement »	90
6.2.3 Une intervention conforme aux objectifs initiaux	92
6.2.4 Les effets et impacts de l'intervention	94
6.3 Le tourisme	99
6.3.1 La situation en 2007	99
6.3.2 L'intervention du FEDER 2007-2013	99
6.3.3 Les effets et les impacts de l'intervention du FEDER	105
6.4 Le soutien à la compétitivité et à l'innovation des PME	112
6.4.1 La situation en 2007	112
6.4.2 L'intervention du FEDER 2007-2013	114
6.4.3 Les effets et impacts de l'intervention	119
<hr/>	
7. Conclusions	127
Annexe A Liste des tables, figures et encadrés	132
A.1 Table des illustrations	132
A.2 Table des tableaux	136
A.3 Liste des personnes interrogées	138
A.4 Extrait graphique de l'interface D2 du logiciel Viziaprog, relative à la situation des participants à l'issue de l'opération	141

Préambule

Le présent document constitue le rapport final de la mission d'évaluation de l'impact économique des fonds européens 2007-2013 en Guadeloupe.

Le présent rapport comporte sept sections :

1. Le poids financier des fonds européens au cours de la période de programmation 2007-2013 ;
2. Les coûts de gestion des fonds européens
3. Les masses financières engagées par fonds ;
4. La nature des investissements soutenus ;
5. Les effets de la programmation : impacts globaux par fonds ;
6. Les effets de la programmation :
 - Dans le secteur des déchets
 - Dans le secteur de l'eau et de l'assainissement
 - Dans le secteur de la compétitivité et de l'innovation
 - Dans le secteur du tourisme
7. Conclusions

Il est accompagné d'un résumé exécutif (document autonome) qui intègre les leçons tirées de la programmation 2007-2013.

Introduction méthodologique

Objectifs et périmètre de l'étude :

L'objectif général de cette étude, commandée par la préfète de la région Guadeloupe, est de **porter un jugement argumenté, critique et concerté sur l'impact économique des fonds européens pour la période 2007-2013.**

Les objectifs spécifiques de cette étude sont les suivants :

- communiquer sur les réalisations de la programmation 2007-2013 ;
- tirer des enseignements stratégiques et opérationnels utiles pour 2014-2020.

L'étude a pour périmètre géographique la région Guadeloupe et les îles du Nord (Saint-Martin et Saint-Barthélemy) et pour cadre temporel la période de programmation allant de 2007 au 1^{er} semestre 2014.

Le champ de l'étude est double :

- une analyse générale de la programmation pour l'ensemble des programmes (FEDER, FSE, FEADER, FEP) ;
- des études de cas portant sur 4 thématiques sectorielles : déchets, eau-assainissement, tourisme, compétitivité et innovation dans les PME.

Méthodologie mise en œuvre :

La méthodologie utilisée repose sur :

- des entretiens de cadrage réalisés auprès des principaux services gestionnaires des fonds européens (services de l'Etat, de la Région, ASP, etc.) et des producteurs de données macroéconomiques (IEDOM, INSEE, etc.) ;
- un traitement des documents et données clés collectés en amont et tout au long de la mission, notamment des bases de données PRESAGE (pour le FEDER, le FSE et le FEP) et OSIRIS (pour le FEADER) ;
- une enquête en ligne structurée autour de quatre questionnaires (un par fonds) lancée entre le 6 mai et le 1er juillet 2014 auprès de l'ensemble des bénéficiaires, qui a permis de récolter 219 réponses ;
- quatre missions de terrain sur chacune des thématiques faisant l'objet d'une étude de cas, au cours desquelles des ateliers thématiques et des entretiens (notamment avec des bénéficiaires) ont été réalisés.

1. Le poids des fonds européens dans les investissements publics en Guadeloupe

Cette section propose une analyse du poids relatif des fonds européens mobilisés en Guadeloupe (période 2007-2013) dans le montant total des investissements publics et privés réalisés sur la même période, et par rapport au PIB de la Guadeloupe.

Le Tableau 1 présente un bref rappel du bilan financier réalisé pour l'ensemble des quatre fonds, en distinguant notamment, pour chaque fonds, les indicateurs suivants : le montant des crédits européens tel qu'il figure dans la maquette financière du programme (« UE maqueté »), le montant réellement programmé (« UE programmé »), le coût total des opérations programmées (« Coût total programmé ») et le montant versé aux bénéficiaires (« UE payé »).

Tableau 1 Bilan financier de la programmation 2007-2013

	FEDER	FSE	FEP	FEADER*	Total
UE maqueté	543	185	5,2	138	871
Coût total maqueté	988	N/D	N/D	235	-
UE programmé	536	211	6,6	120	873,6
Coût total programmé	1 090	297	13,6	N/D	N/D
Effet de levier	1,1	0,4	1,1	N/D	N/D
UE payé	286	67	2,9	74,5	430,4
Nombre d'actions financées	981	781	224	9 041	11027
Nombre de bénéficiaires uniques	1425	122	196	N/D	1743**
- dont entreprises bénéficiaires uniques	1332	39	190	N/D	1561**

Source : PRESAGE (extraction avril 2014) & OSIRIS (consolidation au 31 décembre 2013 pour le montant programmé et extraction avril 2014 pour le montant payé) / Elaboration : Technopolis |ITD| / Amnyos – Note : * programmé au 31 décembre 2013 / payé à fin avril 2014.

1.1 Le poids très significatif des fonds européens dans les investissements publics en Guadeloupe

D'après l'INSEE¹, les administrations publiques régionales ont réalisé 2 728 M€ d'investissements au cours de la période 2007-2013 (à comparer aux 874 M€ de fonds européens programmés sur la même période). **Les fonds européens programmés en Guadeloupe sur la période 2007-2013 représentent donc 32 % des investissements des administrations publiques régionales sur la même période** (voir Figure 1).

La part annuelle moyenne des investissements des administrations publiques (APU)² dans la valeur ajoutée est estimée sur la même période à 14,8 milliards d'euros en

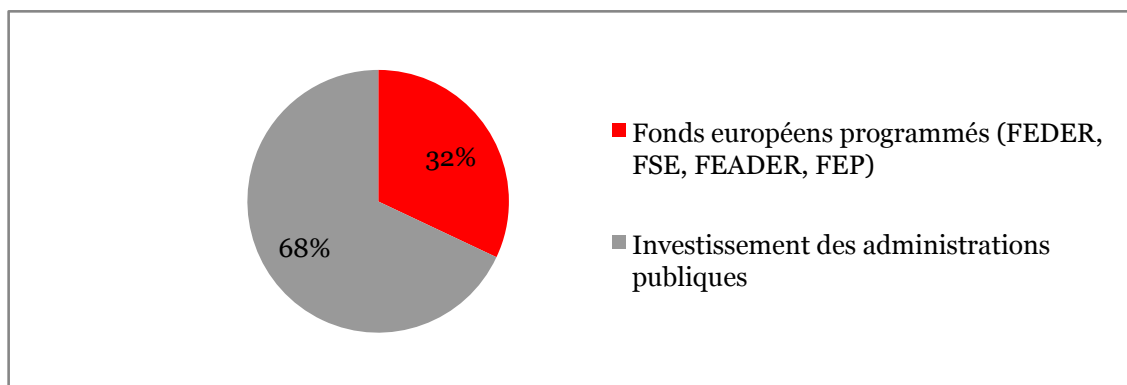
¹ Données issues des comptes de la DGFIP. Ces données doivent être maniées avec précaution notamment en raison de la difficulté à déterminer le périmètre exact des administrations couvertes par les données de la DGFIP au niveau des comptes des services de l'Etat.

² Les dépenses publiques sont les dépenses effectuées par l'Etat, les administrations de Sécurité sociale, les collectivités territoriales et les administrations et organismes qui leur sont rattachés. Elles peuvent être classées en trois catégories : - les dépenses de fonctionnement, qui servent à la bonne marche des services publics sans y apporter d'amélioration (dépenses courantes de personnel et d'entretien) ; - les dépenses de transfert en nature, principalement la fourniture de services publics comme l'hospitalisation ou l'enseignement à titre gratuit, ou en numéraire (ex : subventions aux entreprises, pensions de retraite, allocations familiales, minima sociaux...) ; - les dépenses d'investissement, qui visent à renouveler ou à accroître le capital public (ex : achats de matériels et de mobiliers, constructions de bâtiments et d'infrastructures).

cumulé sur période 2007-2013. Au regard de la valeur ajoutée des administrations publiques régionales, le poids des fonds européens est de 6 %.

Toutefois, dans la mesure où les fonds européens sont consacrés pour l'essentiel à des dépenses d'investissement (à l'exception de l'assistance technique - qui ne représente qu'un peu plus de 2 % des montants programmés - et de l'aide au fret), il semble pertinent d'apprécier leur poids en regard des investissements plutôt que de la valeur ajoutée des administrations publiques.

Figure 1 Le poids des fonds européens 2007-2013 en Guadeloupe en regard des investissements des administrations publiques régionales



Source : INSEE (données issues des comptes de la DGFIP) / Elaboration : Technopolis |ITD| - Amnyos

Tableau 2 Le poids des fonds européens 2007-2013 en Guadeloupe en regard des investissements et de la valeur ajoutée des administrations publiques régionales

unité : millions d'euros	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2008 > 2013
Fonds européens programmés (FEDER, FSE, FEADER, FEP)	-	-	-	-	-	-	-	874
Valeur ajoutée des administrations publiques (dont fonctionnement)	N/D	1985	2074	2216	2174	2188	2173	14794*
Investissement des administrations publiques	N/D	384	366	375	376	400	444	2728*
Poids des fonds européens programmés dans la valeur ajoutée des administrations publiques	-	-	-	-	-	-	-	6 %*
Poids des fonds européens programmés au regard des investissements des administrations publiques	-	-	-	-	-	-	-	32 %*

Source : INSEE (données issues des comptes de la DGFIP) / Elaboration : Technopolis |ITD| - Amnyos - Note : * calculé sur l'hypothèse d'une valeur ajoutée et d'un investissement des APU pour 2007 similaire à 2008

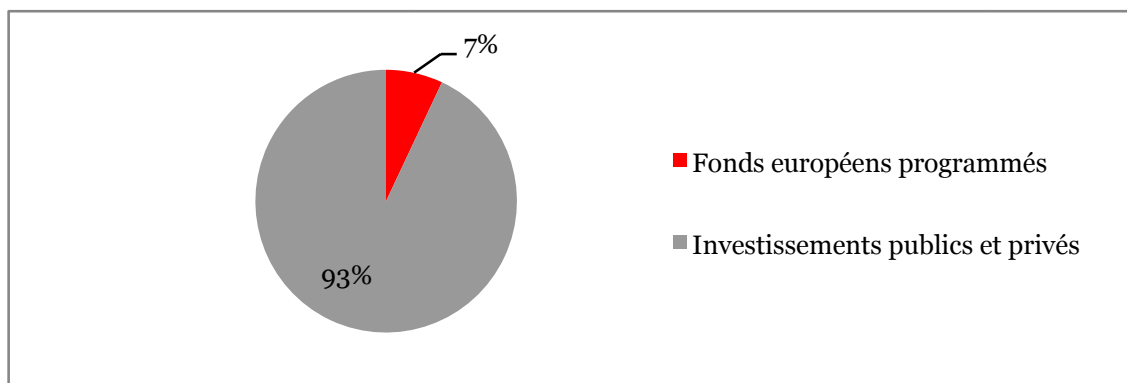
1.2 Un poids des fonds européens dans le PIB nettement plus important en Guadeloupe qu'au niveau national

En Guadeloupe, la part du produit intérieur brut (PIB) consacrée aux investissements est d'environ 20 %³, soit 11 389 M€ d'investissements réalisés dans la période 2007-2013. **Les fonds européens programmés en Guadeloupe sur la même période**

³ Données INSEE - CEROM, Comptes rapides.

(874M€) représentent donc 7 % des investissements publics et privés (voir Figure 2).

Figure 2 Le poids des fonds européens 2007-2013 dans le total des investissements publics et privés réalisés



Source : INSEE - CEROM, Comptes rapides / Elaboration : Technopolis ITD – Amnyos

Le poids des fonds européens **programmés en Guadeloupe sur la période 2007-2013 dans le PIB (cumulé sur la même période) est de 1,5 %.**

Tableau 3 Le poids des fonds européens 2007-2013 dans le total des investissements publics et privés réalisés et au regard du PIB

unité : millions d'euros	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2007 > 2013
Fonds européens programmés	-	-	-	-	-	-	-	874
Produit intérieur brut en (PIB) en volume	7900	8400	8200	7683	7867	8033	N/D	56116*
Investissements	1800	1900	1700	1424	1727	1419	N/D	11389*
Poids des fonds européens programmés au regard du PIB	-	-	-	-	-	-	-	1,5%
Poids des fonds européens programmés au regard des investissements	-	-	-	-	-	-	-	7%*

Source : INSEE - CEROM, Comptes rapides / Elaboration : Technopolis ITD – Amnyos - Note : * calculé sur l'hypothèse d'un volume d'investissements et d'un PIB pour 2013 similaire à 2012

A titre de comparaison, le PIB de la France s'établissait à 11 676 milliards d'euros en cumulé sur la période 2007-2013, alors que 30 milliards d'euros de fonds européens FEDER et FSE (hors volet national) avaient été engagés fin avril 2014 dans le cadre de la programmation 2007-2013, contre respectivement 56 milliards d'euros (estimation – cf. Tableau 3) et 740 millions d'euros pour la Guadeloupe. In fine, le poids des seuls fonds FEDER et FSE dans le PIB est d'environ 1 % en Guadeloupe, contre seulement 0,003 % en moyenne nationale. Ce fort différentiel est dû à des dotations de crédits européens bien supérieures dans les DOM, mais sans doute aussi à la relative faiblesse du PIB guadeloupéen, comparativement aux autres régions métropolitaines.

Le poids des fonds européens dans le PIB est nettement plus important en Guadeloupe qu'au niveau national.

2. Les coûts de gestion des fonds européens en Guadeloupe

Cette section cherche à calculer les coûts complets de gestion des fonds européens FEDER, FSE, FEADER et FEP durant la période 2007-2013.

2.1 Les moyens financiers consacrés à l'assistance technique dans les programmes opérationnels

Sur **874 M€ de fonds européens programmés, 19,2 M€ sont dédiés à l'assistance technique (2%)** (cf. Tableau 34).

Le montant des contreparties nationales mobilisées est de 5 M€ pour les fonds FEDER, FSE et FEP⁴.

Tableau 4 Bilan des montants financiers consacrés à l'Assistance Technique (AT) dans le cadre de la programmation des fonds européens 2007-2013 en Guadeloupe

Calcul	Indicateurs exprimés en millions d'euros	FEDER (avril 2014)	FSE (avril 2014)	FEP (avril 2014)	FEADER (31/12/2013)	Total
A	Montant Union européenne total programmé	536	211	6,6	120	874
B	Montant total Union européenne programmé pour l'AT	13,5	3,8	0,3	1,6	19,2
C	Montant total des contreparties sur l'AT	3,6	1,1	0,3	N/D	5,0*
D = B+C	Montant total programmé sur l'AT en coût total	17,1	4,9	0,6	1,6	24,2*
E = B/A	Poids relatif de l'AT dans le total des montants programmés	2,5 %	1,8 %	4,5 %	1,3 %	2,2 %
F : C/B	Taux de cofinancement	27,0 %	29,0 %	100,0 %	N/D	26,0 %*

Source : PRESAGE (extraction avril 2014) & OSIRIS (consolidation au 31 décembre 2013) / Elaboration : Technopolis |ITD| / Amnyos - Note : * hors FEADER.

Les crédits de l'assistance technique financent les actions liées à la gestion des programmes, à leur suivi et évaluation, ainsi que les opérations de communication, engagées par les autorités de gestion et les délégataires de subventions globales (Conseil régional et ADEME).

Dans le cas du FEP, l'assistance technique a financé en sus un poste au sein du Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins afin de sensibiliser et d'accompagner les bénéficiaires potentiels.

⁴ Données non disponibles pour le FEADER.

2.2 Des moyens humains affectés à la gestion des fonds estimés entre 100 et 110 équivalent temps plein en moyenne annuelle

Les moyens humains affectés à la gestion des fonds européens recouvrent les missions relevant de trois autorités : l'Autorité de gestion chargée du pilotage⁵ ; l'Autorité de certification⁶ ; l'Autorité d'audit⁷.

Ils sont estimés entre 100 et 110 équivalent temps plein (ETP) : environ 50 ETP pour les services du Conseil Régional ; 50 ETP pour les services de l'Etat ; 3 ETP pour l'ADEME⁸ ; 2,25 ETP pour les services du Conseil Général (cf. Tableau 5).

Ces données ne tiennent pas compte des tâches réalisées par les différents services au titre de « service consulté » dans le cadre de la procédure d'instruction des demandes de financement, lesquelles n'ont pu être estimées. Le nombre total d'ETP mobilisé est donc sans doute relativement sous-estimé.

Tableau 5 Estimation des moyens humains consacrés à l'assistance technique dans le cadre de la programmation 2007-2013 (hors tâches réalisées au titre de service consulté)

unité : ETP		FEDER		FSE		FEP		FEADER		Total	
		AT	hors AT	AT	hors AT	AT	hors AT	AT	hors AT	AT	hors AT
Région*	DAEC	3,5		6,5						3,5	6,5
	DGAEDH (DEAFP, DEJS)			1	29					1,0	29,0
	DGADE (DSIE, DTTDN)	5	1							5,0	1,0
	DGAI (DECV, DAT)										
	ARDE (externalisation)	4								4,0	
TOTAL estimé Région		13,5		36,5		0,0		0,0		50,0	
Etat**	SGAR + ASP (externalisation)										19,55
	Saint-Martin										2,25
	DRRT										1,0
	DEAL										6,7
	DIECCTE										7,7
	DRFIP										2,25
	DAAF + ASP (externalisation)										9,8
	DM										1,0
Autres***	ADEME										3,0
Total estimé Département		0,0		2,25		0,0		0,0		2,25	
Total estimé ETAT (y/c ADEME)		36,0		6,45		1,0		9,8		55,5	
Total estimé des moyens humains consacrés à la gestion de la programmation 2007-2013 (AT et hors AT)		entre 47 et 52		entre 43 et 47		1		entre 9 et 10		entre 100 et 110	

Source : Elaboration : Technopolis |ITD| / Amnyos - * rapport de mission de phase 1 réalisé en octobre 2013 par Technopolis |ITD| et Amnyos dans le cadre des travaux préparatoires à la rédaction des programmes 2014-2020 - ** recensement des personnels affectés à la mise en œuvre, la certification et l'audit des programmes européens réalisé par la Cellule Europe dans le cadre des travaux préparatoires à la rédaction des programmes 2014-2020 - *** données collectées dans le cadre de la présente étude.

⁵ Suivi, animation PRESAGE / OSIRIS, instruction, pré-instruction (ARDE), communication, évaluation.

⁶ Organisme payeur chargé de la certification de la dépense et du paiement

⁷ En charge du contrôle des opérations

⁸ En moyenne sur la période de programmation.

2.3 Des coûts de gestion des fonds européens sur la période 2007-2013 globalement en phase avec ceux d'autres programmes

L'estimation du coût total de gestion des fonds européens tient compte à la fois du nombre d'ETP affectés à la gestion des fonds, de la masse salariale estimée correspondante⁹, des coûts d'environnement estimés¹⁰, de la part estimée du budget d'assistance technique des quatre fonds dédiée au paiement de la masse salariale environnée¹¹ et des 5 M€ des contreparties nationales mobilisées sur les axes d'assistance technique des quatre fonds¹².

Sur la base de ces hypothèses, les coûts de gestion des fonds européens sont estimés entre 40 M€ et 51 M€ sur la période (cf. Tableau 6), **soit entre 4,6 % et 5,8 % des fonds européens programmés.**

Compte tenu de notre connaissance des coûts de gestion d'autres programmes¹³ (programme ANR, programmes régionaux, etc.) et des réserves méthodologiques inhérentes à ce type d'exercice, **le montant estimé de ces coûts semble raisonnable.**

Tableau 6 Estimation du coût total de gestion des fonds européens 2007-2013

Calcul	Indicateur	Montant en millions d'euros
A = B + C	Montant total programmé sur l'AT en coût total*	24,2
B	Montant UE programmé sur l'AT	19,2
B'	- dont le montant consacré à la masse salariale environnée (75 %)	14,4
C	Montant total des contreparties sur l'AT	5,0
D	Montant total de la masse salariale environnée : Masse salariale + Coûts d'environnement estimés à 15 % de la masse salariale = [(entre 50 et 60 k€) * (entre 100 et 110 ETP * 7 ans)] + [(entre 50 et 60 k€ * entre 100 et 110 ETP * 7 ans) * 15 %]	entre 35,0 et 46,2
E = D - B' - C	Montant de la masse salariale environnée non pris en compte dans l'AT et dans les contreparties : (entre 31,5 et 42,3 M€) - 14,4 M€ - 5 M€	entre 15,6 et 26,8
F = B + C + E	Coût total de gestion : 19,2 M€ + 5 M€ + (entre 12,1 et 22,9 M€)	entre 39,8 et 51,0

Source : Traitements Technopolis |ITD| / Amnyos - Note : * FEDER, FSE, FEP et hors contrepartie FEADER

⁹ Sur ce point, le choix a été fait de proposer un scénario central avec une masse salariale moyenne annuelle par ETP de 51 k€ incluant salaire net et primes, les cotisations sociales salariales et patronales, et correspondant à un revenu net mensuel moyen de 2500 euros ; dans ce cas, la masse salariale annuelle totale est estimée à 5,3 M€ (51 k€ * 105,5 ETP), et la masse salariale totale sur l'ensemble de la programmation est estimée à 37,6 M€ (51 k€ * 105,5 ETP * 7 ans).

¹⁰ Ces coûts sont calculés forfaitairement avec un taux moyen de 15 % venant se surajouter à la masse salariale totale estimée. Le coût d'environnement estimé est de 5,5 M€ (37,6 M€ * 15 %). Cela donne le montant de 43,3 M€ pour le total réel de la masse salariale environnée calculée sur l'ensemble de la programmation (37,6 M€ + 37,6 M€ * 15 %).

¹¹ Sur ce point, les travaux réalisés avec les services dans le cadre de la programmation FEDER 2014-2020 de la Guadeloupe ont permis d'estimer à 75 % la part du montant programmé sur l'assistance technique affectée à la masse salariale environnée. Le montant total estimé de l'assistance technique des quatre fonds FEDER, FSE, FEADER et FEP consacré à la masse salariale environnée sur la période 2007-2013 s'élève ainsi à 14,4 M€ (19,2 M€ * 75 %).

¹² Le montant de ces contreparties est considéré ici comme correspondant intégralement à une contribution en termes de masse salariale environnée.

¹³ Ces coûts sont en général compris entre 7 et 10 % du montant du programme.

Le Tableau 7 propose la déclinaison de ces analyses pour chacun des fonds.

Tableau 7 Estimation du coût total de gestion des fonds FEDER, FSE, FEADER, FEP 2007-2013 en Guadeloupe : analyse détaillée par fonds

Calcul	Indicateur en millions d'euros	Total	FEDER (avril 2014)	FSE (avril 2014)	FEP (avril 2014)	FEADER (31/12/13)
RH	Total des moyens humains consacrés à la gestion de la programmation 2007-2013 (AT et hors AT)	entre 100 et 110	entre 47 et 52	entre 43 et 47	1,0	entre 9 et 10
A = B + C	Montant total programmé sur l'AT en coût total*	24,2	17,1	4,9	0,6	1,6
B	Montant UE programmé sur l'AT	19,2	13,5	3,8	0,3	1,6
B'	- dont le montant consacré à la masse salariale environnée (75 %)	14,4	10,1	2,9	0,2	1,2
C	Montant total des contreparties sur l'AT	5,0	3,6	1,1	0,3	0,0
D	Montant total de la masse salariale environnée : Ex : [(entre 50 et 60 k€) * (entre 100 et 120 ETP) * 7 ans] + [(entre 45 et 55 k€ * entre 100 et 120 ETP * 7 ans) * 15 %]	entre 35 et 46,2	entre 16,5 et 21,8	entre 15,1 et 19,7	0,4	entre 3,2 et 4,2
E = D - B' - C	Montant de la masse salariale environnée non pris en compte dans l'AT et dans les contreparties Ex : (entre 36,2 et 53,1 M€) - 14,4 M€ - 5 M€	entre 15,6 et 26,8	entre 2,8 et 8,1	Entre 11,1 et 15,7	0,0	entre 2,0 et 3,0
F : B + C + E	Coût total de gestion Ex : 19,2 M€ + 5 M€ + (entre 16,8 et 33,7 M€)	entre 39,8 et 51,0	entre 19,9 et 25,2	entre 16,0 et 20,6	0,6	entre 3,6 et 4,6

Source : Traitements Technopolis [ITD] / Amnyos - Note : * FEDER, FSE, FEP et hors contrepartie FEADER

3. La programmation 2007-2013 et son effet de levier

3.1 L'intervention du FEDER

Le Tableau 8 résume pour chaque axe stratégique du programme opérationnel (PO) les objectifs du Fonds européens de développement régional (FEDER) 2007-2013 de la Guadeloupe et des îles du Nord. Le programme était construit autour de sept axes stratégiques, trois axes concernant la Guadeloupe, un axe concernant spécifiquement les îles du Nord (Saint-Martin et Saint-Barthélemy en l'occurrence), deux axes étant liés à la compensation des surcoûts engendrés par l'éloignement du territoire vis-à-vis du centre de l'Union européenne, un axe étant consacré à l'assistance technique.

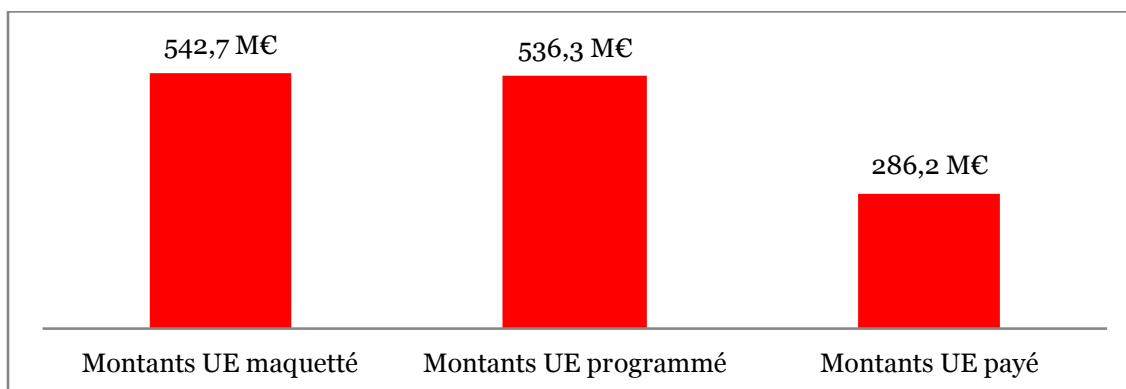
Tableau 8 Les objectifs du Programme Opérationnel FEDER 2007-2013 de la Guadeloupe

Axes	Objectifs
Axe 1 : compétitivité et attractivité	<ul style="list-style-type: none"> • 1.1 : Soutenir les entreprises et améliorer leur compétitivité par le biais des aides directes • 1.2: Accompagner et conforter le développement des entreprises par des mesures d'ingénierie financière adaptées • 1.3 : Promouvoir la destination Guadeloupe et valoriser un tourisme de qualité • 1.4 : Développer la recherche et l'innovation • 1.5 : Favoriser l'accès aux TIC • 1.6 : Engager des actions collectives en faveur du développement des entreprises et de leur insertion régionale
Axe 2 : environnement	<ul style="list-style-type: none"> • 2.1 : Mise à niveau des infrastructures de gestion des déchets des ménages et des entreprises • 2.2 : Mise à niveau des infrastructures d'alimentation en eau potable et traitement des eaux résiduaires • 2.3 : Mise en œuvre du programme régional de maîtrise de l'énergie et de promotion des énergies renouvelables • 2.4 : Mise en œuvre d'une gestion durable de la biodiversité des milieux naturels guadeloupéens
Axe 3 : cohésion sociale et territoriale	<ul style="list-style-type: none"> • 3.1 : Mise en place d'une politique de transports en commun terrestres et maritimes • 3.2 : Améliorer les conditions matérielles de formation • 3.3 : Rénovation urbaine
Axe 4 : accompagnement spécifique de Saint-Martin et Saint-Barthélemy	<ul style="list-style-type: none"> • 4.1 : Saint-Martin • 4.2 : Saint-Barthélemy
Axe 5 : allocation de compensation des contraintes et des handicaps liés à l'ultra périphérie – fonctionnement	<ul style="list-style-type: none"> • 5.1 : Soutien au fret • 5.2 : Aide au transport de déchets dangereux
Axe 6 : allocation de compensation des contraintes et des handicaps liés à l'ultra périphérie – investissements	<ul style="list-style-type: none"> • 6.1 Modernisation des infrastructures aéroportuaires • 6.2 : Infrastructures
Axe 7 – Assistance technique	

Source : DOMO 2007-2013 Guadeloupe

3.1.1 Une programmation de l'ordre de 536 M€ et des taux de programmation et de paiement qui placent la Guadeloupe parmi les régions les plus performantes

Figure 3 Montants FEDER maquettés, programmés et payés



Source : PRESAGE (extraction à avril 2014, dernier plan de financement validé) / Elaboration : Technopolis ITD – Amnyos

Le PO de la Guadeloupe était doté de 542,7M€ FEDER pour la période 2007-2013.

En avril 2014, le taux de programmation était de 99%, avec 536,3M€ FEDER programmés. Les taux de programmation dans les autres DOM à la même date étaient de 97% pour la Guyane, de 95% pour la Martinique et de 83% pour La Réunion¹⁴. Le taux moyen de programmation pour l'ensemble des régions françaises métropolitaines était de 90%. Ainsi, **la Guadeloupe est une des régions françaises enregistrant un des meilleurs taux de programmation concernant le FEDER (4^{ème} rang des régions françaises¹⁵).**

En avril 2014, le taux de paiement était de 53%, avec 286,2 M€ FEDER payés. Les taux de paiement dans les autres DOM à la même date étaient de 43% pour la Guyane, de 49% pour la Martinique et de 51% pour La Réunion. Le taux moyen de programmation pour l'ensemble des régions françaises métropolitaines était de 45%. **La Guadeloupe enregistre, pour le FEDER, un taux correct de paiement comparativement aux autres régions françaises (14^{ème} rang des régions françaises).**

3.1.2 Un taux de programmation supérieur à la programmation initiale dans les domaines de l'éducation, du tourisme, des politiques d'aménagement urbain et de l'eau et de l'assainissement

Le FEDER a principalement soutenu des projets dans les domaines des aides aux entreprises (71,8M€ FEDER, soit 13% du total des montants FEDER programmés), de l'éducation (66,5M€ FEDER, soit 12%), du tourisme (66,2M€, soit 12%), de

¹⁴ Source : Info Centre PRESAGE, État d'avancement des programmes européens au 1^{er} mai 2014

¹⁵ A noter que les écarts de taux de programmation sont faibles entre les régions.

l'assainissement (59,3M€ FEDER, soit 11%) et des transports (58,3M€ FEDER, soit 11%) (Voir Figure 4).

Encadré 1 Précisions méthodologiques

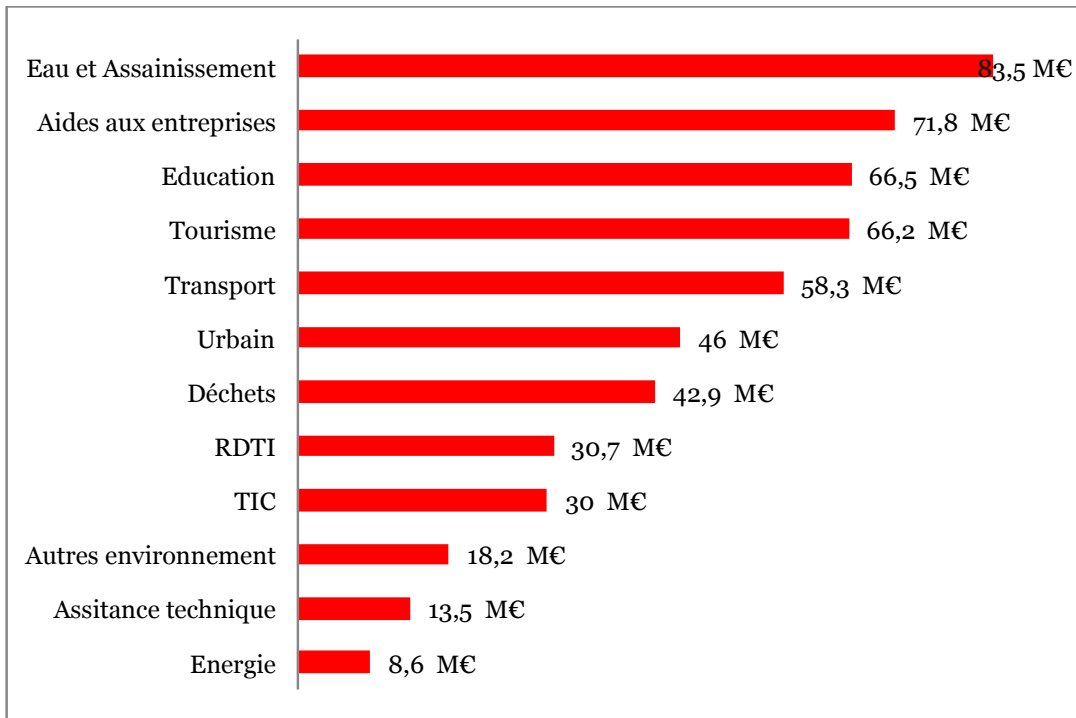
Les différents objectifs du PO FEDER 2007-2013 ont été regroupés par thèmes pour en simplifier la lecture. La table de correspondance adoptée à cet effet est la suivante :

Thème	Objectifs du PO
Aides aux entreprises	1.1 ; 1.2 ; 1.6 ; 5.1
Tourisme	1.3
Assistance technique	intégralité de l'axe 7
Autres environnement	2.4 ; 6.3
Déchets	2.1 ; 5.2
Transport	3.1 ; 6.1 ; 6.2
Eau et assainissement	2.2
Education	3.2
Energie	2.3
Recherche et développement, innovation (RDTI)	1.4
Technologies de l'information et de la communication (TIC)	1.5
Urbain	3.3

Les projets soutenus à Saint-Martin et Saint-Barthélemy dans le cadre de l'axe 4 ont été ventilés dans ces différents thèmes.

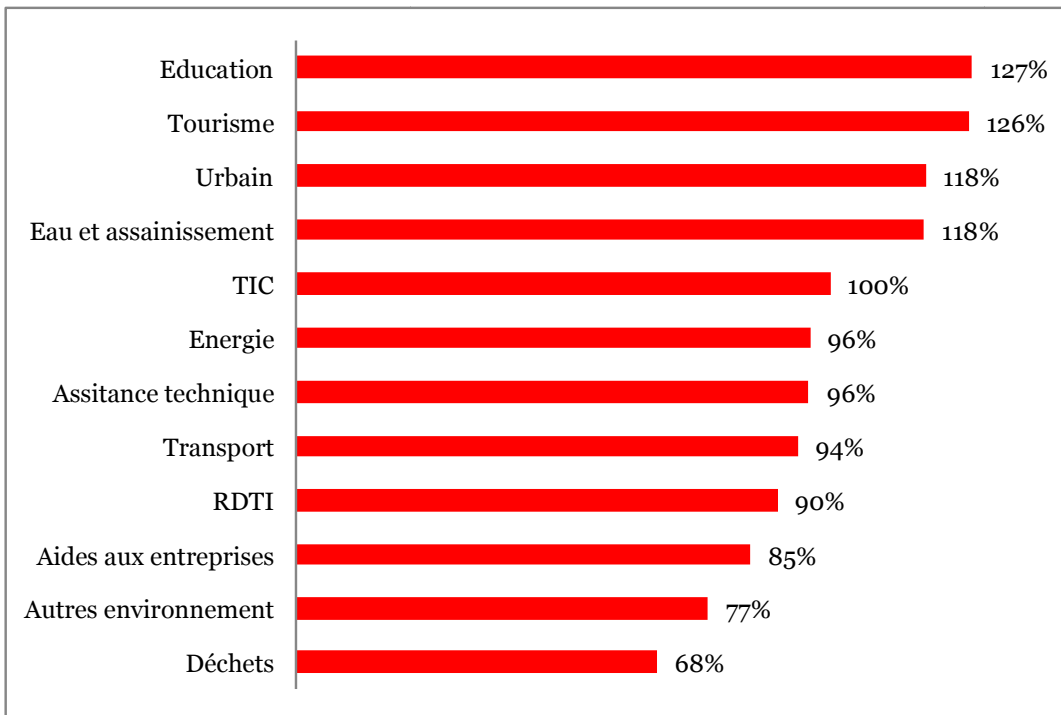
Le total des montants programmés en avril 2014 était supérieur à ce qui avait été initialement maquetté pour 4 domaines d'intervention : l'éducation (+27%), le tourisme (+26%), l'urbain (+18%) et l'eau et l'assainissement (+18%). Les mesures, en particulier en faveur du secteur du tourisme, ont particulièrement bien fonctionné. A contrario, le total des montants programmés a été très nettement inférieur à ce qui avait été initialement maquetté dans le domaine des déchets (-32%). Ce faible taux de programmation est principalement dû au report sur la programmation 2014-2020 du grand projet de plateforme environnementale multi-filières de traitement des déchets ménagers et assimilés porté par le SYVADE (Syndicat de valorisation des déchets de la Guadeloupe) (voir Figure 5).

Figure 4 Montants FEDER programmés par domaine d'intervention



Source : PRESAGE (extraction à avril 2014, dernier plan de financement validé) / Elaboration : Technopolis ITD – Amnyos

Figure 5 Taux de programmation/maquette par domaine d'intervention du FEDER



Source : PRESAGE (extraction à avril 2014, dernier plan de financement validé) / Elaboration : Technopolis ITD – Amnyos

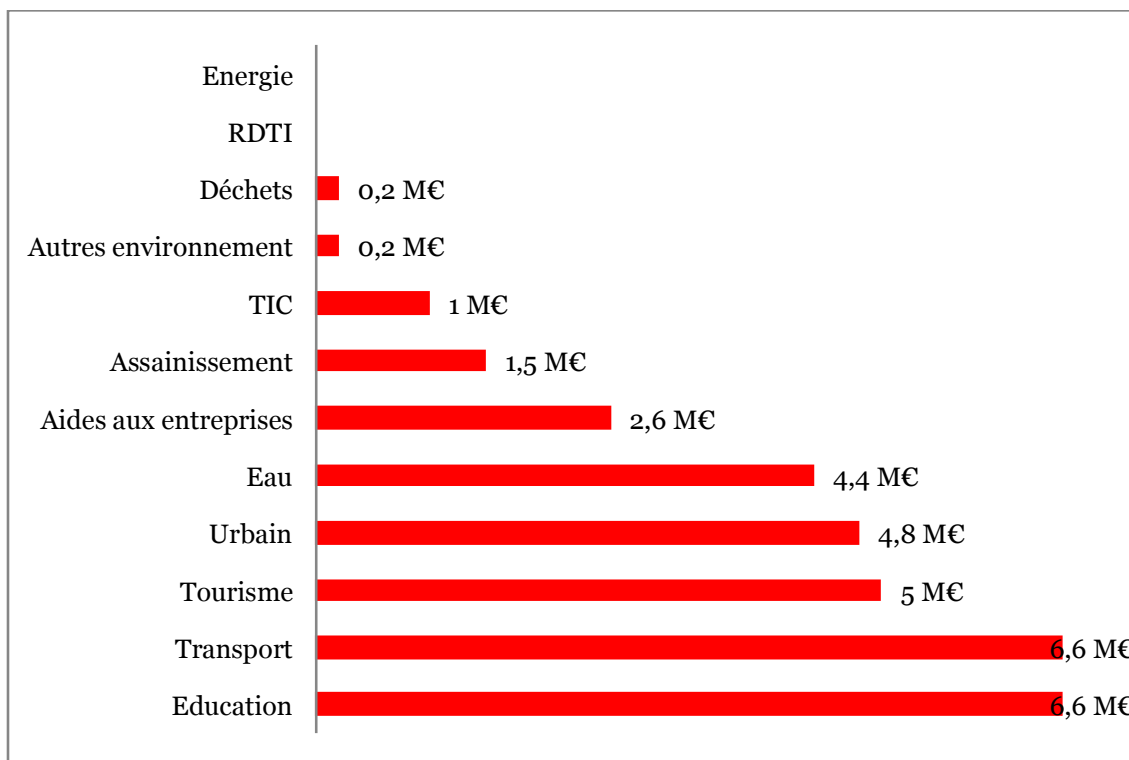
Encadré 2 La programmation FEDER à Saint-Martin

L'intervention du FEDER à Saint-Martin s'est inscrite dans le cadre de l'objectif 4.1 consacré exclusivement à ce territoire. Quelques projets portés par des bénéficiaires saint-martinois ont été soutenus dans le cadre d'autres objectifs. Une entreprise localisée à Saint-Martin a par exemple bénéficié d'une aide au fret dans le cadre de l'objectif 6.1.

Hors assistance technique, 32,9M€ FEDER ont été consacrés à Saint-Martin, soit 6% du total du PO. Les taux de programmation et de paiement pour l'objectif 4.1 sont respectivement de 102% et 66%, soit plus que la moyenne du PO (99% et 53%).

Les fonds mobilisés ont soutenu des projets dans les domaines de l'éducation (exemple : réalisation d'une cité scolaire à Grand Case), du transport (exemple : agrandissement et réaménagement de l'aérogare et de l'aéroport de Grand Case) et du tourisme (rénovation hôtelière).

Figure 6 Montants FEDER programmés par domaine d'intervention à Saint-Martin



Source : PRESAGE (extraction à avril 2014, dernier plan de financement validé) / Elaboration : Technopolis ITD – Amnyos

Encadré 3 La programmation FEDER à Saint-Barthélemy

L'intervention du PO FEDER 2007-2013 à Saint-Barthélemy s'inscrit dans le cadre de l'objectif 4.2 consacré exclusivement à ce territoire.

Lors de la rédaction du PO 2007-2013, Saint-Barthélemy était encore une commune, dépendante de la Guadeloupe. Depuis le 15 juillet 2007, Saint-Barthélemy est une collectivité d'outre-mer (COM) au sens de l'article 74 de la Constitution. Contrairement à Saint-Martin, Saint-Barthélemy a fait le choix lors de ce changement de statut de ne plus faire partie de l'Union européenne, renonçant ainsi au bénéfice de la Politique de Cohésion. Cette décision a impacté la programmation puisque aucun projet n'a pu être programmé au-delà de cette date.

Hors assistance technique, 3,8M€ FEDER ont été consacrés à Saint-Barthélemy, soit moins de 1% du total du PO. Le taux de programmation pour objectif 4.2 est 64%. L'intégralité des dossiers a été soldée à ce jour (le taux de paiement est également de 64%).

Les fonds mobilisés sont venus soutenir trois projets d'infrastructures :

- la réfection du quai du bord de mer à Gustavia ;
- la construction du quai de l'hôtel de la collectivité à Gustavia ;
- la réfection du port de commerce et de la zone portuaire.

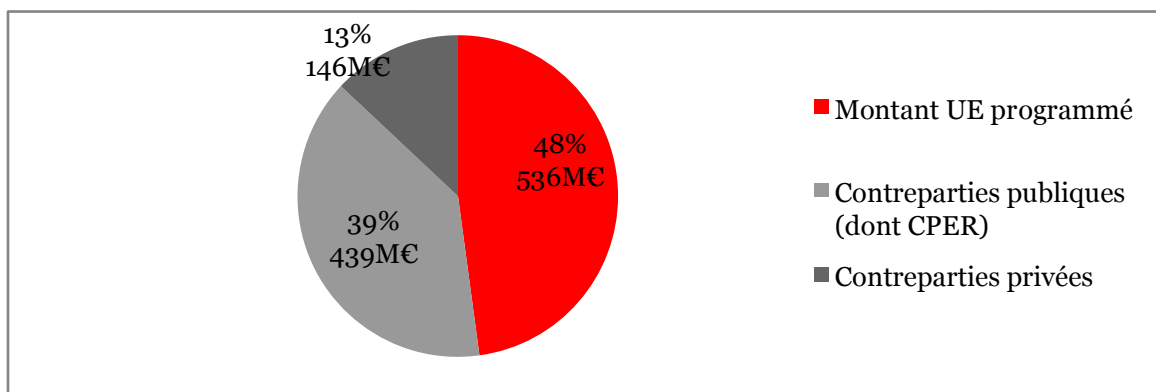
3.1.3 Le plus faible effet de levier parmi les régions françaises

En avril 2014, 981 projets avaient pu être soutenus dans le cadre du PO FEDER, pour un coût total programmé de 1 090M€, contre 986M€ maquettés. Ceci s'explique par **des contreparties privées un peu plus importantes que prévues** : 146M€ de contreparties privées programmés contre 134M€ maquettés et 439M€ de contreparties publiques programmés (dont certaines dans le cadre du CPER) contre 444M€ maquettés.

L'effet de levier en termes de contreparties publiques et privées mobilisées en Guadeloupe est de 1,1 : **pour 10 euros FEDER, en moyenne 11 euros de contreparties ont été mobilisés, dont 8 euros de fonds publics et 3 euros de fonds privés**. A titre de comparaison, l'effet de levier dans les autres DOM à la même date était de 1,1 pour la Guyane, de 1,4 pour la Martinique et de 1,1 pour La Réunion. A la même date, l'effet de levier moyen pour l'ensemble des régions françaises métropolitaines était de 1,9. **La Guadeloupe enregistre le plus faible effet de levier de l'ensemble des régions françaises**. Ceci est en partie dû à la nature des investissements soutenus dans les DOM, les projets d'infrastructures dans le domaine de

l'eau et de l'assainissement ou des déchets, par exemple, mobilisant moins de contreparties privées¹⁶.

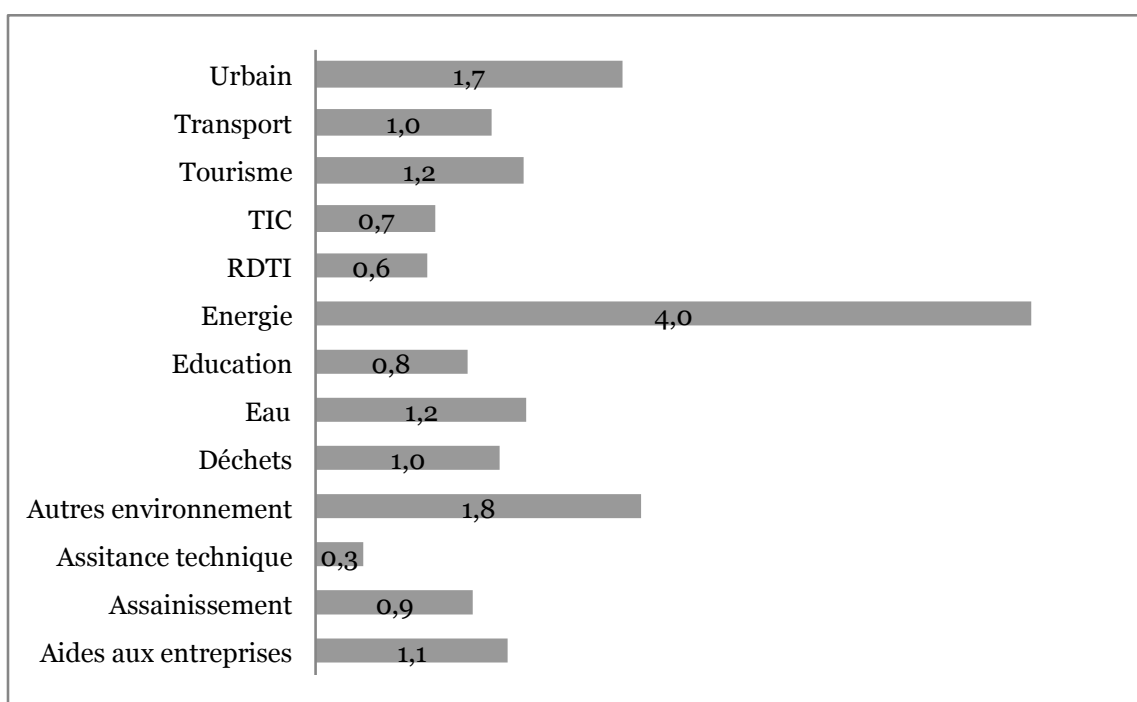
Figure 7 Contreparties publiques et privées mobilisées dans le cadre du PO FEDER 2007-2013 (M€)



Source : PRESAGE (extraction à avril 2014, dernier plan de financement validé) / Elaboration : Technopolis ITD – Amnyos

Par domaine d'intervention, **c'est dans le domaine de l'énergie que l'effet de levier du FEDER est de loin le plus important** (voir Figure 8). Ainsi, pour 10 euros FEDER, en moyenne 40 euros de contreparties ont été mobilisés dans ce secteur.

Figure 8 Effet de levier du FEDER par domaine d'intervention

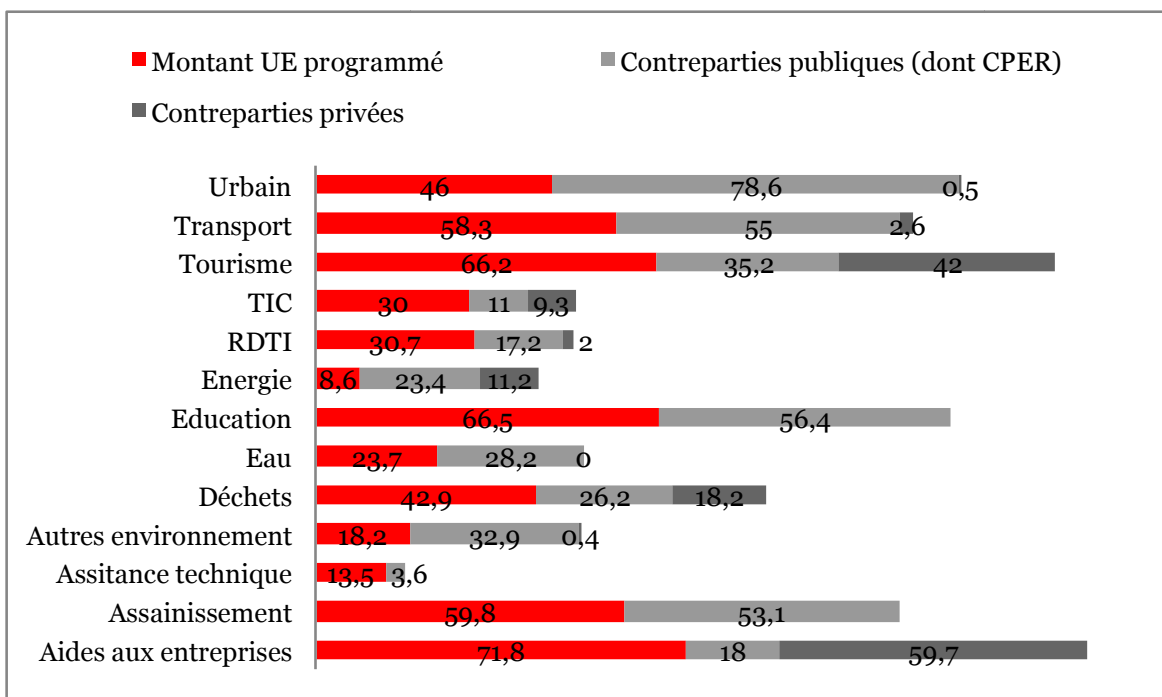


Source : PRESAGE (extraction à avril 2014, dernier plan de financement validé) / Elaboration : Technopolis ITD – Amnyos

¹⁶ La Guadeloupe est au 26^{ème} rang national pour les contreparties privées mobilisées et au 24^{ème} rang pour les contreparties publiques mobilisées.

En volume, ce sont les domaines du tourisme et des aides aux entreprises qui ont permis de mobiliser le plus de contreparties (Figure 9). Ils ont en effet logiquement davantage mobilisé de contreparties privées. L'urbain arrive en troisième position en termes à la fois d'effet de levier et de volume de contreparties mobilisées grâce une part très importante de contreparties publiques.

Figure 9 Contreparties publiques et privées mobilisées dans le cadre du PO FEDER 2007-2013 par domaine d'intervention (M€)



Source : PRESAGE (extraction à avril 2014, dernier plan de financement validé) / Elaboration : Technopolis ITD – Amnyos

3.2 L'intervention du FSE

Le Tableau 9 résume pour chaque axe stratégique du programme opérationnel les objectifs du Fonds social européen (FSE) 2007-2013 de la Guadeloupe et de Saint-Martin. Le programme était construit autour de cinq axes stratégiques, trois axes concernant la Guadeloupe, un axe concernant spécifiquement Saint-Martin et un axe étant consacré à l'assistance technique.

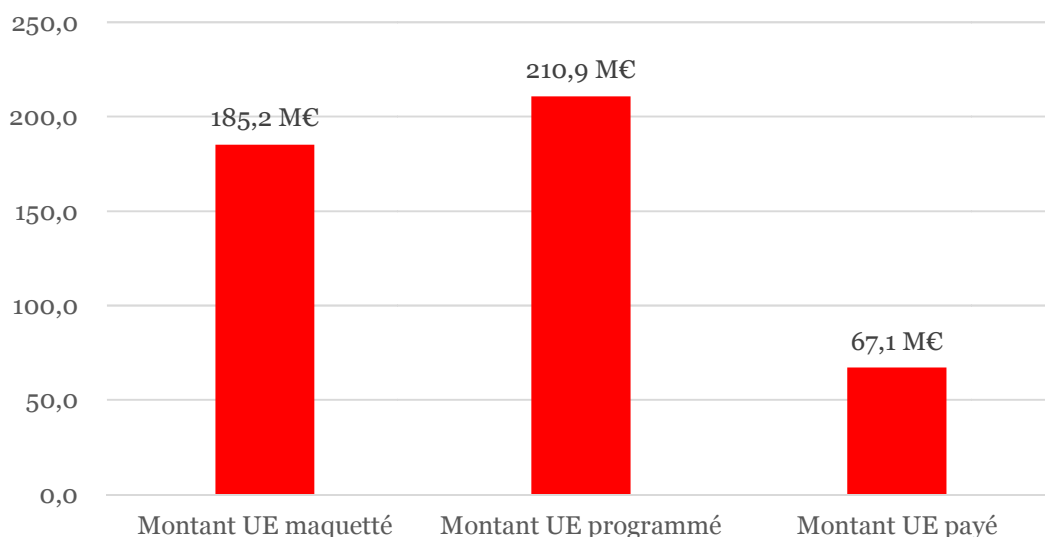
Tableau 9 Les objectifs du Programme Opérationnel FSE 2007-2013 de la Guadeloupe

Axes	Objectifs
Axe 1 : amélioration et développement de l'accès à l'emploi	<ul style="list-style-type: none"> • 1.1 : Mettre en place des mesures actives et préventives de lutte contre le chômage • 1.2 : Aider à l'emploi durable des publics cibles • 1.3 : Soutenir la promotion de l'égalité des chances dans l'accès à l'emploi • 1.4 : Soutenir la prestation de service des structures d'accueil ou d'aide à la décision pour l'accès individuel ou collectif à l'information, animation ou observation • 1.5 : Favoriser l'insertion professionnelle, inciter à la création, au développement et au maintien de l'emploi • 1.6 : Dispositifs d'accompagnement et de préparation à l'emploi
Axe 2 : valorisation des ressources humaines	<ul style="list-style-type: none"> • 2.1 : Investir dans le capital humain par l'amélioration des qualifications, la mise en réseau, l'innovation, les actions transnationales et interrégionales en favorisant les secteurs porteurs d'emploi • 2.2 : Dispositifs de reconnaissance des acquis de l'expérience, de promotion et d'accompagnement de la création d'activité • 2.3 : Elever les niveaux de qualification et de compétences • 2.4 : Accompagner l'adaptation des travailleurs et des entreprises • 2.5 : Soutenir la recherche, l'innovation, la technologie et la création d'activité • 2.6 : Renforcer la capacité administrative et l'ingénierie technique des services publics pour une bonne gestion et la réussite des programmes européens
Axe 3 : inclusion sociale et lutte contre les discriminations	<ul style="list-style-type: none"> • 3.1 : Développer des actions de lutte contre toutes les formes de marginalisation faisant obstacle à l'insertion professionnelle et à l'intégration sociale • 3.2 : Dispositifs d'insertion des bénéficiaires de minima sociaux et d'appui aux acteurs de l'insertion • 3.3 : Accompagnement à l'insertion ou la réinsertion professionnelle • 3.4 : Lutter contre le décrochage scolaire et prévenir les sorties prématurées du cursus scolaire sans qualification • 3.5 : Appui aux politiques territoriales d'insertion et à l'émergence de micro-projets associatifs • 3.6 : Soutenir les politiques urbaines pour une meilleure cohésion sociale • 3.7 : Soutenir les actions à destination des femmes, l'égalité des chances, la diversité et agir contre toutes formes de discrimination
Axe 4 - accès à l'emploi, valorisation des ressources humaines et soutien à la politique d'inclusion à Saint-Martin	<ul style="list-style-type: none"> • 4.1 : Mesures actives et préventives de lutte contre le chômage • 4.2 : Soutenir l'investissement dans le capital humain, l'employabilité et la création d'activité • 4.3 : Appui aux initiatives locales pour l'inclusion et la lutte contre les discriminations
Axe 5 – Assistance technique	

Source : DOMO 2007-2013 Guadeloupe

3.2.1 Une intervention du FSE de l'ordre de 210 M€, plus importante que prévue et relativement plus intensive en Guadeloupe que dans les autres régions d'outre-mer

Figure 10 Montants FSE maqueté, programmé et payé



Source : PRESAGE (extraction à avril 2014, dernier plan de financement validé) ; DOMO PO FSE Guadeloupe 2007-2013 / Elaboration Technopolis ITD - Amnyos

Sur la période 2007-2013, le montant programmé du FSE en Guadeloupe et à Saint-Martin s'est élevé à 210,9 M€.

Ramenée à la population active, cette programmation a été relativement intensive sur le territoire. **Cela représente environ 810€ par personne âgée de 15 à 64 ans¹⁷**, soit un niveau élevé en comparaison de celui de la France métropolitaine (122€) ou bien de celui d'autres régions d'outre-mer comme la Martinique (433€) et la Guyane (680€).

Le constat d'une mobilisation importante du FSE en Guadeloupe et à Saint-Martin est renforcé par l'analyse comparée du taux de programmation, qui atteignait 113,9% en avril 2014, alors qu'il n'était que de 98,1% en Guyane, de 112,6% en Martinique, de 104,4% à la Réunion et de 110,6% en France métropolitaine.

En revanche, **le taux de paiement des actions programmées sur le PO FSE en Guadeloupe et à Saint-Martin était, en avril 2014, inférieur à celui observé pour les autres régions d'outre-mer** : 36,2% contre 38,1% en Martinique, 45,5% à la Réunion, 48,3% en Guyane et 54,2% pour le programme opérationnel du FSE en France métropolitaine.

¹⁷ Source données : INSEE, RP 2011.

3.2.2 Deux axes d'intervention privilégiés : le développement des compétences des publics sans emploi et, dans une moindre mesure, l'insertion des publics en difficulté d'accès à l'emploi

Encadré 4 Précisions méthodologiques

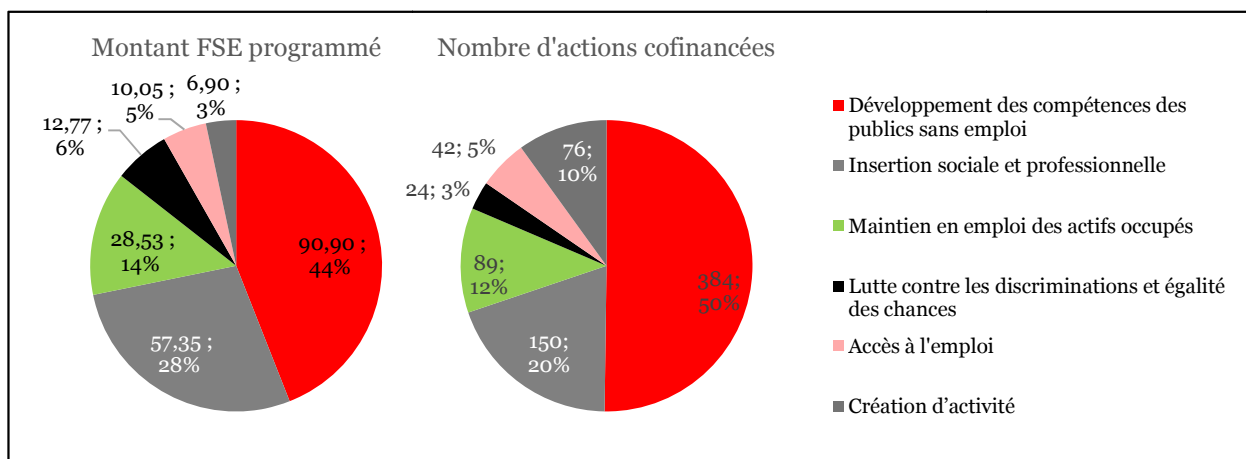
Les différents objectifs du PO FSE 2007-2013 ont été regroupés par thèmes pour en simplifier la lecture. La table de correspondance adoptée à cet effet est la suivante :

Thème d'action	Objectifs du PO
Accès à l'emploi	1.1 ; 1.4 ; 1.6 ; 4.1 ; 1.2 (non programmé)
Création d'activité	1.5 ; 2.2 ; 2.5
Développement des compétences des publics sans emploi	2.1 ; 2.3 ; 4.2
Insertion sociale et professionnelle	3.1 ; 3.3 ; 3.4 ; 3.5 ; 4.3
Lutte contre les discriminations et égalité des chances	1.3 ; 3.1 ; 3.6 ; 3.7 (non programmé)
Maintien en emploi des actifs occupés	2.4

Le FSE a cofinancé près de 800 actions en Guadeloupe et à Saint-Martin, représentant un coût total d'environ 300 M€¹⁸.

Ces actions se sont concentrées sur **trois principaux thèmes** (Figure 11) : le développement des compétences des publics sans emploi (44% du montant programmé), l'insertion sociale et professionnelle des personnes éloignées de l'emploi (28%), et le maintien en emploi des actifs occupés (14%).

Figure 11 Répartition du montant du FSE programmé (hors AT) et du nombre d'actions cofinancées par le FSE par thème d'intervention (en M€ ou en unités)

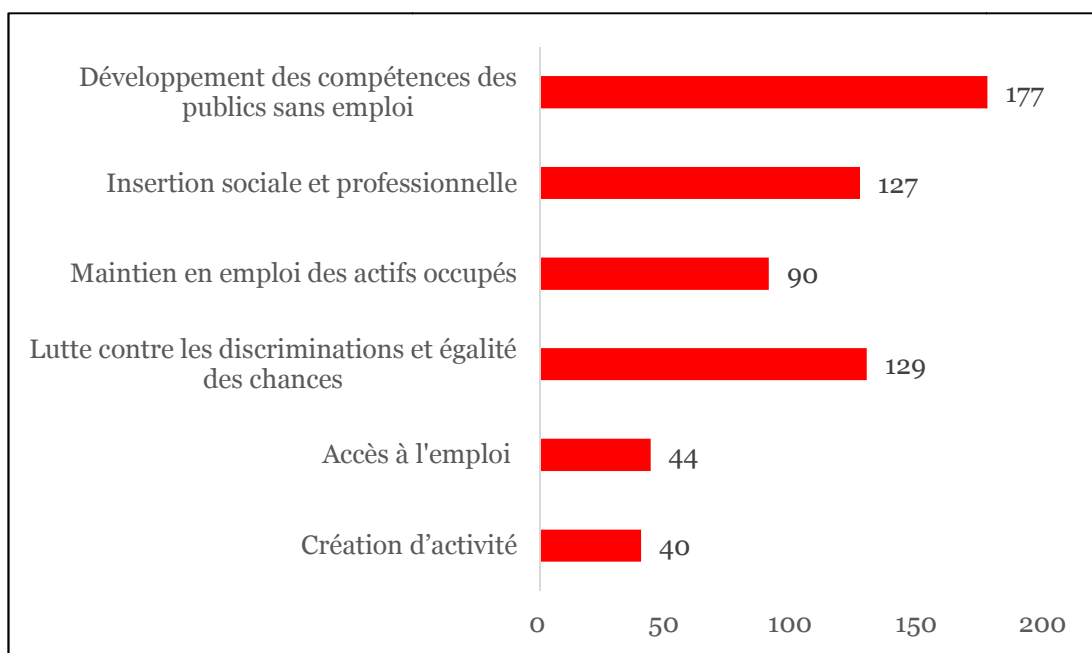


Source : PRESAGE (extraction à avril 2014, dernier plan de financement validé) / Elaboration Technopolis ITD - Amnyos.

¹⁸ Le nombre précis d'actions est de 781 ; celui du coût total de 297,3M€.

Les actions liées au développement des compétences, à l'insertion sociale et professionnelle, et à la lutte contre les discriminations et l'égalité des chances ont tenu une place plus importante dans le FSE que ce qui avait été envisagé en 2007, contrairement à celles destinées au maintien en emploi des actifs occupés. C'est ce dont témoigne l'analyse des taux de programmation par thème (cf. Figure 12).

Figure 12 Taux de programmation du FSE par thème d'intervention (en % du montant de la maquette financière initiale)



Source : PRESAGE (extraction à avril 2014, dernier plan de financement validé) ; DOMO PO FSE Guadeloupe 2007-2013 / Elaboration Technopolis ITD - Amnyos

Encadré 5 La programmation du FSE à Saint-Martin

Sur la période 2007-2013, le FSE est intervenu à Saint-Martin à hauteur de 13 M€, soit 6,3% du montant total programmé du PO (hors assistance technique). Cette part est proche du poids que représente Saint-Martin dans le total de la population active (âgée de 15 à 64 ans) de la Guadeloupe, c'est-à-dire 6,4%¹⁹ en 2011.

Le taux de programmation du FSE est élevé puisqu'il s'établit à 113,6%, un niveau équivalent à celui observé pour l'ensemble du programme.

L'intervention du FSE s'est concentrée sur le cofinancement d'actions d'investissement dans le capital humain, l'employabilité et la création d'activité (second objectif de l'axe 4 du PO²⁰). Elles représentent 77% de la programmation du Fonds à Saint-Martin (10 M€).

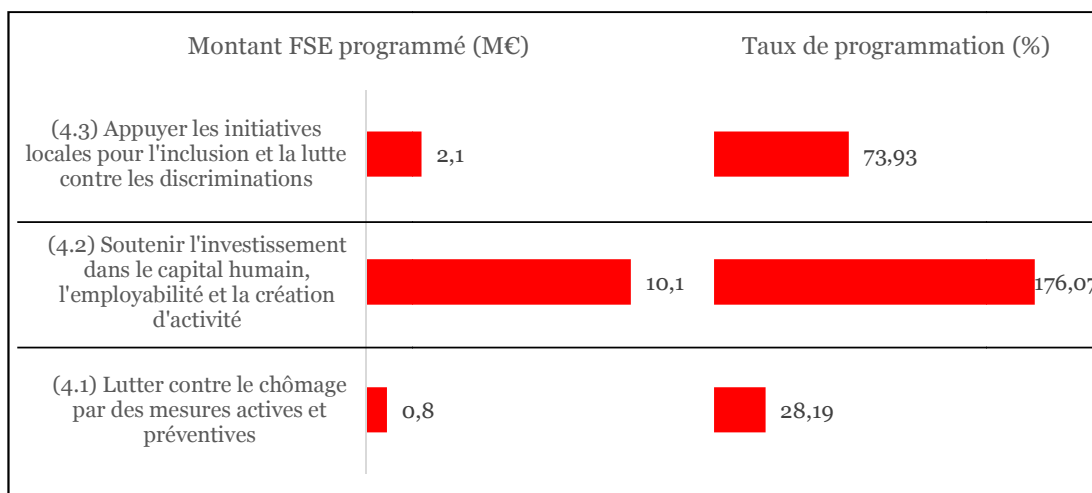
Cet effort a été supérieur à ce qui avait été envisagé initialement : le taux de

¹⁹ Source INSEE, RP 2011.

²⁰ L'intervention du Fonds à Saint-Martin correspond à l'axe 4 du programme opérationnel. Il est décliné par trois objectifs : (4.1) Lutter contre le chômage par des mesures actives et préventives ; (4.2) Soutenir l'investissement dans le capital humain, l'employabilité et la création d'activité ; (4.3) Appuyer les initiatives locales pour l'inclusion et la lutte contre les discriminations.

programmation de cet objectif (4.2) s'élève en effet à 176%. En comparaison, les deux autres objectifs ont mobilisé nettement moins de moyens durant cette période de programmation du FSE à Saint-Martin.

Figure 13 Répartition du montant du FSE programmé et taux de programmation du FSE par objectif du PO à Saint-Martin (en M€ et en % du montant de la maquette financière initiale)



Source : PRESAGE (extraction à avril 2014, dernier plan de financement validé) ; DOMO PO FSE Guadeloupe 2007-2013 / Elaboration Technopolis ITD – Amnyos

3.2.3 Un effet levier du FSE sur les contreparties privées plus important que celui des autres régions d'outre-mer

Le FSE a représenté sur la période 71% du financement des actions soutenues. **L'effet levier sur les contreparties nationales (publiques et privées) s'établit à 0,41.** Pour 10 € de FSE, 4,1€ de contreparties nationales publiques et privées ont été mobilisés. L'effet levier a été plus important pour les actions de lutte contre les discriminations et d'égalité des chances (7,3€) ainsi que pour les actions d'accès à l'emploi (4,7€). En revanche, il a été faible pour les actions d'appui à la création d'activité (1,6€) (Figure 14).

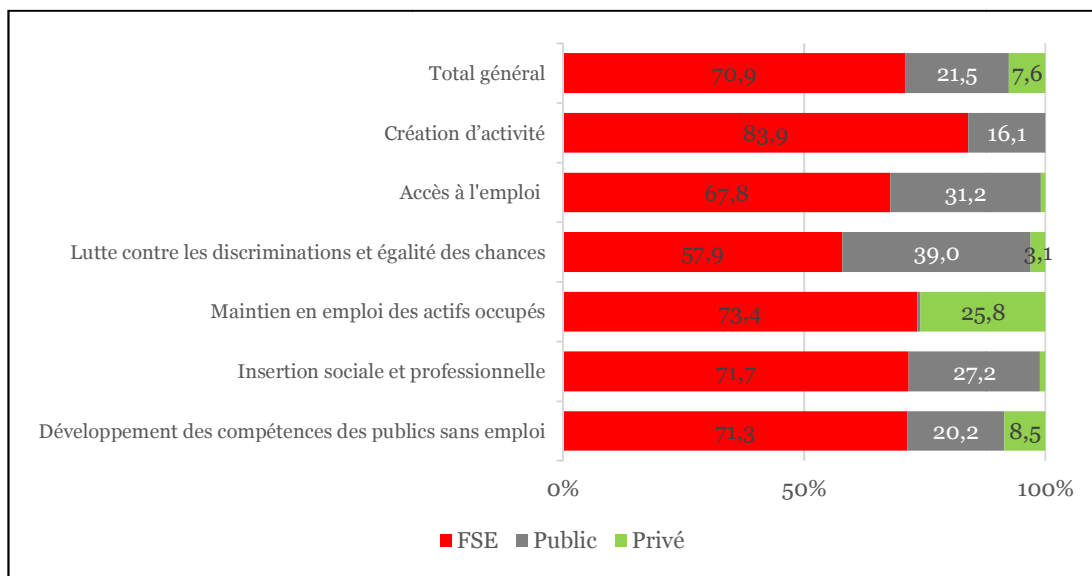
L'effet levier du FSE est moins élevé en Guadeloupe que dans les autres régions d'outre-mer (0,59 en Guyane, 0,55 en Martinique et 0,43 à La Réunion) et en France métropolitaine (1,33).

Cependant, **cette lecture globalisée des contreparties du FSE masque une différence essentielle entre la Guadeloupe et les autres régions d'outre-mer.** En l'occurrence, l'effet levier du FSE sur les seules contreparties privées y est trois fois plus important : 10€ de FSE permettent de lever 1€ de financements privés en

Guadeloupe et à Saint-Martin contre seulement 0,3€ dans les autres régions d'outre-mer en moyenne²¹.

Plus de 20M€ de financements privés ont été mobilisés en contrepartie de l'intervention du FSE, concentrés **sur le maintien en emploi des actifs occupés** (cf. Figure 14).

Figure 14 Répartition du coût total des actions cofinancées par le FSE par type de financement programmé (hors AT) par thème d'action (%)



Source : PRESAGE (extraction à avril 2014, dernier plan de financement validé) / Elaboration Technopolis ITD - Amnyos.

Encadré 6 L'effet levier à Saint-Martin

Le FSE a cofinancé 85 actions représentant un coût total de 17,8 M€. Le FSE représente 74% du financement de ces actions (13 M€). L'effet levier sur les contreparties nationales (publiques et privées) est de 0,36 légèrement inférieur à la moyenne du programme. Parmi les contreparties nationales, 42% sont d'origine publique et 58% d'origine privée.

²¹ Notons qu'en France métropolitaine l'effet levier du FSE sur les contreparties privées reste supérieur à celui observé en Guadeloupe et à Saint-Martin : 10€ de FSE permettent de lever 3,5€ de financements privés.

3.3 L'intervention du FEADER

Le Tableau 10 résume pour chaque axe stratégique du Programme de Développement Rural (PDR) les objectifs du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) 2007-2013 de la Guadeloupe. Le programme était construit autour de quatre axes stratégiques, un axe étant spécifiquement consacré à l'approche LEADER.

Tableau 10 Les objectifs du Programme de Développement Rural (FEADER) 2007-2013 de la Guadeloupe

Axes	Objectifs
Axe 1 : amélioration de la compétitivité des secteurs agricole et forestier	1.1.1 Actions de formation professionnelle et d'information 1.1.2 Installation de jeunes agriculteurs 1.1.3 Prêretraite des agriculteurs et aide à la transmission 1.1.5.1 Instauration de services d'aide à la gestion et de conseil 1.1.5.2 Instauration de services de remplacement 1.2.1 Modernisation des exploitations agricoles 1.2.2 Amélioration de la valeur économique des forêts 1.2.3.1 Accroissement de la valeur ajoutée des produits agricoles 1.2.3.2 Accroissement de la valeur ajoutée des produits sylvicoles 1.2.4 Projet d'interface recherche - développement « Agro-transfert » 1.2.5.1 Gestion durable et équilibrée de l'eau d'irrigation 1.2.5.2 Aménagement foncier et amélioration des terres 1.2.6 Reconstitution du potentiel agricole endommagé par des catastrophes naturelles 1.3.2 Participation des agriculteurs à des régimes de qualité alimentaire 1.3.3 Promouvoir les signes de qualité
Axe 2 : amélioration de l'environnement et de l'espace rural	2.1.1 Indemnités compensatoires de handicaps naturels (ICHN) dans la zone de montagne 2.1.2 Indemnités compensatoires de handicaps naturels (ICHN) autres que ceux des zones de montagne 2.1.4 Paiements agroenvironnementaux 5.3.2.1 Dispositifs nationaux adaptés régionalement 5.3.2.2 Dispositifs régionaux zonés 2.1.6 Evaluation de l'état de contamination des sols et végétaux par les produits phytosanitaires 2.2.1 Aide au premier boisement des terres agricoles 2.2.2 Aide à l'installation et au maintien des systèmes agro-forestiers 2.2.7.1 Investissements non productifs - Boisements de protection 2.2.7.2 Aide investissements non productifs- Diagnostique
Axe 3 : qualité de vie en milieu rural et diversification de l'économie rurale	3.1.1 Diversification vers des activités non agricoles 3.1.2 Aide à la création et au développement des micros entreprises 3.1.3 Promotion des activités touristiques en milieu naturel 3.2.1 Services de base pour l'économie et la population rurale 3.2.3 Conservation et mise en valeur du patrimoine rural 3.3.1 Formation et information des acteurs économiques 3.4.1 Animation des territoires ruraux
Axe 4 : mise en œuvre de l'approche LEADER	

Source : PDR 2007-2013 Guadeloupe / Elaboration : Technopolis ITD / Amnyos

Encadré 7 Précisions méthodologiques pour le FEADER

Le suivi des dossiers cofinancés par le FEADER n'est pas assuré par PRESAGE mais par ORIRIS. Les analyses qui suivent tentent de respecter l'approche utilisée pour les trois autres fonds. Néanmoins, du fait du fonctionnement et du contenu différent de ces deux bases, cela n'a pas toujours été possible.

Les informations relatives à la programmation de certains dossiers au cours de l'année 2013, par exemple, n'étaient pas encore renseignées au moment de l'étude. Ainsi, les données sur l'avancement de la programmation sont-elles celles du Rapport annuel d'exécution 2012 mises à jour au 31 décembre 2013 à partir des données transmises par l'ASP et jugées suffisamment fiables (bien que provisoires et devant être affinées en vue de la rédaction du Rapport annuel d'exécution 2013).

Par ailleurs, pour les données relatives aux paiements, il a été possible d'intégrer les données transmises par l'ASP à avril 2014. Toutefois, seuls les paiements dit « associés » figurent dans la base. Cela n'inclut pas les contreparties privées ni l'intégralité des contreparties publiques.

3.3.1 Plus de 120M€ programmés, avec un taux de paiement dans la moyenne basse comparativement aux autres régions d'outre-mer

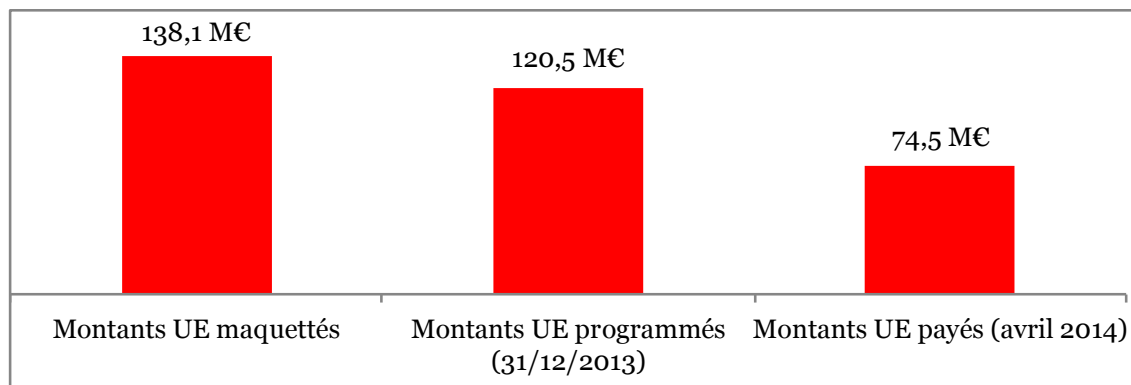
Le Programme de Développement Rural de Guadeloupe (PDRG) était doté initialement de 138 M€ de FEADER pour la période 2007-2013. La maquette financière globale a évolué à la hausse à mi-parcours et le montant FEADER s'est élevé à 143 M€.

Au 31 décembre 2013, le taux de programmation du FEADER s'établissait à 87%, soit 120 M€. A titre de comparaison, le taux de programmation était de 96% en Guyane, de 99% en Martinique et de 84% à La Réunion. Hors DOM, le taux de programmation pour la Corse, par exemple, était de 96%.

En avril 2014, le taux de paiement s'établissait à 62%, soit un peu plus de 74 M€ FEADER. A titre de comparaison, le taux de paiement était de 64% en Guyane, de 66% en Martinique, 56% à La Réunion et 86% en Corse.

La Guadeloupe enregistre, pour le FEADER, un taux de programmation et un taux de paiement dans la moyenne basse comparativement aux autres régions.

Figure 15 Montants FEADER maquetés, programmés et payés



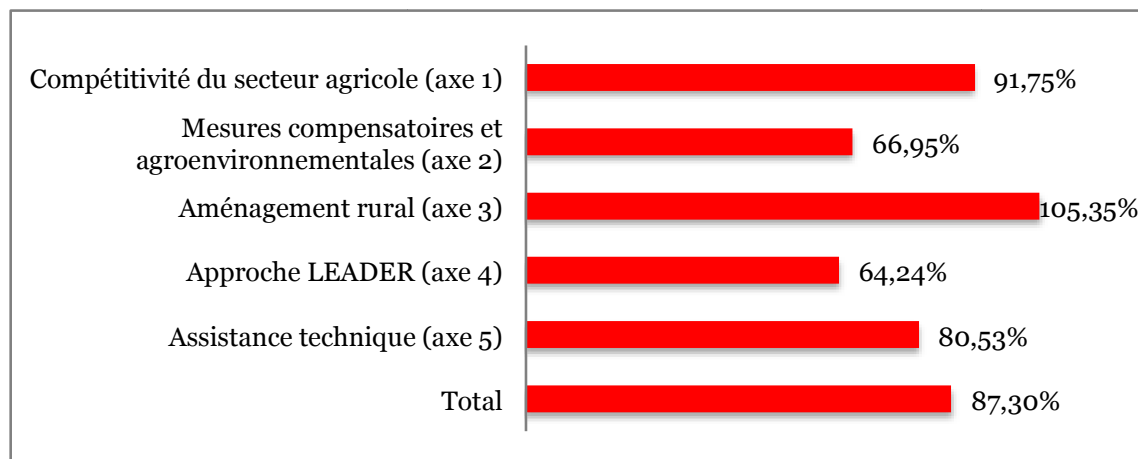
Source : PDR 2007-2013, RAE 2012 et OSIRIS (extraction au 31 décembre 2013) / Elaboration : Technopolis ITD – Amnyos

3.3.2 Un bon taux de programmation pour les mesures en faveur de l'amélioration de la compétitivité du secteur agricole

On constate une **disparité forte du taux de programmation suivant les axes** (cf. Figure 16). Près de 105% des montants originellement maquetés en faveur de l'amélioration de la compétitivité du secteur agricole (axe 1) avaient été programmés, contre 66,9% pour ceux consacrés aux mesures agro-environnementales (axe 2).

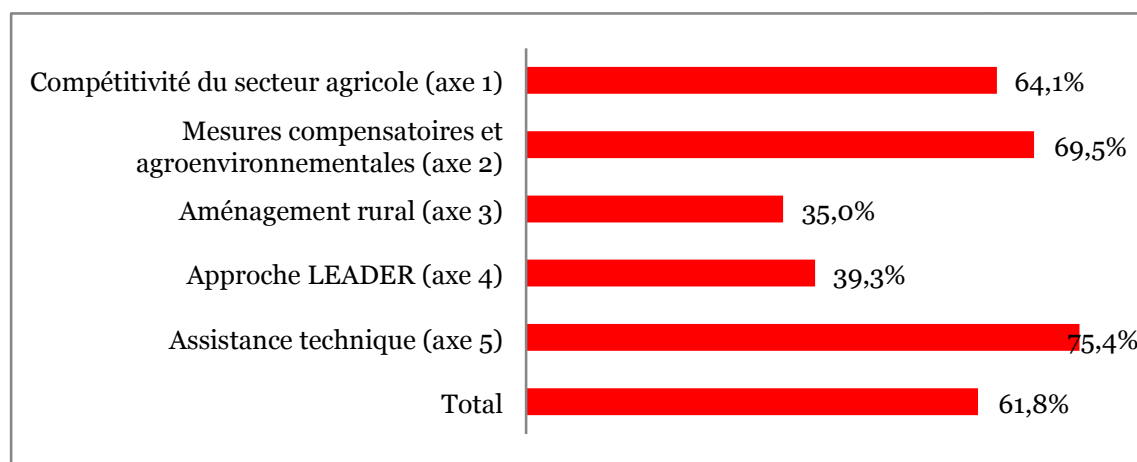
On constate également une disparité forte du taux de paiement suivant les axes (voir Figure 17). Ce sont les mesures agro-environnementales (axe 2) qui enregistrent le taux de paiement le plus avancé, près de 70%, contre 35% pour les mesures en faveur de la qualité de vie en milieu rural et la diversification de l'économie rurale (axe 3).

Figure 16 Taux d'avancement de la programmation FEADER par domaine d'intervention (31 décembre 2013)



Source : PDR 2007-2013, RAE 2012 et OSIRIS (extraction au 31 décembre 2013) / Elaboration : Technopolis ITD – Amnyos

Figure 17 Taux de paiement du FEADER par domaine d'intervention (30 avril 2014)



Source : PDR 2007-2013, RAE 2012 et OSIRIS (extraction à avril 2014) / Elaboration : Technopolis ITD – Amnyos

3.3.3 Un effet de levier impossible à apprécier

La base OSIRIS ne recensant pas l'ensemble des contreparties mobilisées, il est impossible d'apprécier l'effet de levier du FEADER en Guadeloupe.

3.4 L'intervention du FEP

Le Tableau 11 résume pour chaque axe stratégique du programme opérationnel les objectifs du Fonds européens pour la Pêche (FEP) 2007-2013 de la Guadeloupe. Le programme était construit autour de cinq axes stratégiques.

Tableau 11 Les objectifs du Fonds européens pour la Pêche de la Guadeloupe 2007-2013

Axes	Objectifs
Axe 1 : adaptation de la flotte de pêche communautaire, aquaculture, pêche dans les eaux	<ul style="list-style-type: none"> • 1.1 Arrêt définitif d'activité – Plan de sortie de flotte • 1.2 Aide publique à l'arrêt temporaire • 1.3 Investissements à bord des navires de pêche et sélectivité • 1.4 Petite pêche côtière • 1.5.1 Compensation socio-économique – diversification • 1.5.2 Compensation socio-économique – reconversion • 1.5.3 Compensation socio-économique – ACR CAA • 1.5.4 Compensation socio-économique – installation jeunes • 1.5.5 Compensation socio-économique – formation • 2.1.1 Mesures en faveur des investissements productifs dans l'aquaculture
Axe 2 : pêche dans les eaux intérieures, transformation et commercialisation	<ul style="list-style-type: none"> • 2.1.2 Mesures aqua environnementales • 2.1.3 Mesure santé publique • 2.1.4 Mesure santé animale • 2.2 Pêche dans les eaux intérieures – modernisation • 2.3.1 Modernisation du mareyage • 2.3.2 Transformation des produits de la pêche et de l'aquaculture
Axe 3 : actions collectives	<ul style="list-style-type: none"> • 3.1.1 Actions collectives • 3.1.2 Actions collectives - création et restructuration des Organisations de producteurs et des associations d'organisations de producteurs • 3.2 Protection et au développement de la faune et de la flore aquatiques • 3.3 Ports de pêche et sites de débarquement • 3.4.1 Développement de nouveaux marchés • 3.4.2 Campagnes de promotion • 3.5 Projets pilotes • 3.6 Modification de navires de pêche en vue de leur réaffectation (non produite)
Axe 4 - Développement durable des zones de pêche	
Axe 5 - Assistance technique	

Source : PO FEP 2007-2013 / Elaboration : Technopolis ITD – Amnyos

3.4.1 Une programmation largement supérieure à celle prévue initialement, mais accusant un retard de paiement

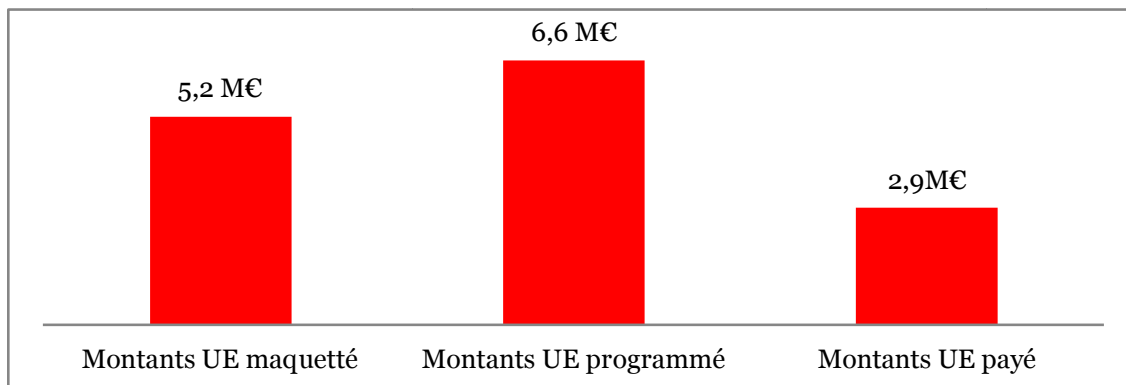
La Guadeloupe était dotée initialement de 5,2M€ de FEP pour la période 2007-2013. 6,6M€ de FEP était engagés en avril 2014. Un abondement a en effet eu lieu en cours de programmation, correspondant à la réserve de performance de 10% répartie entre les régions en fonction du meilleur payeur en cours de programme.

En avril 2014, le taux de programmation avoisine les 100%. Il était de 103% pour l'ensemble des DOM (suite à un dégagement d'office intervenu en 2013) et de 97% pour l'ensemble des régions métropolitaines.

En avril 2014, le taux de paiement était de 41% (avec 2,9M€ FEP payés), contre 82% pour les DOM et 51% pour les régions métropolitaines²².

La Guadeloupe enregistre, pour le FEP, un taux de programmation globalement identique aux autres régions, mais un taux de paiement nettement inférieur.

Figure 18 Montants FEP maquetés, programmés et payés



Source : PRESAGE (extraction à avril 2014, dernier plan de financement validé) / Elaboration : Technopolis ITD – Amnyos

3.4.2 Une intervention concentrée sur la modernisation de la flotte et des ports de pêche

Le FEP a principalement soutenu des projets d’investissements à bord des navires de pêche (2,6M€ FEP, soit 39% du total des montants FEP programmés) et dans les ports de pêche et autres infrastructures (1,7M€, soit 27%) (cf. Figure 19).

Le taux de paiement sur les mesures relatives au développement des ports de pêche et autres infrastructures (halles à marée, etc.) est néanmoins particulièrement bas (34%) alors que la mesure représente 27% des montants programmés.

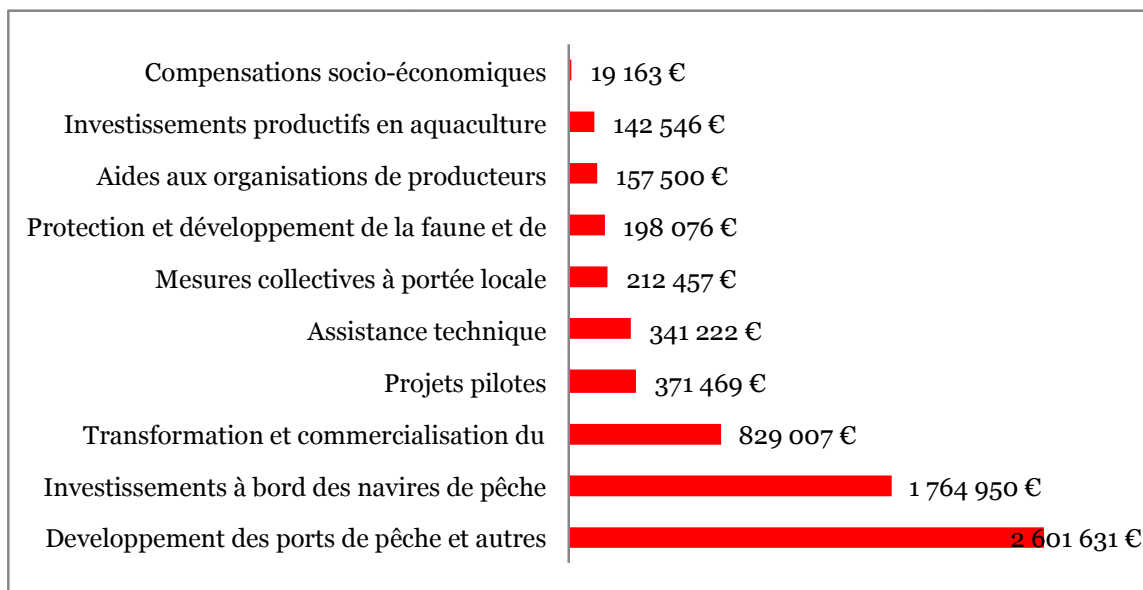
Encadré 8 La programmation FEP à Saint-Martin et à Saint-Barthélemy

L’intervention du FEP à Saint-Martin et à Saint-Barthélemy reste modeste puisqu’elle représente moins de 0,5% du total des montants FEP programmés :

- à Saint-Martin, aucun projet n’a été cofinancé par le FEP ;
- à Saint-Barthélemy, 2 projets ont été soutenus dans le cadre des mesures relatives aux investissements à bord des navires de pêche pour un total de 30 k€.

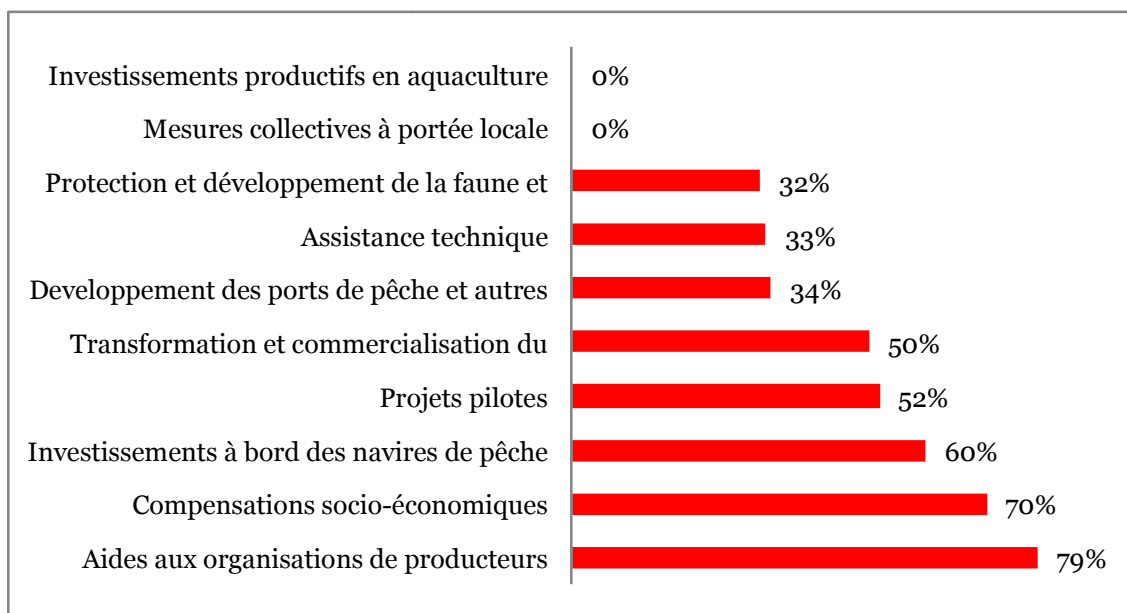
²² Source : Direction nationale des Pêches Maritimes et de l’Aquaculture.

Figure 19 Montants FEP programmés par domaine d'intervention



Source : PRESAGE (extraction à avril 2014, dernier plan de financement validé) / Elaboration : Technopolis ITD – Amnyos

Figure 20 Taux de paiement par type d'intervention du FEP



Source : PRESAGE (extraction à avril 2014, dernier plan de financement validé) / Elaboration : Technopolis ITD – Amnyos

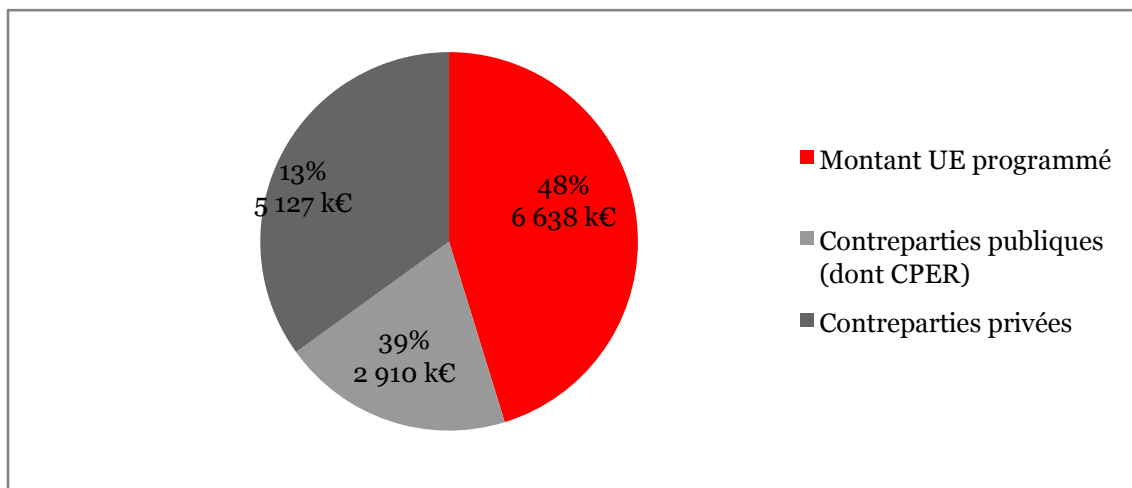
3.4.3 Un effet de levier correct en termes de contreparties mobilisées par rapport aux autres fonds européens

Au 30 avril 2014, 224 projets ont été cofinancés par le FEP pour un coût total de 14,6 M€, dont 6,6 M€ de FEP, 5,1 M€ de contreparties privées et 2,9 M€ de contreparties publiques (cf. Figure 21).

L'effet de levier en termes de contreparties publiques et privées mobilisées est donc de 1,1 : **pour 10 euros FEP, en moyenne 11 euros de contreparties ont été mobilisés, dont 3,5 euros de fonds publics et 7,5 euros de fonds privés.**

Nous ne disposons pas d'éléments de comparaison par rapport à d'autres régions.

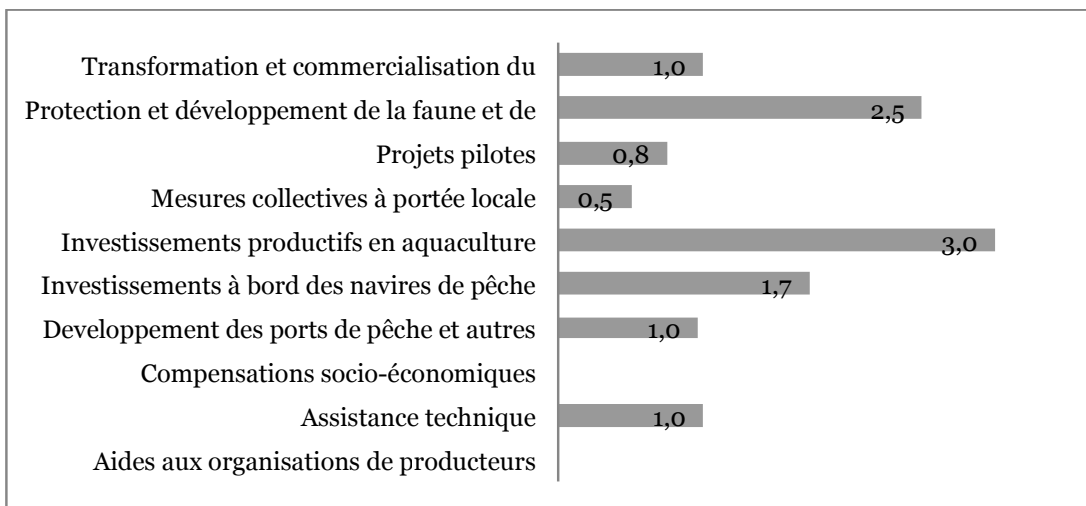
Figure 21 Contreparties publiques et privées mobilisées dans le cadre du FEP 2007-2013



Source : PRESAGE (extraction à avril 2014, dernier plan de financement validé) / Elaboration : Technopolis ITD – Amnyos

Par domaine d'intervention (cf. Figure 22), c'est en matière d'investissements productifs en aquaculture et en matière de protection et développement de la faune et de la flore aquatiques que l'effet de levier du FEP est de loin le plus important.

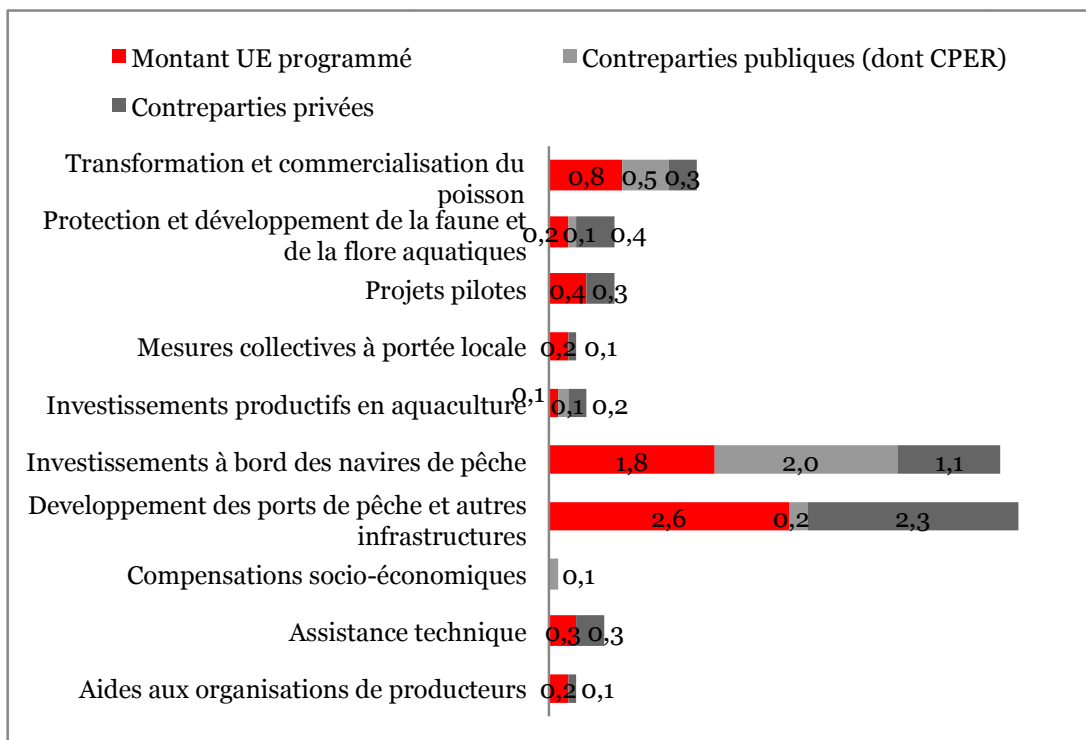
Figure 22 Effet de levier du FEP par domaine d'intervention



Source : PRESAGE (extraction à avril 2014, dernier plan de financement validé) / Elaboration : Technopolis ITD – Amnyos

En montants mobilisés, c'est logiquement en matière d'investissements à bord des navires de pêche et en matière de développement des ports de pêche et autres infrastructures (voir Figure 23) que les contreparties ont été les plus importantes.

Figure 23 Contreparties publiques et privées mobilisées dans le cadre du FEP 2007-2013 par domaine d'intervention (M€)



Source : PRESAGE (extraction à avril 2014, dernier plan de financement validé) / Elaboration : Technopolis ITD – Amnyos

4. Le profil des bénéficiaires et des investissements soutenus

4.1 Les bénéficiaires et investissements du FEDER

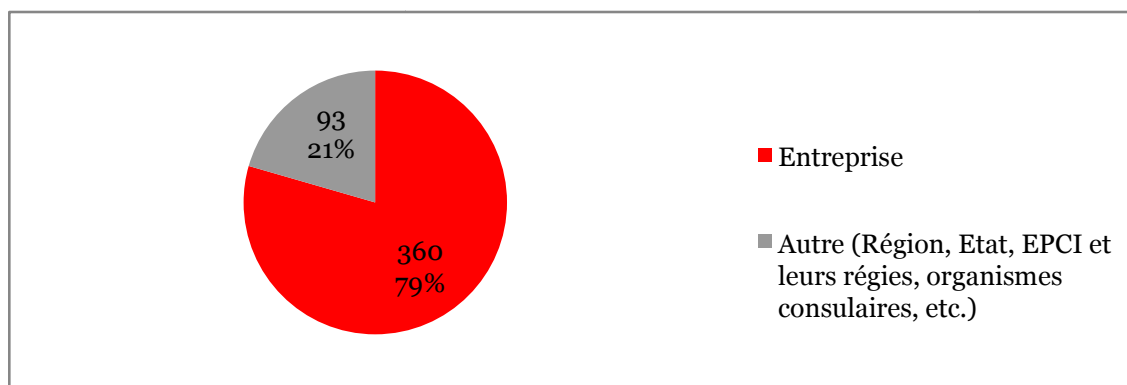
4.1.1 Un nombre important d'entreprises soutenues

Sur l'ensemble des mesures du PO, 360 entreprises uniques ont été directement bénéficiaires de cofinancements FEDER²³, soit 79% des 453 bénéficiaires directs uniques. Il faut y ajouter les 742 entreprises aidées dans le cadre des dispositifs d'ingénierie financière²⁴ et les 230 entreprises soutenues dans le cadre des actions collectives²⁵ (données avec doubles comptes possibles dans le cadre d'entreprises multi-bénéficiaires²⁶), soit un total provisoire de 1332 entreprises accompagnées à ce jour. Ce chiffre devrait avoisiner les 1500 entreprises bénéficiaires uniques lorsque les indicateurs de suivi auront été renseignés pour l'ensemble des projets dans la base PRESAGE (tous les projets n'étant pas clôturés à ce jour).

Si l'on rapporte ce nombre aux 46 000 entreprises guadeloupéennes²⁷, **ce sont un peu plus de 3% des entreprises régionales qui ont été soutenues par les fonds européens.**

Ce résultat est toutefois inférieur aux objectifs fixés en début de programmation, en particulier sur les mesures 1.1 (aides directes), 1.2 (ingénierie financière), et 1.6 (actions collectives), qui ciblaient au total plus de 3900 entreprises accompagnées (certes calculées en doubles comptes).

Figure 24 Nombre d'entreprises directement bénéficiaires d'un cofinancement FEDER (hors doubles comptes)



Source : PRESAGE (extraction à avril 2014, dernier plan de financement validé) / Elaboration : Technopolis ITD – Amnyos

²³ Données hors doubles comptes, tenant compte des entreprises multi-bénéficiaires.

²⁴ Source : PRESAGE (extraction à avril 2014, dernier plan de financement validé)

²⁵ Source : DIECCTE

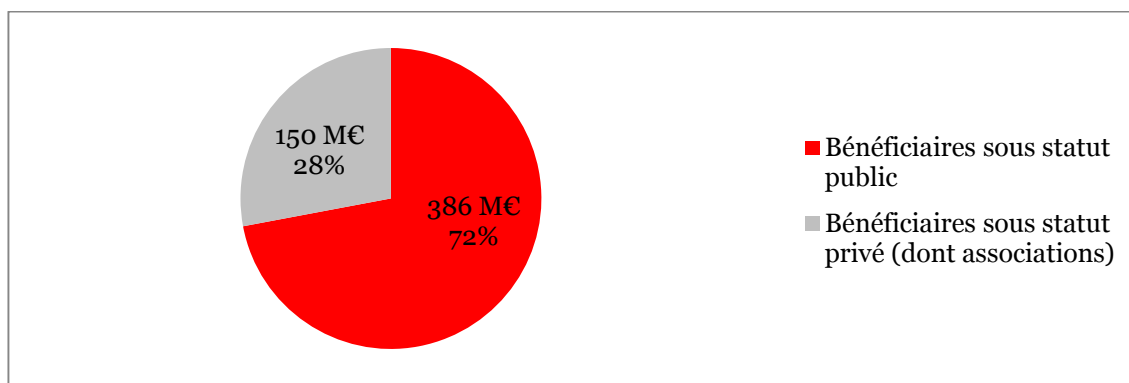
²⁶ La base PRESAGE ne permet pas ici de connaître le nombre de bénéficiaires uniques.

²⁷ Source : DIECCTE

4.1.2 ... mais des montants programmés principalement au bénéfice d'acteurs publics, et notamment des collectivités locales et de leurs régions

Presque **deux tiers des montants programmés l'ont été au profit d'acteurs publics** (Etat, Région, Département, collectivités locales, organismes consulaires, etc.), soit 386 M€ FEDER (voir Figure 25). 150 M€ ont été programmés en faveur d'acteurs privés (entreprises, entrepreneurs individuels, associations, fondations, etc.), soit 28% du total des fonds programmés.

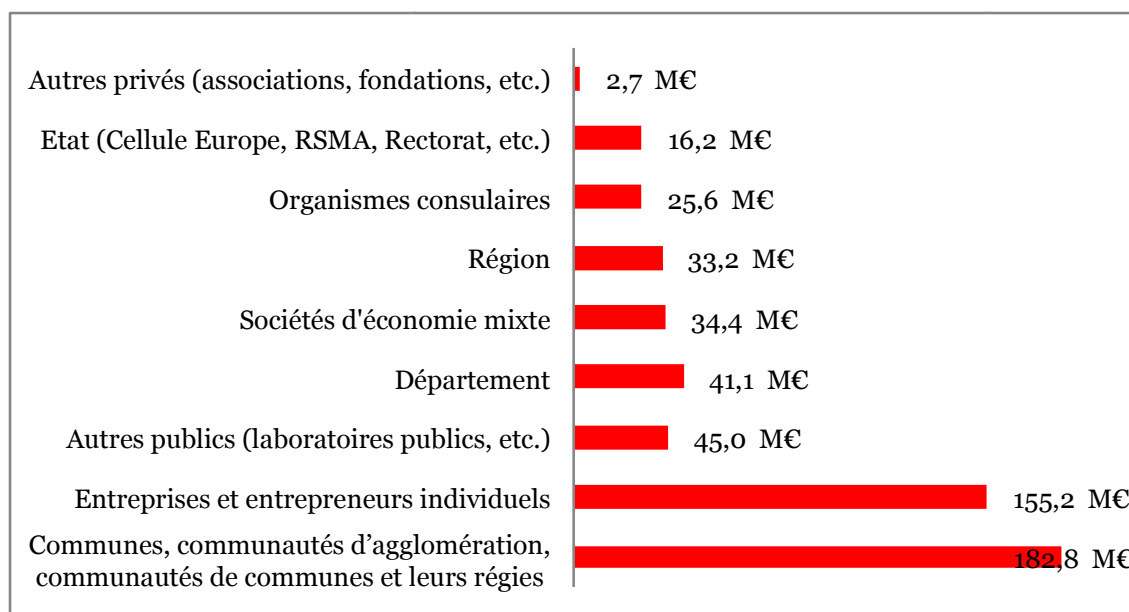
Figure 25 Part des montants FEDER programmés allant à des bénéficiaires publics et privés (incluant l'assistance technique)



Source : PRESAGE (extraction à avril 2014, dernier plan de financement validé) / Elaboration : Technopolis ITD – Amnyos

Plus précisément, **les principaux bénéficiaires des fonds européens ont été les communes, les EPCI, et leurs régions**, à hauteur de 183 M€ FEDER (cf. Figure 26).

Figure 26 Montants FEDER programmés par type de bénéficiaire (incluant l'assistance technique)



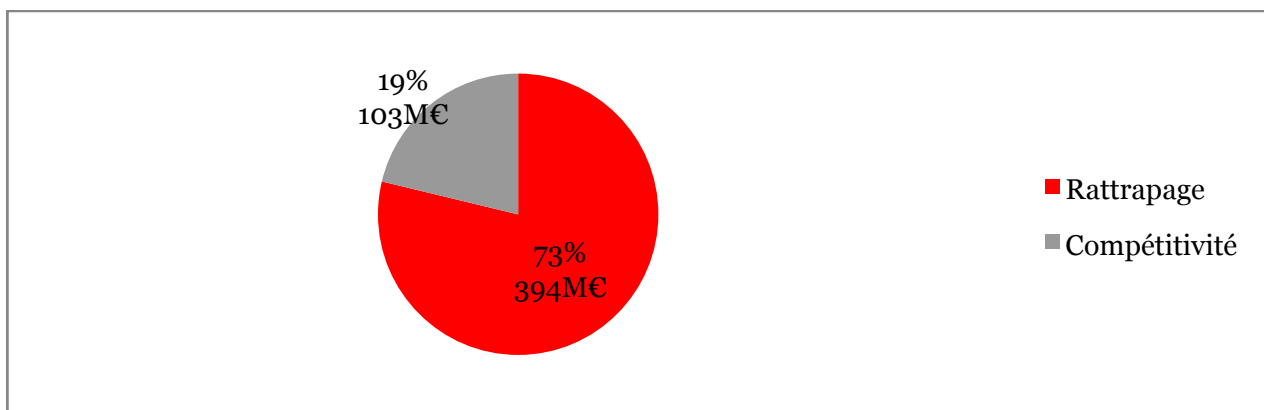
Source : PRESAGE (extraction à avril 2014, dernier plan de financement validé) / Elaboration : Technopolis ITD – Amnyos

4.1.3 Une programmation encore majoritairement centrée sur le rattrapage structurel se reflétant notamment dans le poids des infrastructures

La programmation FEDER 2007-2013 est encore majoritairement orientée vers le rattrapage structurel (cf. Figure 27). 73% des fonds ont ainsi été consacrés au renforcement des réseaux d'eau et d'assainissement et des infrastructures portuaires et aéroportuaires, à la réhabilitation d'infrastructures touristiques vieillissantes, telles que les hôtels, à des opérations de rénovation urbaine et de mise aux normes d'établissements scolaires, etc.

Seulement 19% des fonds FEDER ont été consacrés à des projets visant à soutenir directement la compétitivité dans une logique offensive de développement du territoire : le développement de nouvelles activités, le développement des innovations, le soutien à la croissance des entreprises, etc.

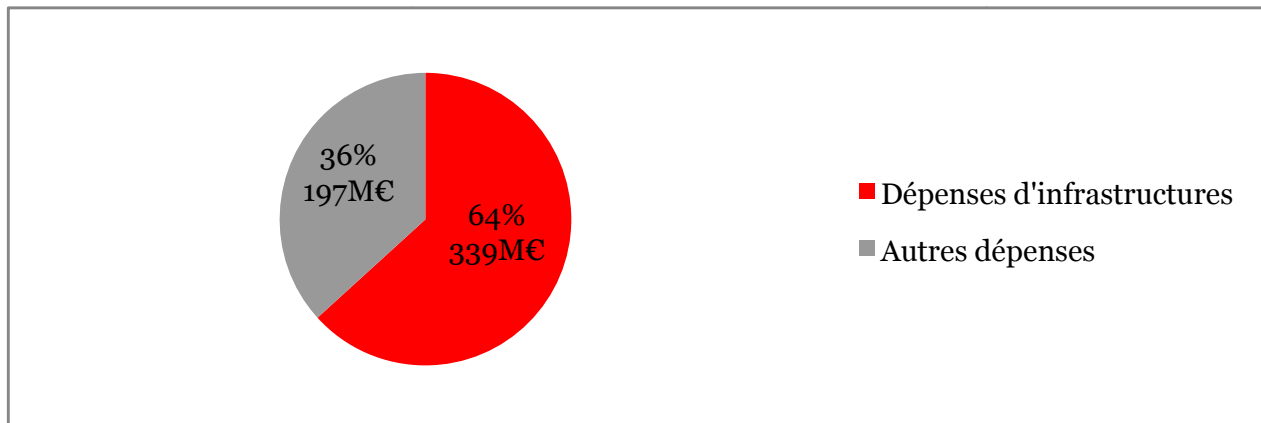
Figure 27 Un PO FEDER 2007-2013 encore majoritairement orienté vers le rattrapage structurel (hors assistance technique)



Source : PRESAGE (extraction à avril 2014, dernier plan de financement validé) / Elaboration : Technopolis ITD – Amnyos

Par ailleurs, **les dépenses d'infrastructures ont représenté près des deux tiers du total des montants FEDER programmés au cours de la période 2007-2013** (cf. Figure 28). Contrairement au FEADER, le FEDER est ainsi plutôt venu cofinancer un petit nombre de gros projets plutôt qu'un grand nombre de dossiers relatifs à des dépenses d'équipement.

Figure 28 Part des dépenses d'infrastructures* dans le total des montants FEDER programmés



Source : PRESAGE (extraction à avril 2014, dernier plan de financement validé) / Elaboration : Technopolis ITD – Amnyos – Note :
 * Projet d'infrastructure : projet supérieur à 500 k€ FEDER, hors dépenses de fonctionnements et d'équipements.

Les dépenses d'infrastructures ont principalement concerné les domaines de l'éducation, de l'assainissement et des transports (cf. Figure 29). La part de ces dépenses d'infrastructures représente la quasi-totalité des montants programmés dans ces domaines respectifs. Autrement dit, la plupart des projets soutenus dans les domaines de l'éducation, de l'assainissement et des transports sont des projets d'infrastructures.

Dans le domaine de l'éducation, le FEDER a financé la **construction de plusieurs collèges** (au Moule, à Sainte-Rose, aux Abymes, etc.), la **construction de plusieurs bâtiments au profit du 2^{ème} RSMA**, ainsi que l'**Université des métiers et de l'artisanat** et la **Cité de la connaissance** sur la commune de Saint-Claude à Basse-Terre (campus dans le domaine sanitaire et social et école régionale de deuxième chance).

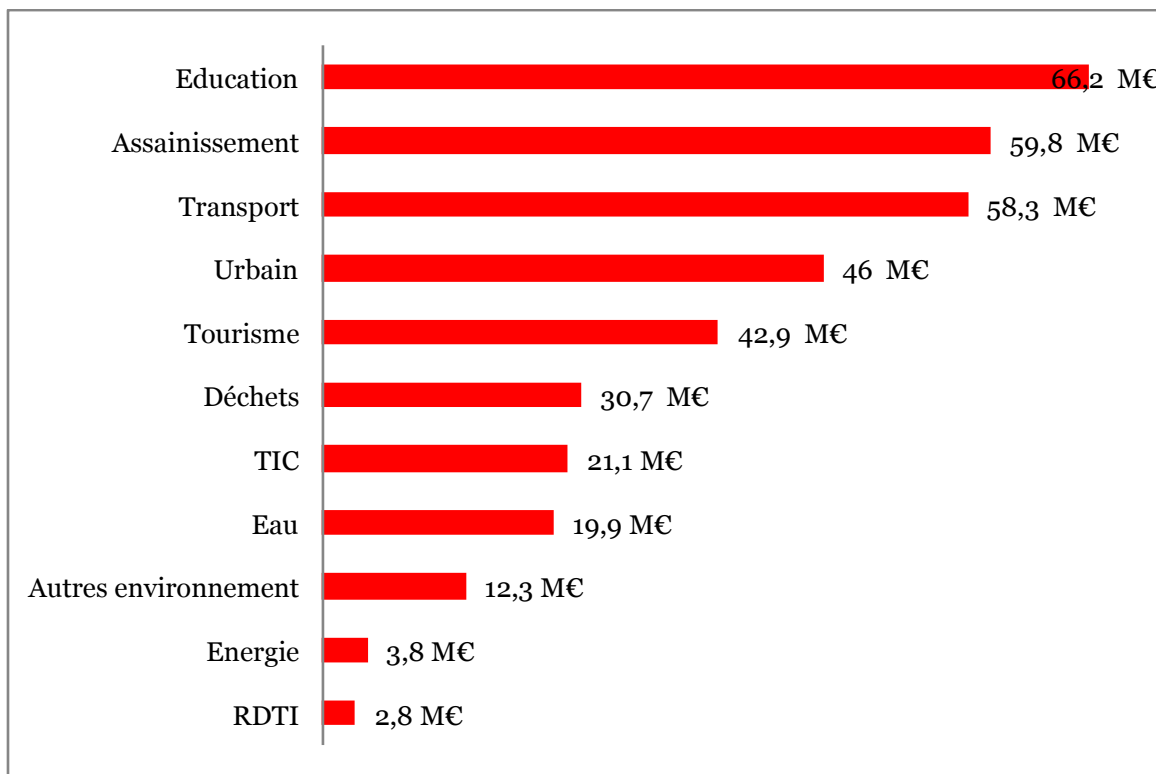
Dans le domaine des transports, le FEDER a soutenu plusieurs **projets visant à renforcer les liaisons portuaires et aéroportuaires depuis et vers la Guadeloupe**, tant pour le transport de personnes que de marchandises, contribuant ainsi au développement du tourisme²⁸. Il a également soutenu les **liaisons interurbaines** (mise en œuvre du programme de réorganisation des transports interurbains de voyageurs porté par le Département impliquant notamment la mise en place de la billettique, déploiement opérationnel du Plan Transport porté par le Département, etc.).

Dans les autres domaines d'intervention, le FEDER a soutenu des projets divers tels que la mise en place d'une médiathèque et archives territoriales, la modernisation et réhabilitation du Centre des Arts et de la Culture, l'aménagement du front de mer de Capesterre-Belle-Eau, le programme de Rénovation Urbaine de Pointe-à-Pitre

²⁸ Par exemple : réhabilitation de l'aérogare et notamment des espaces d'embarquement et d'enregistrement, adaptation et renforcement des infrastructures aéronautiques afin de permettre l'accueil de nouveaux types d'avions, tels que des parkings supplémentaires pour les gros porteurs et le dédoublement des trois têtes de passerelles télescopiques etc.; aménagement et modernisation des terre-pleins du terminal à conteneurs de Jarry, aménagement du port de Basse-Terre, etc.

(RUPAP), la démolition et la reconstruction de la base nautique de Saint-François, la requalification touristique et économique du golf international de Saint-François, la construction de la médiathèque centrale sur la commune des Abymes, etc.

Figure 29 Montant de dépenses d'infrastructures* par domaine d'intervention du FEDER



* Ne sont recensés ici que les projets supérieurs à 500 k€ FEDER, hors dépenses de fonctionnements et d'équipements. Source : PRESAGE (extraction à avril 2014, dernier plan de financement validé) / Elaboration : Technopolis ITD – Amnyos

4.2 Les bénéficiaires et investissements du FSE

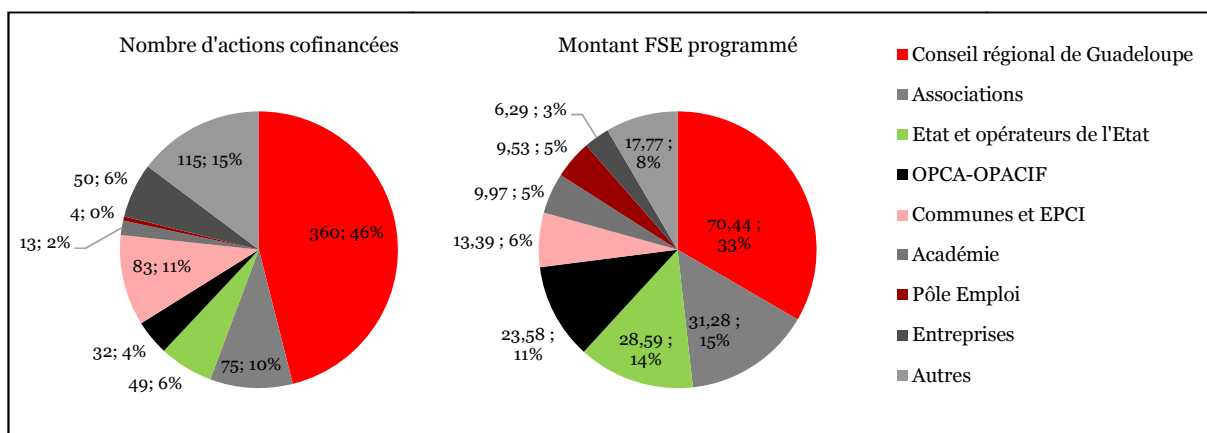
4.2.1 Une majorité des actions et des montants programmés du FSE bénéficie aux maîtres d'ouvrages publics

Le Conseil régional de Guadeloupe a porté 46% des actions cofinancées par le FSE et bénéficié de 33% des fonds (70,44M€). Il convient toutefois d'indiquer que c'est en tant que maître d'ouvrage qu'il a disposé des fonds, les bénéficiaires ultimes étant notamment les entreprises, les associations et les organismes de formation.

Après le Conseil régional de Guadeloupe (360 actions), les principaux maîtres d'ouvrage ont été la collectivité de Saint-Martin (73 actions), l'agence départementale d'insertion (31 actions), la DIECCTE (30 actions, avec portage en direct du programme compétences clefs), l'Atelier horizon - pôle de compétences (12 actions) et le FAFSEA (11).

Seules trois autres catégories d'acteurs ont reçu plus de 10% de l'enveloppe budgétaire programmée : les associations (15%), l'Etat et ses opérateurs (14%) et les OPCA/OPACIF (11%).

Figure 30 Répartition du montant du FSE programmé et du nombre d'actions cofinancées par le FSE par type de bénéficiaires (en M€ ou en unités)



Source : PRESAGE (extraction à avril 2014, dernier plan de financement validé) / Elaboration Technopolis ITD - Amnyos.

4.2.2 La formation professionnelle constitue le principal levier actionné

Le FSE a cofinancé une grande diversité d'actions, allant de l'information et la sensibilisation sur différents sujets (découverte de métiers, égalité professionnelle, égalité entre les femmes et les hommes...) à l'accompagnement (création d'entreprise, projet professionnel...) en passant par l'insertion sociale et professionnelle et la formation professionnelle.

Toutefois, la formation professionnelle a constitué l'intervention majeure et structurante de la programmation du FSE en Guadeloupe et à Saint-Martin. Le

Fonds a soutenu le programme de formation professionnelle des demandeurs d'emploi du Conseil régional ainsi que le programme d'apprentissage, la mise en œuvre du programme de formation professionnelle de la collectivité de Saint-Martin à partir de 2009²⁹, l'action de l'Etat pour la formation professionnelle de jeunes portées par le 2^{ème} RSMA de la Guadeloupe (Encadré 9) ainsi que le programme d'accès aux compétences clés (à partir de 2010) et, enfin, l'action d'OPCA et OPACIF pour des formations inter-entreprises et les congés individuels de formation.

Encadré 9 Zoom sur le cofinancement d'actions de formation professionnelle de jeunes portées par le 2^{ème} régiment du service militaire adapté (RSMA) de la Guadeloupe

Entre 2008 et 2013, le FSE est intervenu en cofinancement de six actions de formation professionnelle portées par le RSMA de Guadeloupe.

Le montant programmé du FSE s'est élevé à 21,22 M€ pour un coût total de 30,43 M€, soit un taux de cofinancement de 70%. L'Etat est intervenu en cofinancement à hauteur de plus de 9 M€.

Le dispositif concerne environ 1000 bénéficiaires par an et obtient des résultats probants malgré une situation économique difficile avec un taux d'insertion de près de 80%³⁰.

4.2.3 Plus de 102 000 participants accompagnés, dont une majorité de femmes, de jeunes et de personnes faiblement qualifiées

Encadré 10 Précaution de lecture des analyses liées aux participants aux actions cofinancées par le FSE

Les participants aux actions cofinancées par le FSE sont des individus, personnes physiques bénéficiaires ultimes.

Les données relatives aux participants sont disponibles à travers l'exploitation du logiciel VIZIAPROG. Celles-ci sont saisies, au fil de l'eau, par les bénéficiaires des actions cofinancées par le FSE. Ce système ne garantit pas une qualité des données homogène.

L'unité de mesure des données du logiciel VIZIAPROG est celle du participant à une action, à distinguer de l'individu. En effet, un même individu a pu participer au cours de la période de programmation 2007-2013 à plusieurs actions. Le rapport entre le nombre de participants et le nombre d'individus participant à ces actions cofinancées par le FSE est inconnu, les informations étant anonymes. Il n'est donc pas possible d'isoler le nombre de participants uniques aux actions.

Entre 2007 et 2013, les actions cofinancées par le FSE en Guadeloupe et à Saint-Martin ont compté plus de 102 000 participants³¹. Une majorité d'entre

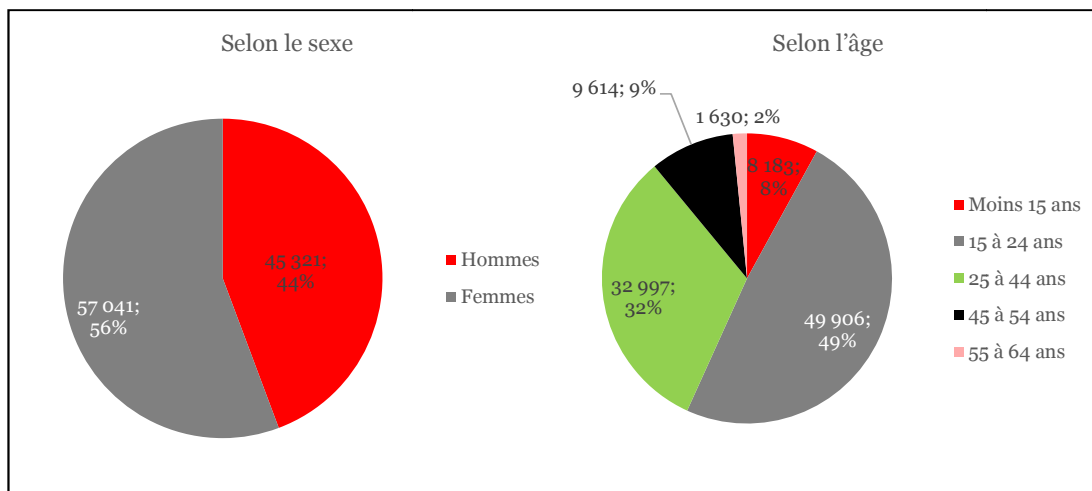
²⁹ Il s'agit du plus grand programme de formation mis en place sur le territoire avec près de 40 actions entre 2009 et 2010 qui ont concerné entre 600 et 700 demandeurs d'emploi inscrits et ont abouti à plus de 127 sorties positives vers des formations qualifiantes en date de juin 2014.

³⁰ Source <http://www.le-sma.com/index.php/presentation/les-centres/guadeloupe-rsma-ga>

³¹ Au moins d'avril 2014, on recensait précisément 102 362 participants aux actions.

eux était des femmes (56%) et près de la moitié (49%) étaient des jeunes, âgés de 15 à 24 ans (Figure 31).

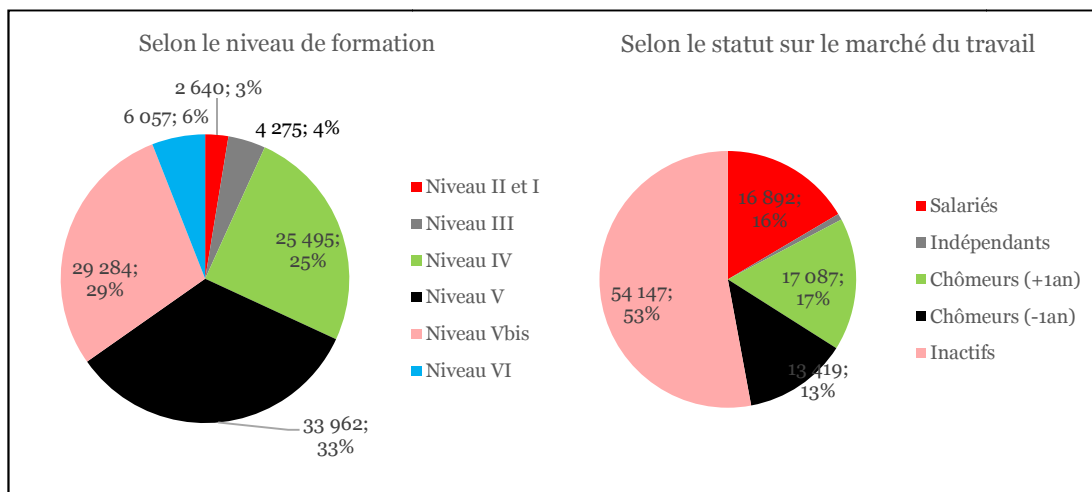
Figure 31 Répartition des participants aux actions cofinancées par le FSE sur la période 2007-2013 selon l'âge et le sexe



Source VIZIAPROG, mai 2014 ; traitement Amnyos-Technopolis, juin 2014

Par ailleurs, plus des deux tiers des participants avaient un faible niveau de formation (niveau V et infra) ou étaient éloignés du marché du travail (inactifs ou chômeurs de longue durée) (Figure 32).

Figure 32 Répartition des participants aux actions cofinancées par le FSE sur la période 2007-2013 selon le niveau de formation et le statut sur le marché du travail



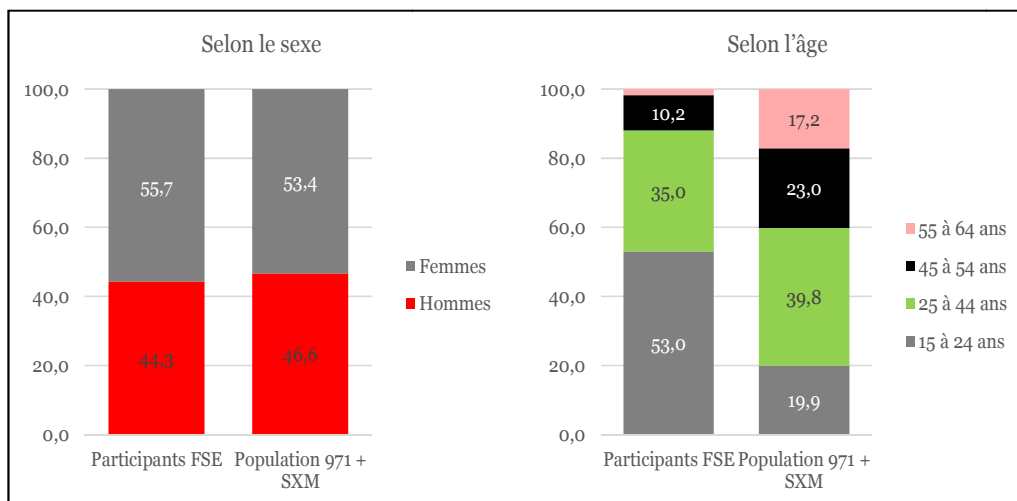
Source VIZIAPROG, mai 2014 ; traitement Amnyos-Technopolis, juin 2014

4.2.4 Un ciblage pertinent en rapport avec les problématiques du territoire

Entre 2007 et 2013, le FSE est intervenu en faveur de publics présentant *a priori* les difficultés les plus prononcées sur le marché du travail, en Guadeloupe et à Saint-Martin.

Les femmes et les jeunes, qui connaissent une situation de chômage marquée³², ont été bien ciblés par les actions. En effet, la part qu'ils occupent dans les participants au FSE est plus importante que celle qu'ils occupent dans la population active (cf. figure 33). En revanche, les seniors ont peu bénéficié du FSE. Ce dernier constat est lié au faible taux d'activité de cette catégorie de population en Guadeloupe, le FSE ne parvenant pas à contribuer au renversement de cette tendance.

Figure 33 Répartition des participants aux actions cofinancées par le FSE sur la période 2007-2013 et de la population guadeloupéenne et de Saint-Martin selon l'âge et le sexe



Source VIZIAPROG, mai 2014 ; INSEE RP 2010 et 2011 exploitation principale, étude DIECCTE Guadeloupe 2013 Dares STMT, Pôle Emploi avril 2014 ; traitement Amnyos-Technopolis, juin 2014.

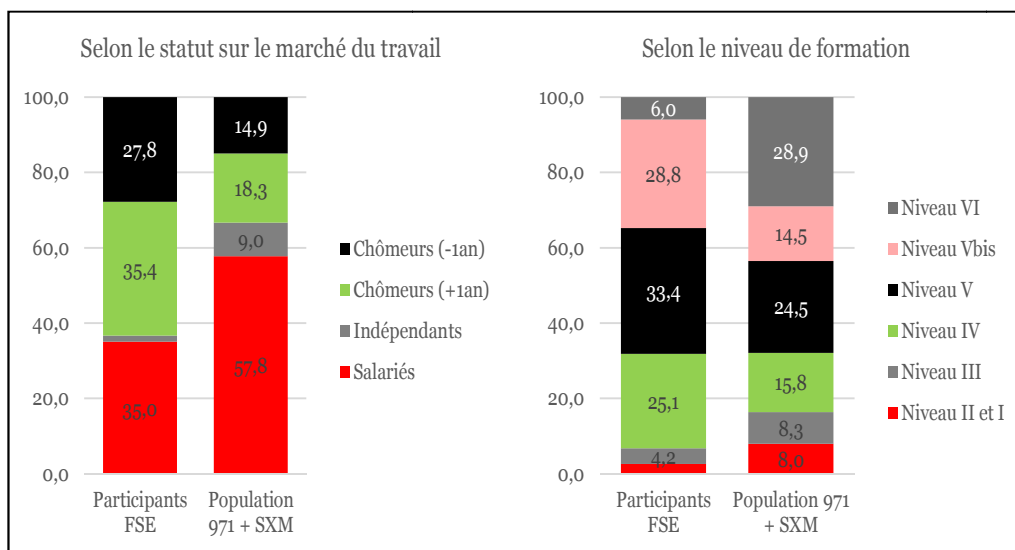
Le FSE a également bien ciblé les chômeurs, et notamment ceux de longue durée, contribuant ainsi à maintenir l'employabilité de ces actifs dans un contexte de crise. Rappelons que la part des demandeurs d'emploi de plus d'un an était de 55,1% en avril 2014 en Guadeloupe et dans les Iles du Nord, contre 43,0% dans la France entière³³.

Par ailleurs, le ciblage des catégories de personnes ayant une qualification comprise entre le niveau V bis et V est satisfaisant, contribuant à répondre à l'enjeu de montée en compétence de la population. En revanche, les personnes sans aucune qualification (niveau VI) ont été peu touchées par les actions du FSE, cette cible étant difficile à atteindre pour les politiques publiques en général.

³² Le bilan économique de la Guadeloupe de 2013 réalisé par l'INSEE établit le taux de chômage des jeunes âgés de 15 à 24 ans à 59,8% et celui des femmes à 28,4% contre 22% pour l'ensemble de la population active.

³³ Source Pôle Emploi, Avril 2014. Il s'agit des demandeurs d'emploi de catégories A, B, et C.

Figure 34 Répartition des participants aux actions cofinancées par le FSE sur la période 2007-2013 et de la population guadeloupéenne et de Saint-Martin selon le niveau de formation et le statut sur le marché du travail



Source VIZIAPROG, mai 2014 ; INSEE RP 2010 et 2011 exploitation principale, étude DIECCTE Guadeloupe 2013 Dares STMT, Pôle Emploi avril 2014 ; traitement Amnyos-Technopolis, juin 2014. Nota : les chômeurs sont les DEFM de cat. A, B, C en avril 2014 en Guadeloupe et dans les Iles du Nord.

4.3 Les bénéficiaires et investissements du FEADER

4.3.1 Une intervention centrée sur le maintien des filières traditionnellement fortes et la diversification de la production agricole

Les interventions du FEADER se sont structurées autour de trois objectifs clés, dont **les enjeux demeurent encore d'actualité aujourd'hui**.

Le premier objectif portait sur **l'amélioration de la compétitivité des filières traditionnellement fortes** que sont la banane et la canne. Il s'agissait de conforter ces deux filières en les rendant plus compétitives : accompagnement à l'investissement via le FEADER notamment, recherche et transfert de nouvelles variétés (antiparasitaire par exemple), diversification des filières (fruit, jus, farine, etc.).

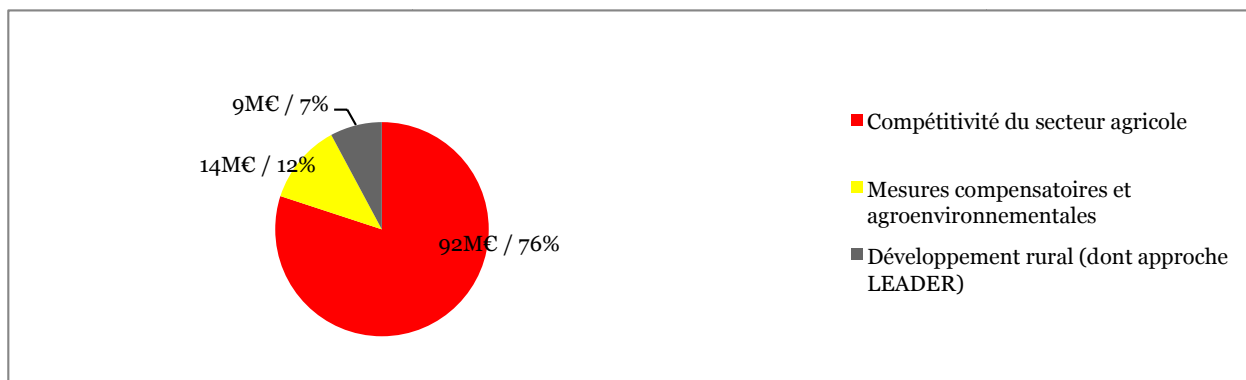
Le deuxième objectif visait à soutenir **la diversification de la production agricole locale** pour répondre à la demande locale (autosuffisance alimentaire) et permettre de trouver des substitutions au déclin progressif de la canne et de la banane. Le FEADER a par exemple soutenu à ce titre le dispositif RITA (réseau d'innovation et de transfert agricole) (cf. infra 5.3).

Le troisième objectif se concentrait sur **l'accompagnement des agriculteurs pour les aider à mieux produire**, dans le respect de l'environnement, et à adapter leur production à la demande locale : qualité, régularité de l'approvisionnement, distribution, commercialisation de proximité. Ce dernier enjeu est transversal à

l'ensemble de la production agricole.

Un peu plus de **91 M€ FEADER ont été consacrés à l'amélioration de la compétitivité du secteur agricole, soit près de 75% du total des fonds** (cf. Figure 35).

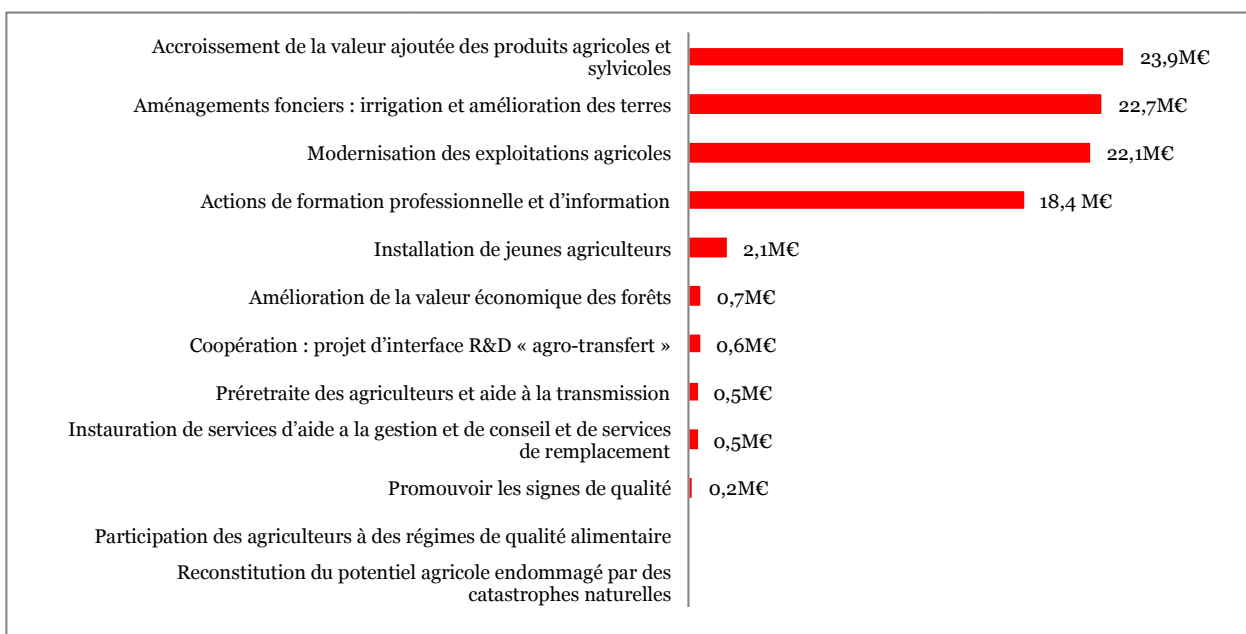
Figure 35 Montants FEADER programmés par domaine d'intervention (M€)



Source : RAE 2012 et OSIRIS (extraction à avril 2014, hors assistance technique) / Elaboration : Technopolis ITD – Amnyos

Plus précisément, **l'intervention du FEADER en faveur de la compétitivité du secteur agricole a consisté avant tout à soutenir les aménagements fonciers et la modernisation des exploitations agricoles, ainsi qu'à accroître la valeur ajoutée des produits agricoles (constitutions de petites unités de transformation)** (cf. Figure 36).

Figure 36 Montants FEADER programmés en faveur de la compétitivité du secteur agricole par type d'intervention



Source : RAE 2012 et OSIRIS (extraction à avril 2014, axe 1 du PDRG) / Elaboration : Technopolis ITD – Amnyos

En matière d'aménagements fonciers et d'accroissement de la valeur ajoutée des produits agricoles, l'hydraulique agricole a mobilisé une part importante des fonds,

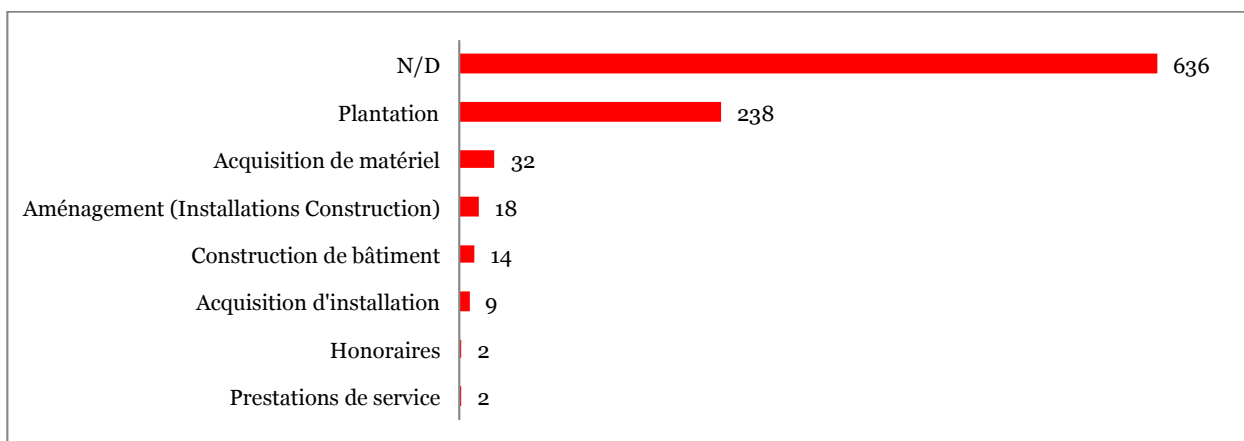
notamment dans le cadre des opérations portées par le Conseil général telles que l’extension des réseaux de Goyave et de Petit Bourg. La rénovation d’installations de production telles que l’abattoir de Gourbeyre, plusieurs rhumeries ou encore une usine de production d’aliments pour animaux a également mobilisé une part importante des fonds.

4.3.2 Des opérations de modernisation des exploitations agricoles qui portent avant tout sur des aides récurrentes à la plantation, particulièrement en faveur de la filière banane

En matière de modernisation des exploitations agricoles, 1490 projets avaient d’ores et déjà été soutenus à fin 2013. Cela représente près des trois quarts des projets soutenus en lien avec l’amélioration de la compétitivité du secteur agricole.

Bien que les indicateurs de suivi de la base OSIRIS ne soient à ce stade que partiellement renseignés (cf. Figure 37), il apparaît que **les projets d’acquisition de matériel ou d’aménagement des exploitations ne représentent qu’une faible part des opérations soutenues au titre de la modernisation des exploitations agricoles**. Les projets soutenus au titre de la modernisation des exploitations agricoles portent en grande partie sur des opérations récurrentes de plantation. Individuellement, ces opérations mobilisent néanmoins de petits montants.

Figure 37 Nature des investissements dans le cadre de la mesure modernisation des exploitations agricoles (en nombre de projets programmés)

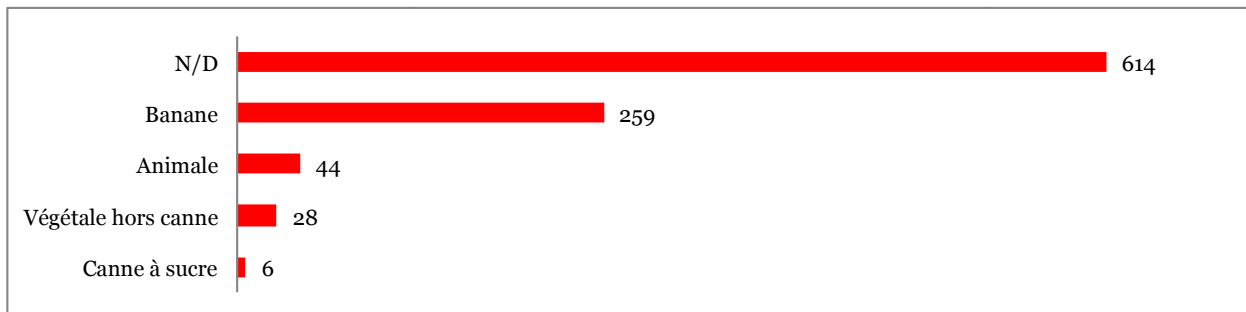


Source : OSIRIS (extraction à avril 2014, mesure 1.2.1 du PDRG) / Elaboration : Technopolis ITD – Amnyos

Les opérations de modernisation des exploitations ont profité majoritairement à la filière banane (voir Figure 38). Près de 10 000 ha cumulés (exploitations aidées plusieurs fois) de sole bananière ont ainsi été soutenus par le FEADER au cours de la programmation (à mettre en perspective avec la surface totale de sole bannière de la Guadeloupe qui s’élève à 2 453 ha). La filière canne à sucre, une filière clé de l’économie régionale, a également été soutenue par le FEADER, mais à un niveau moins important. A peine plus de 100 ha cumulés de sole cannière ont été soutenus par le FEADER (la surface totale de sole cannière de la Guadeloupe s’élève à 13 000 ha). La filière cannes a toutefois bénéficié d’autres dispositifs d’aide communautaires et nationaux. Une

enveloppe compensatoire a notamment été allouée aux filières canne de chaque DOM afin de maintenir le prix de la canne aux planteurs et de stabiliser la production.

Figure 38 Filières soutenues par le FEDER au titre de la mesure modernisation des exploitations agricoles (en nombre de projets programmés)

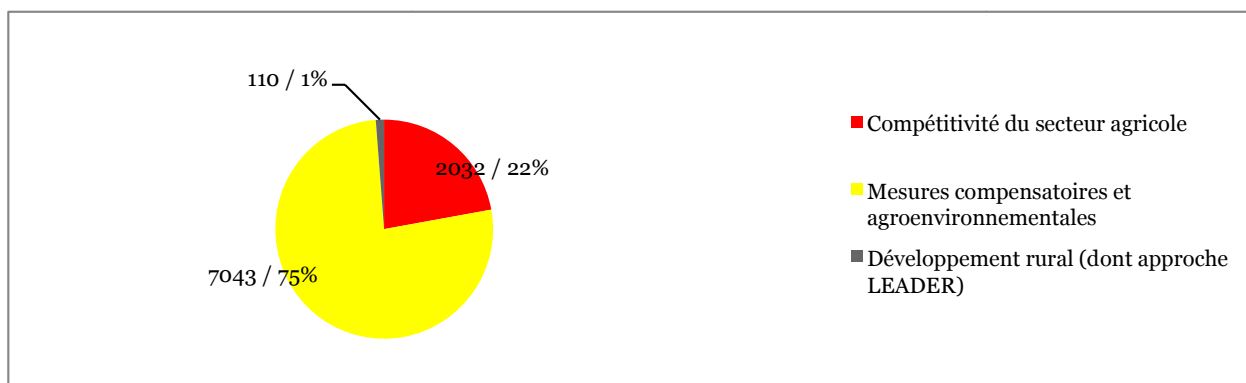


Source : OSIRIS (extraction à avril 2014, mesure 1.2.1 du PDRG)/ Elaboration : Technopolis ITD – Amnyos

4.3.3 Une mobilisation importante du FEADER sur l’accompagnement des agriculteurs pour les aider à mieux produire

Si les trois quarts des financements FEADER se concentrent sur l’amélioration de la compétitivité du secteur agricole, **les trois quarts des projets programmés concernent la compensation des handicaps naturels et la réduction de l’impact de l’activité agricole sur l’environnement** (cf. Figure 39) qui ont bénéficié à près de **4900 exploitations agricoles**.

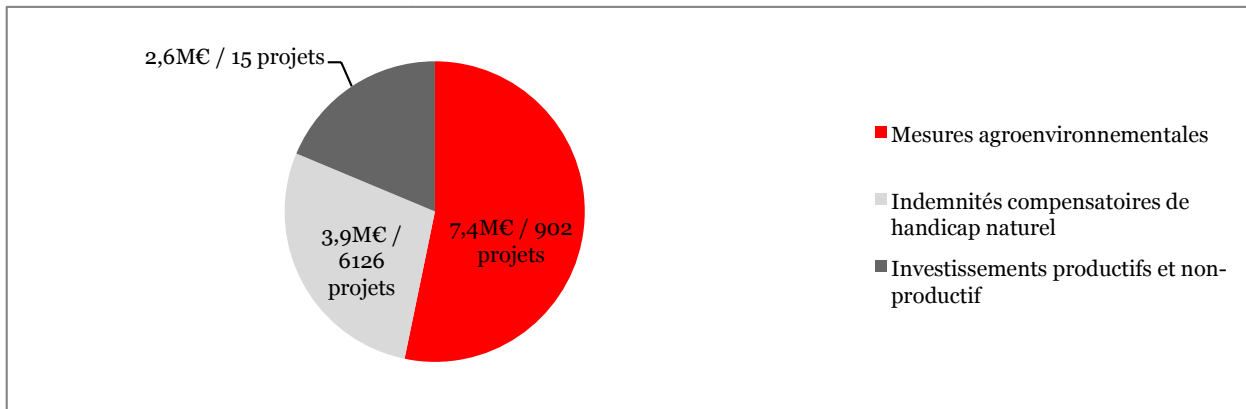
Figure 39 Nombre de projets programmés par domaine d’intervention



Source : RAE 2012 et OSIRIS (extraction à avril 2014, hors assistance technique) / Elaboration : Technopolis ITD – Amnyos

Plus précisément, **l’intervention du FEADER au titre des mesures compensatoires et agroenvironnementales a permis de verser un grand nombre de petites indemnités compensatoires de handicap naturel (ICHN) et de soutenir un nombre plus réduit de projets au titre des mesures agroenvironnementales (MAE), mais qui ont mobilisé près de deux fois plus de crédits.**

Figure 40 Montants FEADER programmés (et nombre de projets programmés) au titre des mesures compensatoires et agroenvironnementales par type d'intervention



Source : RAE 2012 et OSIRIS (extraction au 31 décembre 2013, axe 2 du PDRG) / Elaboration : Technopolis ITD – Amnyos

A la fin de l'année 2013, 6126 dossiers avaient été programmés au titre des ICHN, contre 902 au titre des MAE. Les ICHN visent à permettre le maintien des exploitations et la répartition de l'activité sur le territoire ainsi que l'entretien des milieux et indirectement la protection contre les risques.

En revanche, 7,4 M€ FEADER avaient été programmés au titre des MAE, contre 3,9 M€ au titre des ICHN. Les MAE visent à préserver les espaces remarquables et améliorer les pratiques agricoles en orientant les exploitations vers une agriculture durable et multifonctionnelle plus respectueuse de l'environnement. A travers ces mesures, les agriculteurs s'engagent à changer leurs pratiques sur 5 ans (avec la mise en place de paiements conditionnés aux résultats). Ces projets contribuent par exemple à protéger une race menacée (les bovins créoles), à promouvoir l'agriculture biologique, etc.

4.3.4 Une intervention plus résiduelle sur la qualité de la vie en milieu rural et la diversification de l'économie rurale

La période de programmation 2007-2013 avait également pour objectif de contribuer à la qualité de vie en milieu rural ainsi qu'à la diversification de l'économie rurale. A la fin 2013, environ 250 projets en lien avec le développement rural avaient été programmés, soit une part infime des quelques 9000 projets soutenus par le FEADER. **La contribution du FEADER au développement rural est modeste mais s'inscrit néanmoins en complémentarité avec l'intervention plus globale du FEDER en faveur du développement régional.**

L'intervention du FEADER s'est concentrée sur la diversification des activités non agricoles, sur le développement de services de base pour l'économie et la population rurale, sur la conservation et la mise en valeur du patrimoine rural, ainsi que sur l'aide à la création et au développement de micro-entreprises.

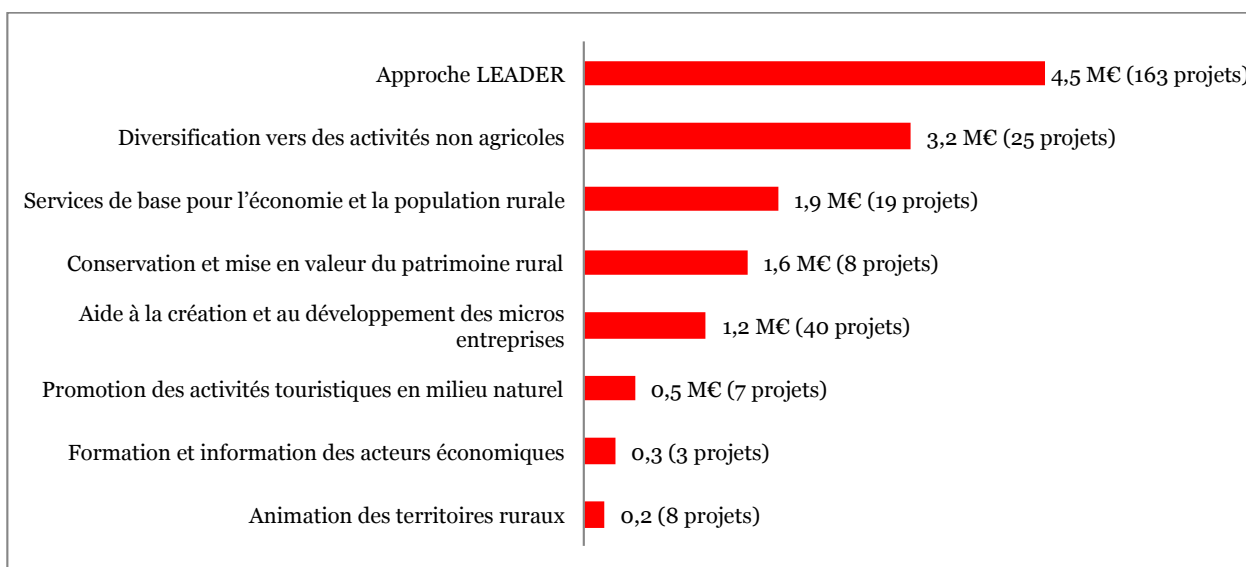
3,3 M€ ont été consacrés à des projets de diversification vers des activités non agricoles : création de gîtes ruraux, de centres équestres, de fermes pédagogiques, etc. Ces projets complètent l'intervention du FEDER en matière de développement

d'offre d'hébergements touristiques diversifiés ou de nouvelles offres de loisir touristique.

1,9 M€ ont été consacrés au développement de services de base pour l'économie et la population rurale. Ces projets renforcent l'attractivité résidentielle pour les populations rurales, avec notamment la prise en compte des TIC.

1,2 M€ ont été consacrés à des projets de développement de micro-entreprises de tous les secteurs d'activité. Ces projets, souvent relativement innovants, participent au maintien et au développement de l'attractivité des zones rurales.

Figure 41 Montants FEADER programmés (et nombre de dossiers programmés) au titre du développement rural par type d'intervention



Source : Données ASP en cours de consolidation/ Elaboration : Technopolis ITD – Amnyos

Encadré 11 L'approche LEADER en Guadeloupe

Certains des projets cofinancés par le FEADER, en lien avec de développement rural, ont été soutenus dans le cadre de l'approche LEADER (Liaison Entre Actions de Développement Rural).

Cette approche vise à mettre en œuvre des dynamiques locales de proximité sur l'archipel ainsi que des mesures du développement rural dans le cadre de stratégies intégrées bâties par les acteurs locaux. Cette approche vise également à améliorer la gouvernance locale et encourager l'innovation. Une de ses particularités est qu'elle est circonscrite à des territoires ruraux spécifiques – les GAL³⁴ – qui gèrent eux même l'enveloppe qui leur a été attribuée.

4,5 M€ FEADER ont ainsi été consacrés à l'approche LEADER en Guadeloupe, répartis sur 163

³⁴ Les GAL ont été sélectionnés dans le cadre d'un appel à projets lancé en avril 2008 : Nord Basse-Terre, Côte Sous-le-Vent, Sud Basse-Terre, Pays Marie-Galante, Orient Guadeloupe et Nord Grande-Terre. Les GAL ont leur propre comité de programmation et disposent d'une équipe technique (animateur et gestionnaire) chargée de l'accompagnement des bénéficiaires potentiels dans la conception de leurs projets. L'approche LEADER repose sur trois types d'interventions : la mise en œuvre de stratégies locales de développement (chaque GAL a décliné des fiches actions), la coopération interterritoriale et transnationale, le fonctionnement du GAL (acquisition de compétences et actions d'animation).

projets. Ils ont porté notamment sur la promotion d'activités touristiques et le soutien à la création et au développement de micro-entreprises.

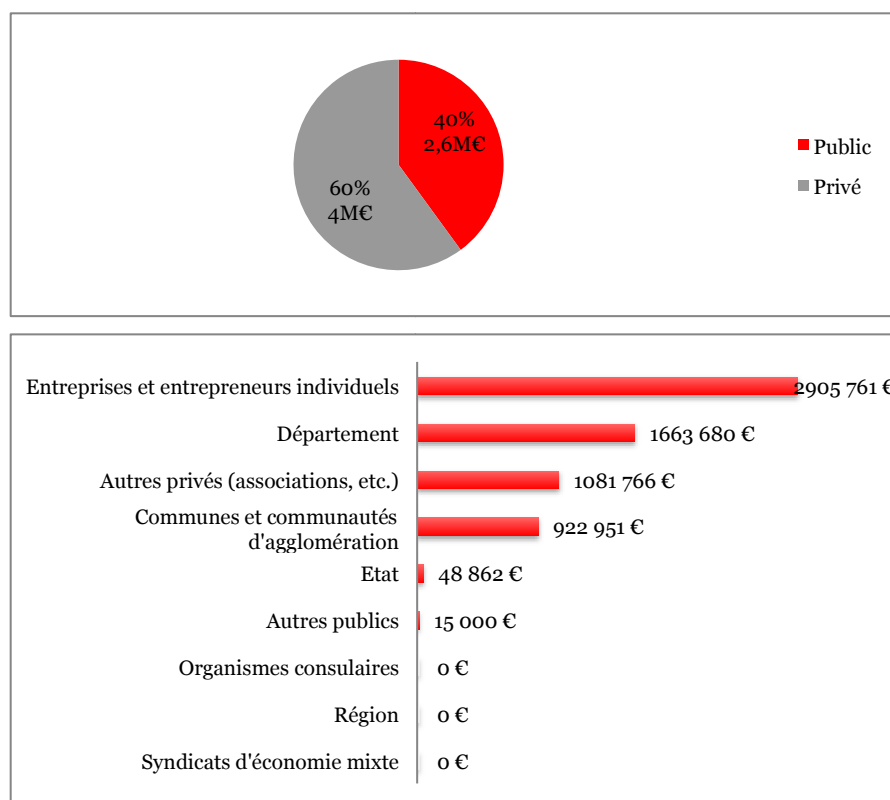
4.4 Les bénéficiaires et investissements du FEP

4.4.1 Un fonds plutôt centré sur le soutien aux entreprises et entrepreneurs individuels

Doté de 6,6 M€ FEP, la programmation 2007-2013 a permis d'aider 196 bénéficiaires uniques. Que ce soit en nombre de dossiers ou en montant programmé, le FEP est venu principalement aider les entreprises et entrepreneurs individuels (190 entreprises bénéficiaires uniques).

Près de **60% des montants programmés l'ont été au profit d'acteurs privés**, soit 4 M€ (cf. Figure 42). 2,6 M€ ont été programmés en faveur d'acteurs publics (principalement le Département), soit 40% du total des fonds programmés. Sur ces 2,6 M€, 1,6 M€ ont cofinancé un seul projet (voir ci-dessous).

Figure 42 Montants FEP programmés par type de bénéficiaires

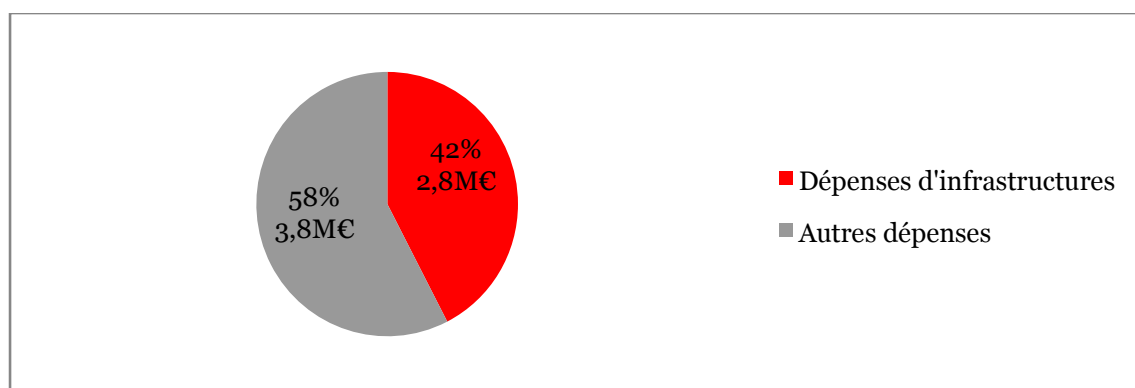


Source : PRESAGE (extraction à avril 2014, dernier plan de financement validé) / Elaboration : Technopolis ITD – Amnyos

4.4.2 ... et de nombreuses petites infrastructures soutenues au regard de la faiblesse des fonds alloués à la Guadeloupe

Les dépenses d'infrastructures ont représenté 42% du total des montants FEP programmés. Contrairement au FEDER, il s'agit de petits projets (entre 1,7 et 0,03 M€ FEP), à mettre en regard avec la faible dotation dont a bénéficié la Guadeloupe pour 2007-2013.

Figure 43 Part des dépenses d'infrastructures dans le total des montants FEP programmés



Source : PRESAGE (extraction à avril 2014, dernier plan de financement validé) / Elaboration : Technopolis ITD – Amnyos

Le FEP est également venu soutenir, en complément des interventions du FEDER, des projets innovants. Le FEP a par exemple soutenu la réalisation d'un prototype de cage immergeable porté par le SYPAGUA (Syndicat des producteurs aquacoles de Guadeloupe) prenant en compte les risques liés à la houle cyclonique qui n'existent pas en métropole. Le FEP a également soutenu un projet expérimental sur l'algoculture (culture des algues à usage cosmétique), en partenariat notamment avec l'ANR. La phase 2 de ce projet doit débuter mi-2014 et prévoit l'installation d'une unité de production en Guadeloupe.

5. Les effets de la programmation : l'impact macro-économique des fonds européens

5.1 Les impacts macro-économiques du FEDER

Encadré 12 Précisions méthodologiques

Les données sont renseignées dans la base PRESAGE. Toutefois, il est apparu au cours de l'enquête que celles-ci ne sont pas toujours suffisamment robustes pour être exploitées, en raison du faible taux de renseignement des indicateurs et de la qualité inégale des données renseignées (l'unité de valeur, par exemple, n'est pas toujours respectée). Nous nous appuyons donc ici uniquement sur les données qui nous sont apparues comme suffisamment fiables pour être exploitées.

Les résultats de l'enquête en ligne conduite par Technopolis ITD et Amnyos entre le 6 mai et le 1^{er} juillet 2014 auprès de l'ensemble des bénéficiaires du PO FEDER 2007-2013 ont également été exploités. 99 bénéficiaires ont répondu au questionnaire de manière complète, ce qui représente environ 22% des 460 bénéficiaires interrogés³⁵. La représentativité des réponses est donc satisfaisante, même si l'on constate une surreprésentation des entreprises du secteur de l'hébergement.

5.1.1 Grâce au FEDER, 334 emplois directs additionnels créés à ce jour

Sur la base des seuls dossiers clôturés renseignés dans PRESAGE, **334 emplois directs additionnels auraient été créés à ce jour grâce au FEDER**, principalement dans le cadre des mesures 1.1 (aides directes aux entreprises), 3.2 (formation) et 1.2 (ingénierie financière). Un nombre relativement important de créations d'emplois est à prévoir (dossiers non-clôturés) dans le cadre des mesures 1.4 (RDTI) et 1.5 (accès aux TIC).

Le nombre d'emplois directs additionnels reste globalement inférieur aux objectifs fixés en début de programmation. A titre d'exemple, 152 emplois directs additionnels ont à ce jour été créés dans le cadre des aides directes aux entreprises (mesure 1.1) et un peu moins de 200 devraient vraisemblablement l'être au terme de la programmation, contre un objectif initial de 300³⁶. Ce différentiel est en partie imputable à la crise économique globale mais surtout à la crise sociale qui a frappé plus spécifiquement la Guadeloupe à partir de 2009.

5.1.2 Des financements FEDER qui ont permis d'atténuer les effets de la crise économique au sein des entreprises bénéficiaires, en contribuant au maintien de l'emploi

³⁵ Tous les bénéficiaires n'ont pu être interrogés faute de disponibilité de leurs coordonnées dans la base PRESAGE.

³⁶ Source : valeur cible du DOMO. Aucun objectif fixé pour les autres mesures.

Afin de caractériser et d'évaluer l'effet du FEDER sur les projets cofinancés, il a été demandé aux bénéficiaires de préciser si le cofinancement de leurs projets avait donné des résultats sur des thématiques variées : emploi, compétences, partenariats, innovation, etc. (cf. Figure 44).

Figure 44 Résultats perçus par les entreprises des actions cofinancées par le FEDER



Source : Enquête électronique réalisée par Technopolis et Amnyos entre le 6 mai et le 1^{er} juillet 2014 auprès de l'ensemble des bénéficiaires de cofinancements FEDER - Note : 71 réponses à la question.

Une majorité d'entreprises estime que le FEDER a eu un effet sur l'amélioration des performances (82%), le développement du chiffre d'affaires (80%), le maintien du nombre d'emplois (79%), le développement de nouveaux produits/l'enrichissement de l'offre (71%) ou encore le développement du nombre d'emplois (64%).

Les entreprises ont davantage utilisé le FEDER pour maintenir leurs activités déjà existantes et atténuer les effets de la crise économique que pour s'engager dans une diversification de leurs activités. L'impact sur le chiffre d'affaire, par exemple, reste modeste : seulement 20% des entreprises bénéficiaires l'estiment significatif (supérieur à 10%).

Si près de la moitié des chefs d'entreprises pensent que le FEDER a eu un effet sur le renforcement des partenariats interentreprises existants (47%) et le développement de nouvelles connaissances/compétences (47%), ils ne sont que 38% à estimer qu'il a

permis le développement de nouveaux procédés, 22% le renforcement de partenariats avec des acteurs de la recherche et 16% le développement de nouveaux partenariats avec des acteurs de la recherche.

Ces réponses sont cohérentes avec la programmation FEDER qui en matière d'aide à l'investissement productif (mesure 1.1.) n'a pas privilégié de cibles d'intervention prioritaires (type d'entreprise, type de secteur), et dont l'intervention en matière d'innovation (mesure 1.4.) a fortement soutenu l'activité des centres publics de recherche.

5.1.3 Les effets plus spécifiques du FEDER dans les domaines ne faisant pas l'objet d'études de cas : énergie, transports et TIC

5.1.3.1 Dans le domaine de l'énergie : des objectifs ambitieux qui ne sont pas encore atteints malgré des tendances positives

La capacité de production d'énergie renouvelable de la Guadeloupe s'est accrue sur la période 2007-2013 de 18 372 MWh³⁷. Ces résultats sont bien en deçà des objectifs initiaux (175 000 MWh).

La part des énergies renouvelables dans la production totale d'électricité était de 13,5% en début de programmation. Elle était de 15,7% en 2012³⁸, soit un taux supérieur à la moyenne nationale³⁹ mais en encore en deçà de l'objectif de 21% à l'horizon 2015 indiqué dans le document de mise en œuvre du programme. Malgré quelques gros projets d'infrastructures soutenus par le FEDER, tels que la construction de la ferme solaire de Sainte Marguerite ou l'amélioration du rendement de la centrale géothermique de Bouillante⁴⁰, la contribution du FEDER en matière de production d'électricité à partir de sources renouvelables est plus modeste que prévu. Ces résultats peuvent s'expliquer en partie par le moratoire sur les installations photovoltaïques décidé en 2010 par le Gouvernement qui a fortement impacté leur développement⁴¹. Plus généralement, les constats établis lors du diagnostic réalisé dans le cadre des travaux préparatoires à la rédaction du PO 2007-2013 sont en partie toujours d'actualité : la Guadeloupe est toujours dépendante des énergies fossiles pour la production d'électricité, malgré la diversité des sources d'énergies renouvelables présentes sur le territoire.

L'objectif de maîtrise de la consommation énergétique n'a pas non plus été atteint, avec en particulier une demande en électricité qui n'a pu être stabilisée, malgré quelques gros projets d'infrastructures tels que le programme de maîtrise de l'énergie de

³⁷ Valeur portant sur 29 dossiers programmés et renseignés dans PRESAGE. A titre de comparaison, la production d'énergie renouvelable de la seule centrale bagasse charbon du Moule (mise en service en octobre 1998) s'élevait en 2011 à 55 000 MWh et l'énergie totale livrée au réseau en 2011 s'élevait à 1 692 000 MWh (source : EDF, Bilan Prévisionnel de l'Equilibre Offre/Demande d'Electricité – Guadeloupe, 2012).

³⁸ Source : DOMO 2007-2013

³⁹ Source : PO FEDER-FSE 2014-2020. Faute d'observatoire en la matière il n'est pas possible d'obtenir une estimation plus récente de la part des énergies renouvelables dans la production totale d'électricité.

⁴⁰ Mise en place de la réinjection partielle du fluide géothermal dans le réservoir de Bouillante.

⁴¹ Le PO 2007-2013 a permis l'installation de capteurs solaires photovoltaïques pour une puissance installée de 868 kWcrête à ce jour, contre 19 607 kWcrête à terme (beaucoup de projets n'étant pas clôturé dans ce domaine).

l'Aéroport Pôle Caraïbes et la prise en charge du surcoût lié aux investissements en faveur des économies d'énergie dans le projet de reconstruction du centre hospitalier Louis Daniel Beauperthuy. **La dépendance énergétique de la Guadeloupe continue donc de s'accroître sous l'effet d'une augmentation de la demande** : entre 2000 et 2011, la consommation d'énergie finale augmenté de 46%⁴².

En conclusion, **on constate des tendances positives : la part des énergies renouvelables dans la production totale d'électricité s'est accrue depuis 2007 malgré une hausse de la demande électrique**. Les objectifs ambitieux fixés par le PO dans le domaine de l'énergie ne sont toutefois pas encore atteints. La programmation 2014-2020, beaucoup plus ambitieuse (49M€ seront consacrés aux énergies renouvelable et à la maîtrise de l'énergie contre 8,6M€ entre 2007 et 2013) devrait permettre d'enregistrer des progrès significatifs

5.1.3.2 Dans le domaine des transports : une nette amélioration des liaisons interurbaines et des infrastructures aéroportuaires, en grande partie imputable au FEDER

Peu de progrès ont été accomplis en matière de mobilité urbaine durable au cours de la période 2007-2013. Aucun projet de transport en commun en site propre (TCSP) n'a été réalisé même si des réflexions ont été conduites au niveau de la communauté d'agglomération Cap Excellence.

En revanche, **des progrès notables ont été accomplis depuis 2007 en matière de transport interurbains**. En particulier, dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle du Plan Transport porté par le Département, des efforts ont été accomplis à deux niveaux :

- La **structuration de l'offre de transports collectifs routiers** jusque-là assurée par des entreprises privées dans une logique de rentabilité mal maîtrisée (surabondance de l'offre sur certains trajets et absence sur d'autres) : le FEDER a fortement contribué à l'organisation d'horaires de transport réguliers.
- L'**amélioration de la qualité de l'offre de transports collectifs routiers** jusque-là très insuffisante (non-respect des horaires et des points d'arrêt, problèmes de liaison, manque d'information sur la billetterie et les tracés des lignes) : le FEDER a soutenu l'aménagement des terminaux et la mise en place d'une billetterie nominative.

L'offre de transport inter-îles de marchandises et de personnes reste toujours limitée, même si l'aide au cabotage a permis de compenser partiellement les surcoûts. Les constats établis en la matière en 2007 restent d'actualité : **la continuité territoriale demeure partiellement assurée au sein de l'archipel** avec une offre de transports désormais exclusivement maritime et toujours quantitativement et qualitativement insuffisante.

Des initiatives émergent afin d'utiliser les infrastructures aéroportuaires et portuaires comme plateformes d'échanges vers la Caraïbe. Dans le domaine portuaire, seules des études relatives au projet de Grand Port et la première tranche des travaux

⁴² Source : PO FEDER-FSE 2014-2020

(essentiellement le dragage) ont pu être programmés. En revanche, **les infrastructures aéroportuaires ont été très significativement améliorées entre 2007 et 2013, contribuant au renforcement de l'attractivité touristique de la région** (cf. infra). La capacité d'accueil simultané des avions gros porteurs de l'Aéroport Pôle Caraïbes, par exemple, s'est accrue de 16 places au cours de la période de programmation. Grâce aux investissements réalisés au niveau de l'aérogare et soutenus dans le cadre du PO 2007-2013, la capacité de l'aéroport est aujourd'hui de 2,5 millions de passagers par an. Avec un peu plus de 2 millions de passagers annuels en 2013, contre 1,8 millions en 2005, l'Aéroport de Guadeloupe se classe au 11^{ème} rang des aéroports français.

En conclusion, on constate une nette amélioration des liaisons interurbaines et des infrastructures aéroportuaires, en grande partie imputable au FEDER. Peu de progrès en revanche sont à noter en matière de transports urbains durables et de transports inter-îles au cours de la période de programmation 2007-2013.

5.1.3.3 Dans le domaine des TIC : des télécommunications toujours plus chères qu'en métropole mais un secteur désormais plus concurrentiel

La Guadeloupe connaît un surcoût des télécommunications lié à des handicaps structurels (isolement et caractère archipélagique du territoire, étroitesse de son marché). En début de programmation, on constatait déjà une amélioration récente des conditions d'achat du transit IP grâce au raccordement aux réseaux mondiaux (câble sous-marin) soutenu au cours de la période 2000-2006. En 2007, l'offre haut débit de référence était encore environ deux fois plus chère en Guadeloupe qu'en métropole⁴³. L'objectif visé par le PO FEDER 2007-2013 était d'arriver en 2013 à des tarifs TTC quasi identiques entre la Guadeloupe et la métropole (au maximum 5% plus élevés en Guadeloupe qu'en métropole).

Si la baisse des tarifs s'est engagée, l'objectif n'est pas complètement atteint puisque le prix de détail demeure plus élevé à hauteur de 10 à 15 euros de plus par mois⁴⁴, soit un tarif supérieur de 30% à celui pratiqué en métropole⁴⁵. Ce différentiel ne concerne cependant pas que l'accès à internet⁴⁶.

En 2007, le secteur était peu concurrentiel, ce qui en limitait le développement, avec de facto un opérateur historique en situation de monopole. Au cours de la programmation 2007-2013, l'offre de services d'accès à Internet s'est accrue : arrivée de nouveaux opérateurs, développement des offres haut-débit et des offres triple-play, etc. Si le renforcement de la capacité de raccordement aux réseaux mondiaux soutenu au cours de la période 2000-2006 n'a pas eu complètement les effets escomptés en matière de réduction des coûts des télécommunications, il a contribué à rendre le marché guadeloupéen des télécommunications plus attractif pour de nouveaux opérateurs.

⁴³ Source : DOMO 2007-2013

⁴⁴ Source : PO FEDER-FSE 2014-2020

⁴⁵ Calculée sur la base d'un abonnement moyen s'élevant à 30 euros TTC.

⁴⁶ En mars 2010, le niveau général des prix à la consommation était globalement supérieur de 8,3% (INSEE, 2010) en Guadeloupe qu'en métropole, avec un différentiel particulièrement important notamment pour les produits alimentaires, la santé et les communications.

L'intervention du FEDER 2007-2013 a permis d'accroître la qualité du service. En 2007, 92% de la population était éligible à un service supérieur à 1 Mbit/s⁴⁷, pour un objectif de 100% en fin de programmation. Bien qu'il reste quelques zones blanches, l'objectif de 100% peut être considéré comme pratiquement atteint. Par ailleurs, 47% des foyers guadeloupéens sont désormais éligibles à un service supérieur à 10 Mbit/s et 10% à un service d'au moins 30 Mbit/s.

La diffusion des usages liés au haut-débit auprès des entreprises et des ménages, limitée en 2007, constituait une priorité de la programmation. Elle demeure une question centrale identifiée par la stratégie de spécialisation intelligente (S3) pour la programmation 2014-2020.

Le programme 2014-2020 se concentrera sur la mise à disposition aux particuliers et entreprises d'une connexion à haut et très haut débit dans des conditions de qualité, de sécurité et des coûts similaires à ceux de la métropole. Il visera également à assurer une plus grande disponibilité et une utilisation accrue des produits et services TIC par les entreprises, y compris de l'e-commerce. 53 M€ FEDER sont maquettés en faveur des TIC, contre 30 M€ entre 2007 et 2013.

⁴⁷ Source : DOMO 2007-2013

5.2 Les impacts macro du FSE

Encadré 13 Avertissement sur la méthode d'analyse

Le logiciel VIZIAPROG donne une information exhaustive sur le nombre de participants aux actions cofinancées par le FSE en Guadeloupe et à Saint-Martin. L'évaluateur a donc mobilisé cette information. En revanche, l'évaluateur n'a pas été en mesure d'exploiter les données relatives à la situation des participants à la sortie des actions cofinancées par le FSE, normalement délivrées par VIZIAPROG.

En effet, cette information est disponible pour moins de 1% des participants et ne peut, en l'état, être exploitée pour donner une vision consolidée des résultats du PO FSE 2007-2013 en Guadeloupe et dans les Iles du Nord (cf. image d'écran en annexe).

De plus, l'évaluateur n'a pu exploiter les données associées aux indicateurs de résultats enregistrés dans la base PRESAGE. En effet, celles-ci sont rarement renseignées ou le sont de manière partielle.

En conséquence, l'analyse des effets et des impacts s'appuie principalement sur l'exploitation des résultats de l'enquête menée auprès des bénéficiaires, qui a permis de recueillir 30 réponses complètes, ce qui représente environ 25% des 122 structures bénéficiaires identifiées dans la base PRESAGE (avril 2014). La représentativité des réponses est d'autant plus satisfaisante que, parmi les répondants figurent des bénéficiaires majeurs tels que le Conseil régional, le Conseil général, la collectivité de Saint-Martin, certains services de l'Etat ou encore Pôle Emploi. Parmi les autres répondants on compte notamment 10 organismes de formation, 5 entreprises, 3 structures d'insertion par l'activité économique (SIAE), 3 organismes consulaires, 2 acteurs professionnels (dont 1 OPCA).

5.2.1 Une importante participation des jeunes, des personnes faiblement qualifiées et des chômeurs aux actions du FSE en Guadeloupe et à Saint-Martin

Encadré 14 Précautions d'analyse des données mobilisées dans ce paragraphe

Comme nous l'avons expliqué précédemment, le nombre de participants, disponible à travers le logiciel VIZIAPROG, ne correspond pas au nombre d'individus uniques ayant bénéficié d'actions cofinancées par le FSE.

Pour autant, nous proposons de construire un indice simple qui permettra d'apprécier, dans les limites que nous venons de définir, la participation de la population guadeloupéenne et de Saint-Martin aux actions cofinancées par le FSE. La construction de l'indice est la suivante pour chaque catégorie de population :

Nombre de participants aux actions cofinancées

par le FSE sur la période 2007-2013

Nombre de personnes appartenant à cette catégorie de population
recensées en Guadeloupe et à Saint-Martin

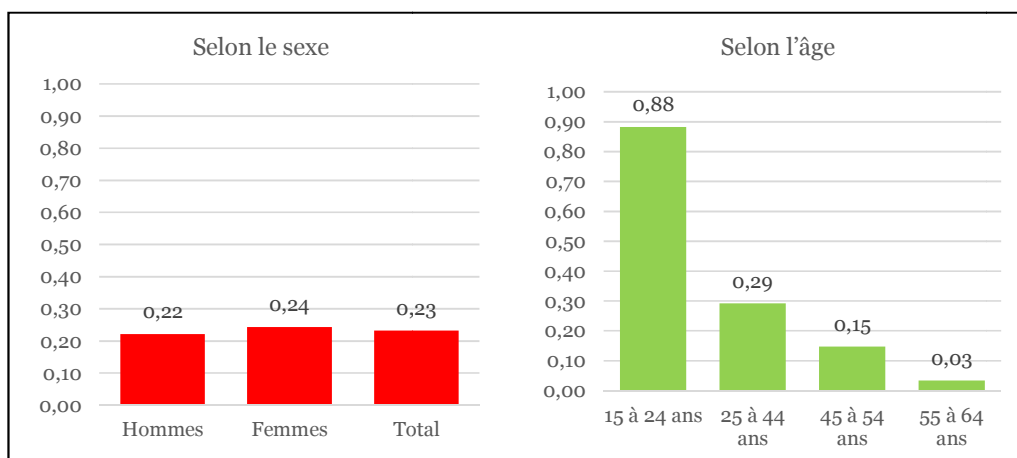
Plus la valeur prise par cet indice est proche de 1 pour une population donnée, plus le niveau de participation est important. Un indice de 0,5 signifie que le nombre de participants aux actions du FSE représente la moitié de cette catégorie de population en Guadeloupe et à Saint-Martin.

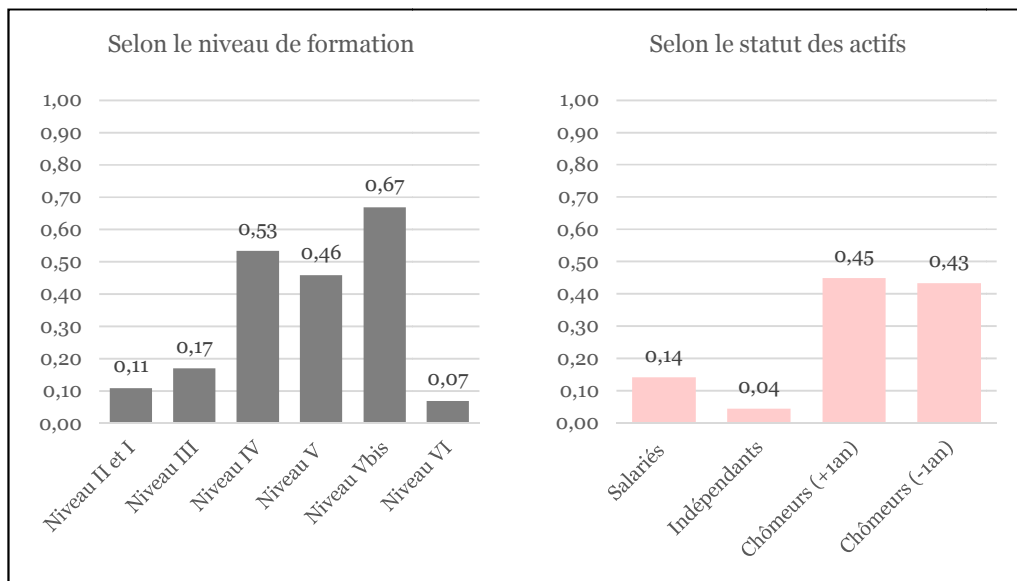
Rappelons que cet indice n'évite pas les doubles comptes liés au fait qu'un même individu a pu participer à plusieurs actions du FSE dans la période de programmation. Pour autant, il est douteux que la Guadeloupe présente un profil très différent de ce que certaines enquêtes ont montré en métropole, à savoir que les multiples participations n'excédaient pas 10% de la population participante.

La participation des jeunes, des personnes peu qualifiées et des chômeurs a été relativement importante au sein des actions cofinancées par le FSE entre 2007 et 2013. Ainsi, les valeurs prises par l'indice de participation de la population sont de 0,88 pour les jeunes (contre 0,15 pour les seniors), de 0,67 pour les personnes détenant un niveau de formation V bis (contre 0,11 pour celles détenant un niveau de formation I ou II) et de 0,44 pour les chômeurs (contre 0,14 pour les salariés).

Si ce résultat est conforme aux ambitions du FSE, il témoigne également de quelques différences avec la mise en œuvre du Fonds en France métropolitaine. Les jeunes sont ainsi nettement plus représentés parmi les participants aux actions (53% contre 35% en France métropolitaine) tout comme les chômeurs, mais dans une moindre mesure (63% contre 58%) ainsi que les femmes (56% contre 51%). En revanche, le poids des personnes peu qualifiées (niveau V et moins) est identique (68%).

Figure 45 Indice de participation de la population aux actions cofinancées par le FSE selon l'âge, le sexe, le niveau de formation et le statut sur la situation sur le marché du travail





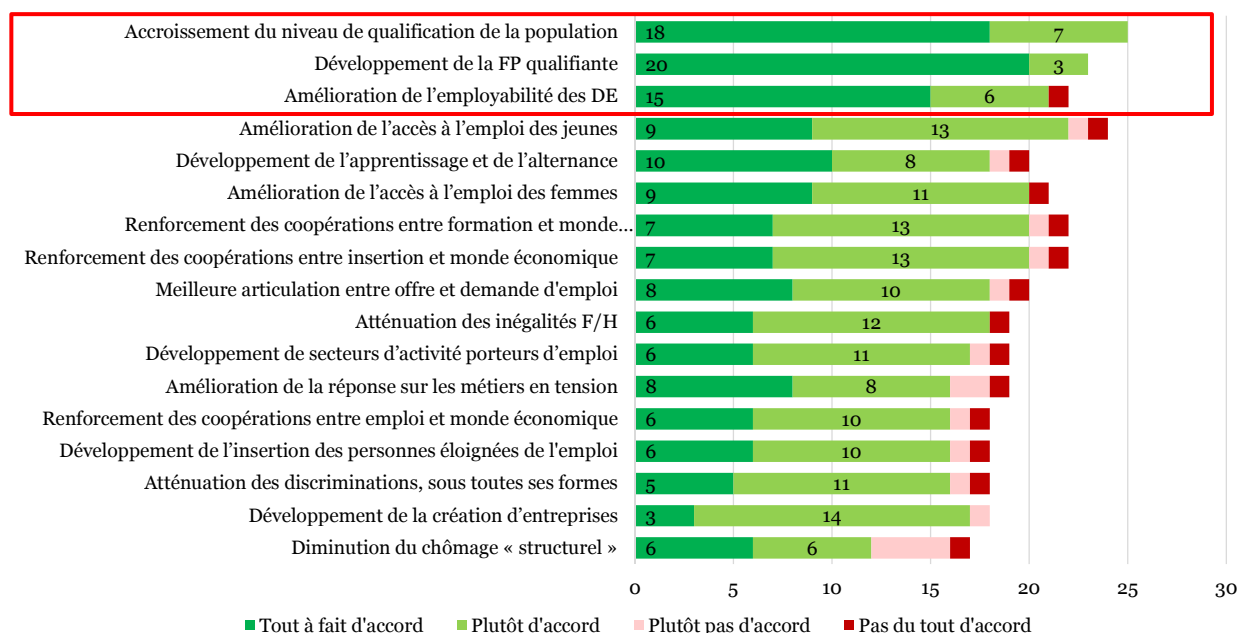
Source VIZIAPROG, mai 2014 ; INSEE RP 2010 et 2011 exploitation principale, étude DIECCTE Guadeloupe 2013 Dares STMT, Pôle Emploi avril 2014 ; traitement Amnyos-Technopolis, juin 2014. Nota : les chômeurs sont les DEFM de cat. A, B, C en avril 2014 en Guadeloupe et dans les Iles du Nord.

5.2.2 L'impact du FSE s'est fait ressentir sur l'amélioration de l'employabilité des demandeurs d'emploi ainsi que sur le développement de la qualification de la population

Les bénéficiaires interrogés dans le cadre de cette étude indiquent que l'impact du FSE a été particulièrement important sur l'amélioration de l'employabilité des demandeurs d'emploi ainsi que sur le développement de la formation professionnelle qualifiante et de la qualification de la population (Figure 47). Il convient également d'indiquer que **le FSE a eu une forte valeur ajoutée en Guadeloupe et à Saint-Martin** puisque, selon la grande majorité des répondants à l'enquête, en son absence, les projets n'auraient pas été menés.

Figure 46 Effets et impacts du FSE observés par les bénéficiaires répondant à l'enquête sur la période 2007-2013

Les effets et impacts du FSE ont été



Source enquête auprès des bénéficiaires de fonds européens en Guadeloupe et dans les Iles du Nord, mai à juin 2014 ; traitement Amnyos-Technopolis, juillet 2014. Les chiffres indiqués constituent le nombre de réponses.

L'impact du FSE sur l'amélioration de l'employabilité des chômeurs est directement lié à son intervention massive auprès de ce public. Le FSE a ainsi cofinancé des actions qui ont réuni plus de 30 000 chômeurs, entre 2007 et 2013. C'est un chiffre important lorsqu'on le compare avec les 69 000 demandeurs d'emploi (cat. A, B et C) recensés par Pôle Emploi en avril 2014. Ainsi, dans un contexte économique dégradé, les entreprises privées de Guadeloupe ont créé de l'emploi (environ 5 000 entre 2008 et 2013⁴⁸), et le FSE a aidé des chômeurs à y accéder en développant leur employabilité.

L'accroissement de la qualification de la population est directement lié au fait que la formation professionnelle des actifs a constitué un des principaux leviers d'action du Fonds en Guadeloupe et à Saint-Martin entre 2007 et 2013. Les moyens mis en œuvre ont été considérables, représentant plus de 210 millions d'euros (programmés). Les stratégies et les actions des collectivités en faveur de la formation professionnelle ont ainsi été soutenues -au premier plan desquelles figurent celles du Conseil régional de Guadeloupe, du Conseil général de la Guadeloupe et de la Collectivité de Saint-Martin- ainsi que celles d'entreprises.

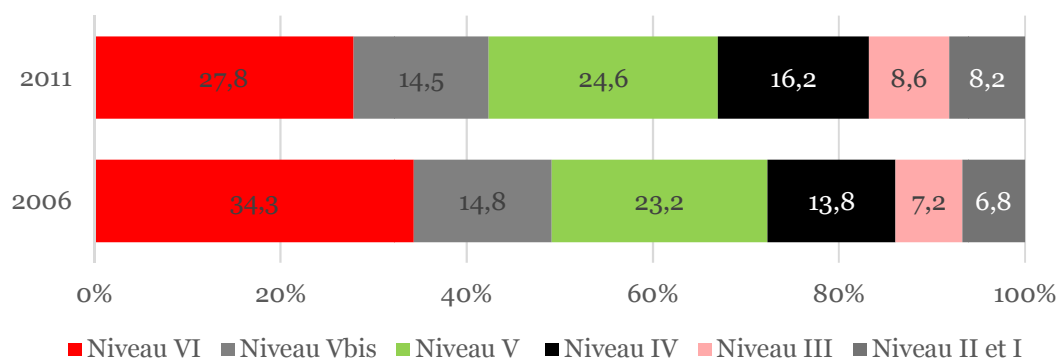
Les capacités de formation en Guadeloupe et à Saint-Martin se sont accrues. Le nombre d'établissements privés (employeurs) exerçant une activité de formation a ainsi progressé, passant de 195 en 2008 à 233 en 2012⁴⁹.

⁴⁸ Source base Séquoia, ACOSS-URSSAF. Le nombre atteint en 2013 est d'environ 72 000.

⁴⁹ Source base Séquoia, ACOSS-URSSAF, renvoyant à la catégorie 85 de la nomenclature des activités françaises, révisée en 2008, de niveau 2. Les données pour 2007 et 2013 ne sont pas disponibles.

Le niveau de qualification de la population s'est amélioré. Les répondants à l'enquête identifient à ce titre deux mouvements : un effet de rattrapage à travers l'acquisition de compétences de base et de connaissances clés⁵⁰ et également une montée en qualification à travers l'acquisition de certifications professionnelles et de diplômes⁵¹. L'impact du FSE se vérifie dès lors dans les chiffres. La part de la population âgée de 15 ans et plus détenant un niveau de formation II ou I a progressé, passant de 13,9% à 16,8% (2011) et, dans le même temps, la part des personnes détenant un niveau de formation V bis et infra a diminué, passant de 49,1% à 42,4% (figure 48).

Figure 47 Répartition de la population de Guadeloupe et de Saint-Martin âgée de 15 ans et plus par niveau de formation en 2006 et en 2011 (en %)



Source INSEE, RP 2006 et 2011 ; traitement Amnyos-Technopolis, juillet 2014. Pour établir les données de 2011, nous avons additionné celles de la Guadeloupe et celles de Saint-Martin désormais distinctes alors qu'elles étaient regroupées en 2006.

⁵⁰ 18 répondants sont tout à fait d'accord avec le fait que les actions cofinancées par le FSE sur la période 2007-2013 ont permis aux participants d'acquérir des compétences de base et des connaissances clés et 2 plutôt d'accord.

⁵¹ 16 répondants sont tout à fait d'accord avec le fait que les actions cofinancées par le FSE sur la période 2007-2013 ont permis aux participants d'acquérir une certification professionnelle ou un diplôme et 4 plutôt d'accord.

5.3 Les impacts macro du FEADER

Encadré 15 Précisions méthodologiques

L'analyse qui suit se fonde sur l'enquête réalisée auprès des bénéficiaires du fonds, des entretiens réalisés, ainsi que des quelques indicateurs d'impact renseignés dans la base OSIRIS. Toutefois cette dernière base ne comporte que des données partielles ne permettant pas d'assurer la solidité des analyses.

5.3.1 La programmation FEADER est intervenue dans un contexte de déclin de l'activité agricole en Guadeloupe

Les indicateurs relatifs à l'activité agricole montrent sur le long terme le relatif déclin de l'activité agricole en Guadeloupe, avec une forte baisse du nombre d'exploitations agricoles (-25% en 10 années), de la surface agricole utile (SAU), de la population active agricole (-32% depuis l'an 2000), ainsi qu'une part du secteur agricole dans la valeur ajoutée en diminution.

Tableau 12 Indicateurs relatifs à l'activité agricole en Guadeloupe

Indicateurs		2007	2012
Nombre d'exploitations		8 762 ⁵²	7 852 (2010)
Part du secteur agricole dans l'emploi salarié		Nd.	2,1% (2011)
Valeur ajoutée (M€)		265,4 ⁵³	233 (2010)
Surface Agricole Utile (SAU) (ha)		34 739 ⁵⁴	31 401 (2010)
Part de la SAU (%)	canne	Nd.	45%
	légumes frais	Nd.	6%
	banane	Nd.	7,7%
Production agricole (M€)	Production végétale	218,02	222,6 (2011)
	Production animale	47,41	46,8 (2011)
	Production agricole totale	265,43	269,3 (2011)
Part dans la production agricole (%)	Total production végétale	82,1%	82,6% (2011)
	Total production animale	17,9%	17,4% (2011)
Production de légumes (tonnes)		44 740 ⁵⁵	40 159
Production de fruits (tonnes) (dont melon)		63 370 (8 200)	12 626 (2 910)
Taux de couverture (%)	Elevage (global)	Nd.	21,2%
	Viande bovine	Nd.	39,8%
	Viande porcine	Nd.	41,2%
	Vandes ovine et caprine	Nd.	10,4%
	volaille	Nd.	6,6%

Source : IEDOM, 2012 (éd. 2013)

⁵² IEDOM, *rapport 2008* (éd. 2009), p. 79

⁵³ Ibid, p. 78

⁵⁴ Ibid, p.78

⁵⁵ Ibid, p. 86

5.3.2 Une contribution directe au maintien d'activités agricoles, à la création de valeur ajoutée et à la diversification des produits

Les principaux succès identifiés par les acteurs de la programmation restent sans conteste **l'accompagnement par les acteurs publics** (Etat, Europe et collectivités locales) **de la structuration des filières agricoles en interprofessions thématiques**. Outre le LPG (Les Producteurs de Guadeloupe – filière banane) qui préexistait avant la validation du PDR 2007-2013, les filières viandes, canne et maraîchage ont vu respectivement la création des interprofessions IGUAVIE, IGUACANNE et IGUAFLHOR. Toutefois, toutes ne fonctionnent pas encore de manière suffisamment efficace pour organiser l'interprofession et la filière.

Un effort considérable a aussi été mené sur **la formation des exploitants agricoles** au travers du co-financement des actions par le FEADER, la Région et le VIVEA (Fonds pour la Formation des Entrepreneurs du vivant). Par exemple, la formation à la comptabilité des exploitants agricoles financée par le Conseil Général pour leur permettre de répondre aux exigences administratives communautaires de tenue des comptes.

Le soutien à l'émergence de nombreux projets d'unités artisanales et semi-artisanales accompagnées par la Région et le FEADER (unité de fabrication/production de cuir, jambon à partir de porc local, tisanes à partir de plantes endogènes, biscuits et bonbons traditionnels, épices surgelées, produits de la mer transformés, produits pharmaceutiques à partir de plantes endogènes, unité de traitement de déchets d'équarrissage) est également à noter, d'autant que ces projets sont venus s'inscrire de manière complémentaire avec la programmation FEDER en matière d'actions collectives (appel à projets agro-transformation de Guadeloupe Expansion), sans toutefois que cet objectif ait été explicite et partagé entre les différents services instructeurs.

La mise en place du Réseau d'Innovation et de Transfert Agricole (RITA) est également un résultat important de l'actuelle programmation pour accompagner la démarche de diversification de la production agricole guadeloupéenne. Inscrit dans le cadre du Plan en faveur de la diversification de l'agriculture dans les DOM, le RITA est un lieu de coordination et mobilisation des différents acteurs de la recherche, du développement et de la formation agricole qui doivent être au service des producteurs et mener des actions en lien direct avec le développement socio-économique des filières locales. L'enjeu du RITA est de rapprocher dès l'amont (expression des besoins de connaissance) les producteurs et les structures de recherche-expérimentation (INRA-CIRAD-Chambre d'agriculture) ainsi que les organisations professionnelles pour faire du transfert de connaissances et de techniques directement dans le champ. Les premiers retours sur ce dispositif⁵⁶ montrent que peu d'actions portées par le RITA diffusent jusqu'à l'agriculteur, car les projets qui ont été soutenus en leur sein avaient une orientation recherche plus que développement et transfert. Les résultats sont en revanche plus positifs en termes de renforcement des compétences des acteurs

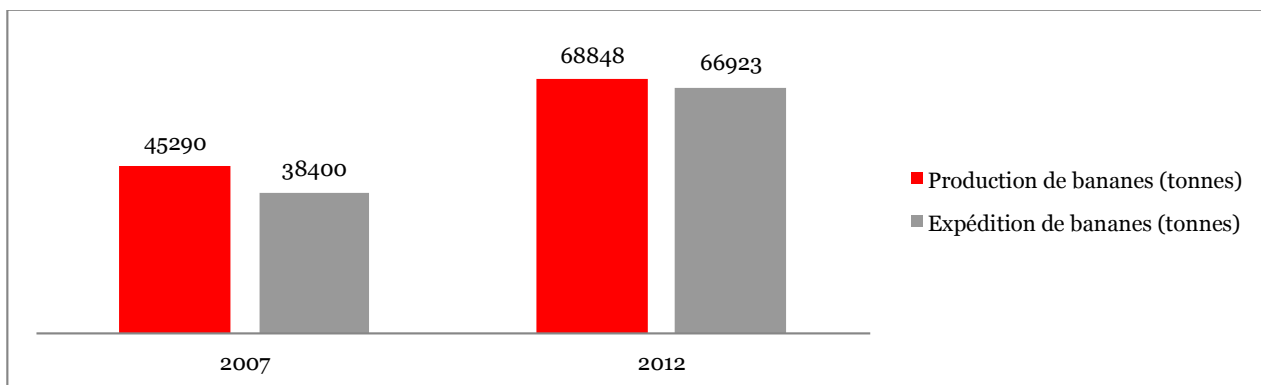
⁵⁶ Une évaluation *in itinere* et finale des RITA (1 dans chaque DOM) est en cours de réalisation pour le compte du Ministère de l'Agriculture et de l'ACTA (réalisée par le consortium EPICES et Technopolis).

intermédiaires (organisations professionnelles et chambre d'agriculture) et de structuration du tissu local d'acteurs liés à la recherche expérimentale en milieu agricole (approche plus concertée, définition des enjeux prioritaires, coordination dans la préparation de la prochaine période de programmation, etc.).

Par ailleurs, le soutien du FEADER à la filière banane a également contribué à ses bons résultats et à la dynamique retrouvée.

Sur la période 2007-2010, le nombre d'exploitations dans la filière a été multiplié par 2,8, passant de 218 à près de 604. De 2007 à 2012 la production de bananes a ainsi connu une augmentation de près de 50% pour atteindre les 68 848 tonnes et dans le même temps les expéditions de bananes ont rapidement crû, passant de 38400 tonnes à 66 923 tonnes. La filière représente dorénavant près de 20% des recettes du secteur agricole.

Figure 48 Evolution de la production et des expéditions de bananes



Source : IEDOM, 2008 et 2012 / Elaboration : Technopolis ITD – Amnyos

D'autres actions peuvent être citées qui ont participé à la mise en œuvre des objectifs du FEADER. Des actions de communication et de sensibilisation à destination des filières agricoles⁵⁷ ont été soutenues, ainsi que l'amélioration des connaissances sur les filières (observatoires économiques et social par filière thématique : viande, canne, maraîchage et diversification). Le FEADER a également contribué à la réalisation, par les services de l'Etat, d'un état des lieux relatif à la contamination des sols et rivières polluées à la chlordécone. Pour faire face à cette problématique, la Région a mis en place un plan « banane durable ». De plus, les acteurs locaux notamment la Chambre d'Agriculture, se sont appropriés l'objectif de diminution de 50% d'apports en intrants, à l'horizon 2018, sous l'impulsion de la politique nationale du "programme éco-phyto". Enfin, la politique d'édification des barrages par les collectivités a pu être mise en œuvre avec le soutien conjoint des fonds FEDER et FEADER.

Les interventions FEADER avec celles des autres financeurs publics ont été relativement bien articulées et complémentaires. Ainsi, le Conseil régional a-t-il proposé une aide à l'installation des jeunes agriculteurs de plus de 40 ans, tandis que le

⁵⁷ Journées agricoles proposées par l'ASP, la SAFER (Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural) ; la participation annuelle au salon de l'agriculture ; la communication sur la filière viande par l'IGUAVIE (Semaine viande locale dans le GMS ; Semaine des bouchers autour des fêtes de Noël, etc.) ; la mise en place de nombreux marchés itinérants (Ex : Gosier, Petit-Bourg, Moule, Sainte-Anne).

FEADER limitait son intervention à l'installation des moins de 40 ans à l'aide d'un prêt à taux bonifié (comme dans l'ensemble des régions françaises). Par ailleurs, le Conseil régional intervient sur des publics qui n'ont pas nécessairement la capacité d'accéder au FEADER, sur des sujets non pris en compte par le FEADER, ou intervient en avance de subvention FEADER.

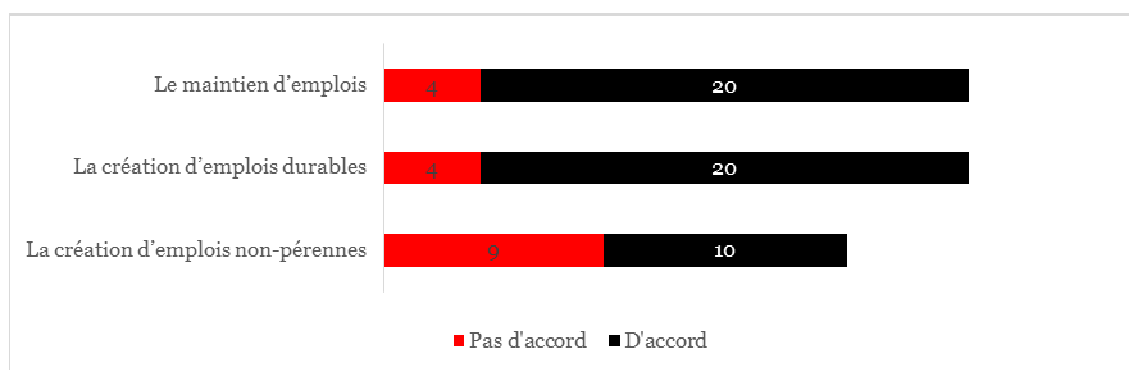
5.3.3 Des effets positifs et une vraie valeur ajoutée des financements FEADER ressentis par les bénéficiaires.

Le maintien et la création d'emplois ont été l'une des priorités de la période 2007-2013 et un grand nombre de mesures ont contribué à mettre en avant cet objectif.

Le FEADER devait permettre de créer 876 emplois, essentiellement au sein de mesures permettant le financement d'actions de formation professionnelle et information (346 emplois attendus) et l'aide à la modernisation des exploitations agricoles (454 emplois attendus).

Les indicateurs de suivi de la base OSIRIS ne permettent pas de vérifier l'impact du fonds en termes de créations d'emplois. Néanmoins, il ressort de l'enquête menée auprès des bénéficiaires de cofinancements FEADER que pour une grande majorité de répondants les effets du FEADER en matière de création et/ou maintien d'emplois sont positifs (cf. Figure 49)

Figure 49 Perception des bénéficiaires du FEADER en matière de maintien ou création d'emploi

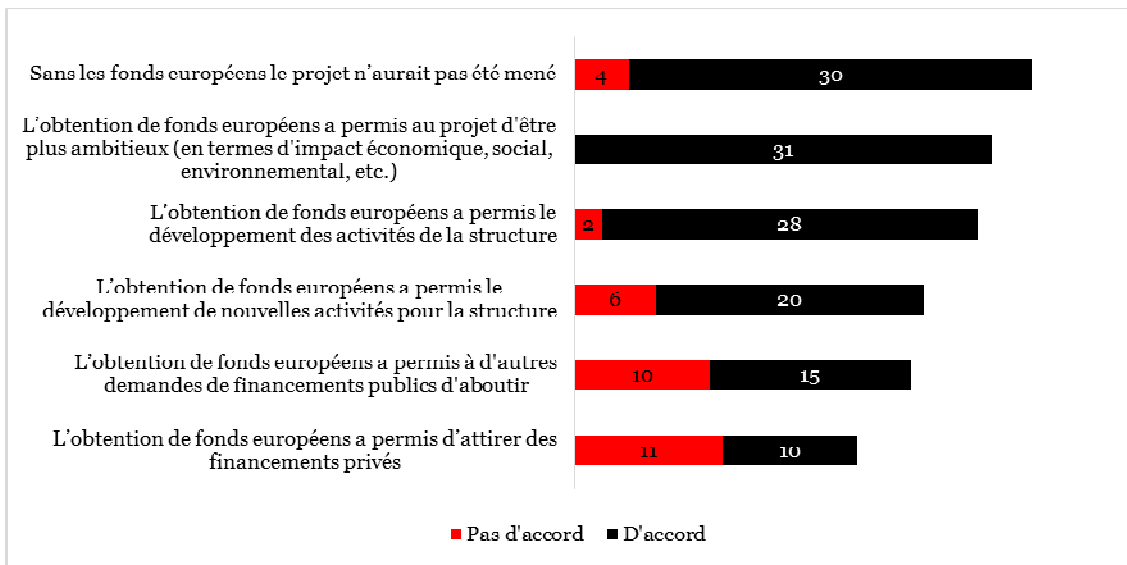


Note : 36 réponses à la question

Source : Enquête électronique réalisée par Technopolis et Amnyos entre le 6 mai et le 1^{er} juillet 2014 auprès de l'ensemble des bénéficiaires de cofinancements FEADER

Par ailleurs, plus de 8 répondants sur 10 estiment que sans le cofinancement FEADER leurs projets n'auraient pu être réalisés. De même, 31 répondants, soit 84 % de l'ensemble, estiment que l'obtention de fonds européens a permis un développement plus ambitieux du projet (cf. Figure 50).

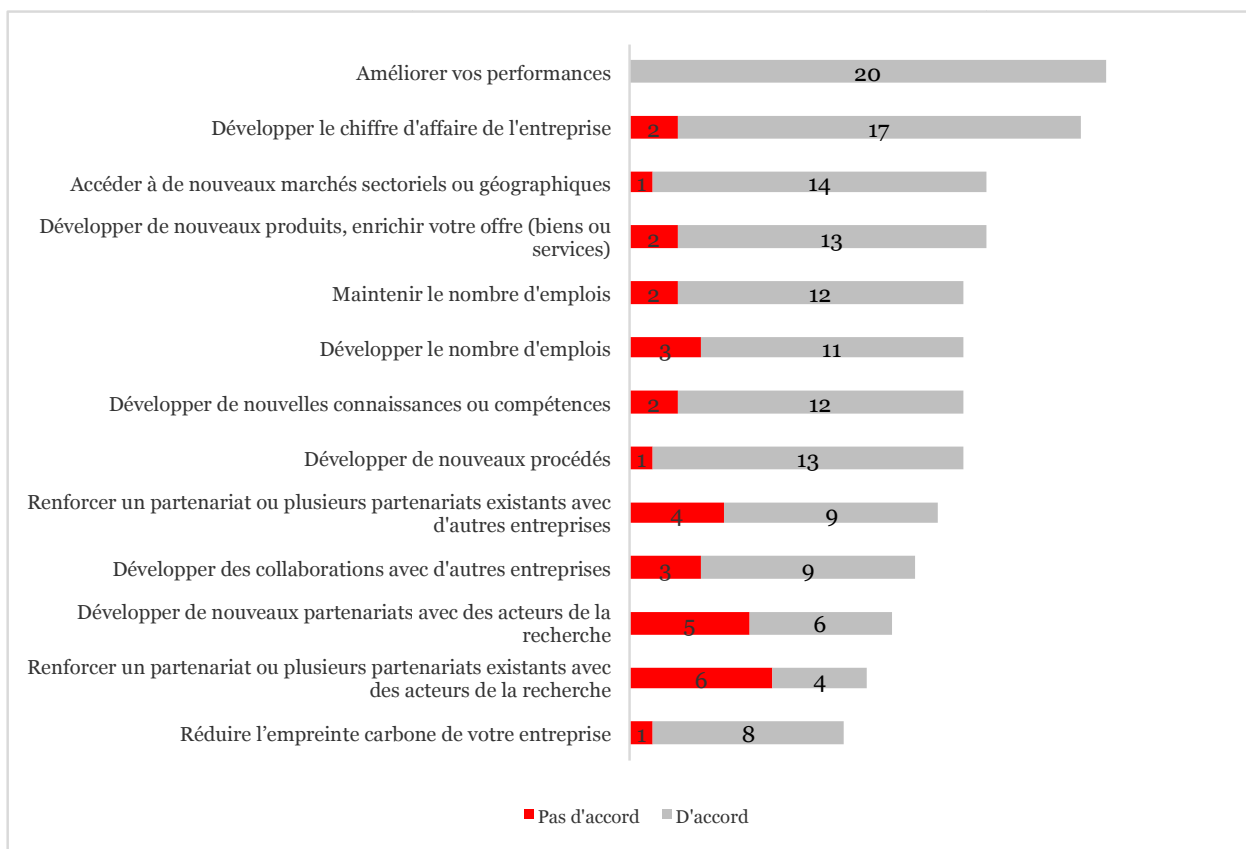
Figure 50 La valeur ajoutée du FEADER (par rapport à d'autres financements)



Note : 36 réponses à la question - Source : Enquête électronique réalisée par Technopolis et Amnyos entre le 6 mai et le 1^{er} juillet 2014 auprès de l'ensemble des bénéficiaires de cofinancements FEADER

Les bénéficiaires notent aussi que l'intervention du FEADER a surtout permis l'amélioration des performances de l'entreprise et le développement du chiffre d'affaires. Le renforcement des partenariats avec les acteurs de la recherche est, en revanche, très peu cité (cf. Figure 51).

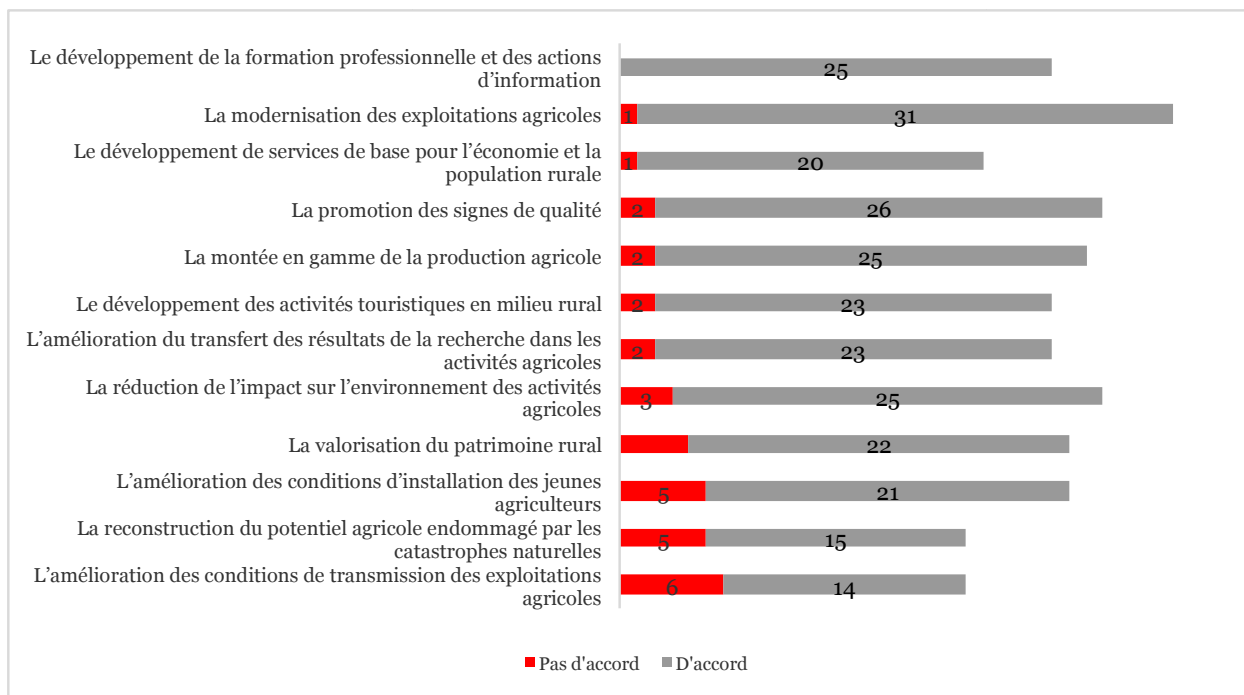
Figure 51 Résultats perçus par les entreprises grâce aux actions cofinancées par le FEADER



Note : 22 répondants à la question - Source : Enquête électronique réalisée par Technopolis et Amnyos entre le 6 mai et le 1^{er} juillet 2014 auprès de l'ensemble des bénéficiaires de cofinancements FEADER

Lorsque les bénéficiaires sont interrogés sur les effets de l'intervention FEADER à l'échelle de la Guadeloupe (pas uniquement dans le cadre du ou des projets dont ils ont bénéficié), ils citent la modernisation des exploitations agricoles, la montée en gamme de la production agricole (dont la promotion des signes de qualité) et la réduction de l'impact environnemental des activités agricoles.

Figure 52 Perception générale des effets du FEADER en Guadeloupe



Note : 35 réponses à la question - Source : Enquête électronique réalisée par Technopolis et Amnyos entre le 6 mai et le 1^{er} juillet 2014 auprès de l'ensemble des bénéficiaires de cofinancements FEADER

5.3.4 Des freins persistants au renouveau de la filière agricole

Les freins au renouveau de la filière agricole, à sa diversification ou à la création de plus de valeur ajoutée n'ont pas encore tous été levés au cours de la période 2007-2013.

Le foncier reste cher et rare malgré les efforts réalisés. La volonté politique liée à la mise en place des ZAP ne fait pas encore l'unanimité et la pression foncière liée à la réalisation des logements sociaux, malgré une bonne réserve foncière des bailleurs, entraîne la diminution progressive de la SAU.

La structuration des filières agricoles n'est pas achevée. La mise en place d'IGUAVIE (élevage) est effective et fonctionne aux dires des acteurs, alors qu'IGUAFLHOR (produits maraîchers) peine encore à fonctionner correctement. Or la structuration dans les filières est souvent un élément qui conditionne la capacité des acteurs à lever des fonds du FEADER ou du programme de compensation des handicaps POSEI.

Il manque également un label fédérateur de la filière agricole à l'instar de celui développé par les MPI (Moyennes et Petites Entreprises) sur la production locale, auquel s'ajoute **la multiplicité des actions de communication** par des acteurs divers sans stratégie de communication globale à l'échelle de la filière.

Par ailleurs, **quelques domaines ont été relativement peu explorés** dans le cadre du FEADER, qui n'avaient pas été considérés autant que le justifierait la situation actuelle, au moment de l'élaboration du programme : l'agroforesterie et la sylviculture,

la question de la gestion de la biodiversité, le lien entre l'agriculture et la production d'énergie (biomasse), ou encore la connexion entre l'agriculture-agro-transformation et l'activité touristique.

5.4 Les impacts macro du FEP

Encadré 16 Précisions méthodologiques

Les analyses qui suivent s'appuient principalement sur l'entretien réalisé auprès de la Direction de la mer en charge de la gestion du FEP et de l'analyse documentaire (diagnostic stratégique 2014-2020, rapport d'exécution, évaluation du SRDE Guadeloupe, travaux d'accompagnement à l'élaboration du FEAMP 2014-2020).

Les indicateurs de suivi relatifs aux réalisations et aux résultats des projets cofinancés n'ont pas pu être exploités car ils n'ont pas été renseignés dans la base PRESAGE.

L'enquête en ligne conduite par Technopolis ITD et Amnyos entre le 6 mai et le 1er juillet 2014 auprès de l'ensemble des bénéficiaires du FEP 2007-2013 n'a permis de collecter que 4 réponses complètes au questionnaire, ce qui représente seulement 2% des 196 bénéficiaires uniques identifiés dans la base PRESAGE (avril 2014). La représentativité des réponses n'est donc pas suffisante pour pouvoir en faire un traitement quantitatif et systématique. Ce faible taux de réponse s'explique en partie par le fait qu'aucune adresse email n'était disponible dans la base PRESAGE (les bénéficiaires ont été invités à répondre à l'enquête par courrier postal).

5.4.1 Une responsabilisation de la profession en cours ...

Au regard des montants maquetés et comparativement aux autres fonds, le FEP est un « micro-fonds ». Les impacts du FEP sont donc avant tout micro-économiques. Avec 5,2 M€ FEP pour la période 2007-2013, la Guadeloupe avait de facto été sous-dotée en raison des difficultés rencontrées pendant la précédente période de programmation.

En complément des fonds FEP, la Région a pris en charge les projets, via trois délibérations-cadre relatives aux dispositifs régionaux, d'aide à la modernisation de la flotte, d'aide à la transformation- commercialisation des produits de la pêche et d'aide au développement de l'aquaculture marine.

Le FEP se révèle important pour les deux entreprises qui ont répondu à l'enquête. Il a permis d'améliorer leur performance, d'enrichir leur offre, d'accéder à de nouveaux marchés et ainsi de développer l'emploi. Les projets menés ont conduit à l'accroissement du CA des deux entreprises de plus de 10%.

La première entreprise opère dans le secteur de la pêche. Elle a bénéficié de cofinancements pour plusieurs projets concernant des investissements matériels. La réalisation de ces projets ne dépendait pas de l'obtention d'un cofinancement européen,

cependant ce dernier a permis au projet d'être plus ambitieux et de développer les activités de l'entreprise. Les projets de cette entreprise ont débouché sur la création de deux emplois et le maintien de trois emplois durables.

La seconde entreprise opère dans le secteur de l'aquaculture. Son projet n'aurait jamais vu le jour sans l'obtention d'un cofinancement FEAMP. Ce dernier lui a permis de développer ses activités existantes mais également de nouvelles activités. Le projet de cette entreprise a permis la création de deux emplois durables et d'un emploi non pérenne.

Plus globalement, **le principal effet du FEP est d'avoir réussi à responsabiliser la profession, comme en témoigne le très bon taux de programmation, qui tranche avec les difficultés de la période 2000-2006.** Ce succès a été rendu possible par le mode d'organisation mis en place afin d'arriver à sensibiliser et accompagner au mieux les bénéficiaires potentiels. Une assistance au pré-montage de dossiers a ainsi été mise en place sous la forme d'un poste financé par le FEP⁵⁸ au sein du Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de la Guadeloupe (CRPM). La valeur ajoutée de cette assistance réside à la fois dans la capacité de la personne à s'adresser aux pêcheurs (proximité) et dans les compétences techniques de la CRPM mobilisées. On retrouve cette logique partenariale pour la programmation 2014-2020.

5.4.2 ... mais un secteur globalement toujours peu développé

Le diagnostic réalisé dans le cadre des travaux préparatoires à la rédaction des programmes 2014-2020 souligne que les volumes annuels débarqués par la seule pêche professionnelle sont estimés à 3 800 tonnes, pour une valeur de 31 millions d'euros. A cette activité professionnelle il convient d'ajouter une importante pêche informelle ou de plaisance, qui bien que clandestine, produit des apports économiques et sociaux vitaux pour le territoire. La production totale est estimée à 10 000 t/an pour une valeur d'environ 80 millions d'euros. L'intégralité de la production guadeloupéenne est écoulée, en frais, sur le marché local, par des circuits de proximité (70% de vente directe). L'aval de la filière (mareyage) commence à se structurer, mais la valeur ajoutée à la production brute demeure faible. Cette production ne suffit toutefois pas à satisfaire la forte demande des consommateurs de Guadeloupe (16 000 t/an consommées).

La pêche professionnelle en Guadeloupe totalise 978 navires en 2011⁵⁹, contre 860 en 2007, et emploie 1597 marins pêcheurs, contre 960 en 2007. Cette pêche est exclusivement artisanale, elle ne compte aucun navire de plus de 12 m et s'appuie sur 95% d'unités non pontées⁶⁰.

Cette pêche artisanale demeure largement dépendante des ressources côtières, principalement récifales (47% des navires opérant uniquement en zone côtière et

⁵⁸ Dans le cadre de l'assistance technique.

⁵⁹ Source : IEDOM, 2012

⁶⁰ Source : Diagnostic stratégique territorial (DST) réalisé en 2012 dans le cadre des travaux préparatoires à la rédaction des programmes 2014-2020

seulement 8% opérant uniquement au large, le reste ayant une activité mixte côte et large⁶¹). La présence et l'accessibilité des ressources, comme les grands poissons pélagiques du large, offre pourtant un réel potentiel de développement de la pêche aux Antilles. Une partie de la flotte artisanale exploite ces ressources grâce à des pêches sélectives, autour des DCP ancrés, ce qui autorise le redéploiement de l'effort de pêche depuis la zone côtière, fortement exploitée, vers la ressource du large. Ce redéploiement indispensable pour la durabilité de l'activité est contrarié par des mesures inadaptées de la PCP et du FEP (arrêt des aides à la construction neuve, interdiction du financement public des DCP, etc.).

Ainsi, malgré les efforts engagés, plusieurs enjeux déjà soulignés lors de l'évaluation du SRDE demeurent d'actualité, notamment la professionnalisation et la structuration du secteur. La filière pêche a beaucoup de mal à se structurer du fait des nombreux conflits qui minent les relations entre les acteurs (liquidation entérinée en 2012 de la COMAPEGA, principale coopérative de marins-pêcheurs). Il y a un besoin d'organiser l'interprofession, notamment pour organiser les circuits de distribution et de commercialisation, mais pas seulement, il s'agit aussi par exemple d'accompagner les entreprises, de former les jeunes pêcheurs, de développer de nouveaux savoir-faire.

⁶¹ Source : IEDOM, 2012

6. Les effets de la programmation : l'impact des fonds européens dans les domaines des déchets, de l'eau, de la compétitivité et du tourisme

6.1 Les déchets

6.1.1 La situation en 2007

Le diagnostic territorial du PO FEDER 2007-2013 soulignait un important retard de la Guadeloupe en matière de traitement et de gestion des déchets ménagers et industriels⁶².

Cette situation résultait notamment d'une prise de conscience tardive par l'ensemble des donneurs d'ordre de l'urgence de la situation, et du retard pris dans la révision et l'élaboration des documents stratégiques (Plan département d'élimination des déchets ménagers et assimilés en 2007 ; Plan régional de gestion et d'élimination des déchets dangereux en 2008). Elle s'expliquait aussi par le faible développement de l'intercommunalité.

Les estimations de production de déchets en 2007 faisaient état de 400 000 à 450 000 tonnes de **déchets ménagers** et assimilés et déchets industriels banals par an, dont moins de 1% valorisés par recyclage. Une partie importante de ces déchets était stockée dans 12 décharges brutes non autorisées et 3 autorisées.

Les déchets des entreprises non dangereux étaient souvent pris en charge par les collectivités, alors qu'ils sont soumis à une réglementation spécifique imposant à l'entreprise d'en assurer le traitement. Par ailleurs, ils empruntaient peu les filières de tri et de valorisation existantes : 6 à 8% des déchets industriels banals étaient valorisés, seulement 2% si on met de côté les déchets organiques des industries. Il n'existait pas par exemple de filière organisée des déchets métalliques (collecte, traitement, sortie des déchets organisés), ou de filière organisée de valorisation des déchets verts.

Quant aux déchets dangereux (gisement estimé à 45 000 tonnes par an dans le PREGEDD), seuls 37% étaient éliminés dans des filières identifiées et conformes. Le PO soulignait également que près de 55% des déchets dangereux ne suivaient pas une filière agréée et étaient donc traités, dans le meilleur des cas, avec les déchets ménagers. Ce constat s'expliquait par l'absence d'installation de traitement ou d'enfouissement adaptée aux déchets dangereux (sauf pour les déchets d'activités de soins), l'absence de structuration des filières d'élimination, la faible connaissance du gisement total disponible, des pratiques d'élimination non conformes avec la réglementation, des surcoûts d'élimination pénalisants (fabricants et importateurs ne s'acquittant pas de cotisations auprès d'un éco-organisme), la double insularité accentuant ces difficultés.

De l'avis des acteurs rencontrés lors de la mission d'évaluation, les données chiffrées indiquées en 2007 n'étaient que des estimations à prendre avec prudence (cf. infra), faute d'existence d'un observatoire des déchets permettant de préciser le volume des gisements et le volume de déchets traités.

Le diagnostic du PO 2007-2013 renseignait les indicateurs de situation suivants.

⁶² PO 2007-2013, page 28 et s.

Tableau 13 – Indicateurs de situation à 2007 de la situation des déchets (estimations)

Production de déchets (source projet de PDEDMA)	Ordures ménagères	220 000 tonnes
	Déchets industriels banals	205 000 tonnes
	Déchets verts	62 000 tonnes
	Encombrants (dont véhicule hors d'usage – VHU)	36 000 tonnes
Infrastructures de déchets (source : DRIRE – DSDS – DIREN – 2005)	Nombre de déchèteries	5
	Nombre de décharges « autorisées »	3
	Nombre de décharges réhabilitées	1
	Nombre de décharges de classe I	0
	Nombre d'incinérateurs d'ordures ménagères	1
	Nombre d'incinérateurs pour les déchets d'activités de soins	2
	Nombre d'incinérateurs pour les déchets industriels spéciaux	0

Source : PO 2007-2013

6.1.2 L'intervention du FEDER 2007-2013

6.1.2.1 La stratégie d'intervention en 2007

La maquette initiale du programme allouait une place importante aux déchets, en prévoyant d'y consacrer 66,6 M€ FEDER pour un coût total de 167,1 M€, soit 12% de la maquette financière FEDER.

La stratégie d'intervention décrite dans le programme était concentrée sur **la mise à niveau des infrastructures de gestion des déchets des ménages et des entreprises** (objectif spécifique 1 de l'axe 2) via des actions suivantes : la collecte et le tri sélectif des déchets ; la mise en place de filières de valorisation et recyclage ; la communication et l'éducation ; la réhabilitation des anciennes décharges ; et la mise en place d'unités de traitement.

Les résultats attendus étaient :

- Le développement de la collecte sélective afin de desservir au moins 50% de la population contre 2% à l'heure actuelle, et la création d'une douzaine de déchèteries ; et de porter la proportion de déchets valorisés à environ 35% au lieu de 4% en 2007 ;
- La réhabilitation et la fermeture des décharges sauvages ou pour un nombre limité d'entre elles la mise en conformité pour une poursuite d'exploitation ;
- La création de 4 ou 5 quais de transfert pour acheminer les déchets vers les installations de traitement ;
- La mise en place de filières de traitement des déchets (VHU, déchets verts en particulier).

L'inscription du grand projet d'unité centrale de traitement devait constituer le point d'orgue de la programmation et s'intégrait parfaitement dans une stratégie d'intervention elle-même cohérente avec les objectifs du PDEDMA.

L'intervention était complétée par la mise en place de **l'aide au transport des déchets dangereux**. Compte tenu du gisement de déchets dangereux et de l'insuffisance d'installations locales, 25 000 tonnes devaient être envoyées vers la métropole. La compensation des surcoûts liés à l'envoi avait pour logique de permettre de capter une partie de ce gisement, et d'appuyer l'organisation des filières.

6.1.2.2 La programmation 2007-2013 : une programmation centrée sur la réhabilitation des décharges et la compensation des surcoûts de transport des déchets

Le volume de fonds programmé effectivement sur la période 2007-2013 s'est écarté de la maquette financière initiale, en raison de la non-programmation du grand projet de plateforme d'unité centrale de traitement.

En montant FEDER programmé, les déchets ont représenté 42,9 M€ soit 8% du montant total programmé (en coût total, cela a représenté 87,3 M€, soit 8% du montant programmé).

En montant FEDER payé, ils ont représenté 21,1 M€ soit 7% du montant total payé (en coût total, cela a représenté 42,6 M€, soit 7% du montant payé en coût total).

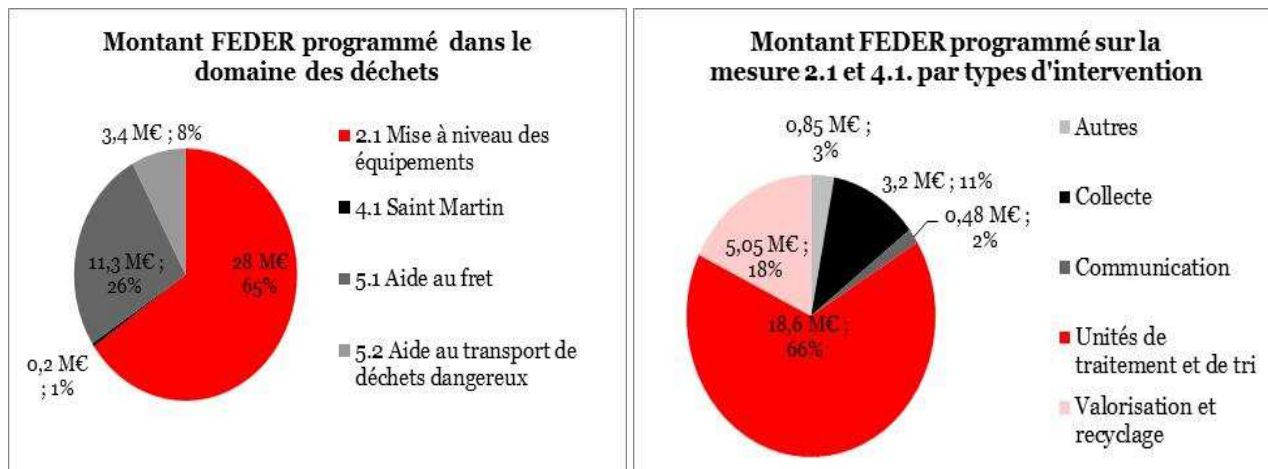
L'intervention a porté sur 70 dossiers, dont 51 au titre de la mesure 2.1 et 4.1. (déchets en Guadeloupe et à Saint Martin), 16 au titre de la mesure aide au fret (5.1.)⁶³, et seulement 2 au titre de la mesure aide au transport de déchets dangereux.

La compensation des surcoûts liée au transport de déchets (dangereux ou non) représente une part non négligeable d'environ 34% de la programmation du secteur des déchets, dont 11 M€ FEDER d'aide au fret.

Hors compensation des surcoûts, **le FEDER est intervenu principalement sur la réhabilitation des décharges** (18,6 M€ soit 66% des mesures 2.1. et 4.1.), puis sur la mise en place de filières de valorisation et de recyclage (18%), et la mise en place de déchetteries et bornes d'apport volontaire (systèmes de collecte) (11%). Des actions de communication et de sensibilisation de la population ont également été financées (2%).

⁶³ L'aide au fret ayant également été mobilisée par les entreprises du secteur des déchets (SNR, Ecodec, AER notamment) pour le transport de déchets non dangereux, nous avons inclus ces dossiers dans le périmètre de l'étude.

Tableau 14 Profil de l'intervention FEDER 2007-2013 (programmé) dans le secteur des déchets



Source : PRESAGE (extraction avril 2014, dernier plan de financement validé) / Elaboration : Technopolis ITD – Amnyos

6.1.3 Les effets et impacts de l'intervention

Le bilan de l'intervention est globalement satisfaisant, dès lors qu'elle a permis de mettre fin aux décharges illégales et d'enclencher une dynamique vertueuse en matière de collecte et de valorisation des déchets.

Les bénéficiaires font toutefois remonter deux difficultés majeures de la programmation : la faible capacité technique et juridique des collectivités pour monter et piloter leurs projets ; les retards de paiement importants particulièrement pénalisants pour les entreprises de Guadeloupe dans la mise en œuvre de leurs projets.

Tableau 15 Indicateurs de réalisation et de résultat du DOMO 2007-2013 dans le domaine des déchets

Indicateur de réalisation	Unité	Valeur de référence	Valeur cible	Valeur réalisé
Nombre de projets de traitement des déchets	Nb	N/A	25	18

Indicateurs de résultat	Unité	Valeur de référence	Valeur cible	Valeur réalisé
% de la population desservie par la collecte sélective	%	2%	50%	74%* ⁶⁴
% de déchets valorisés (Mat et Energie)	%	4%	35%	22%*
Surfaces réhabilitées décharges existantes (km2)	km2	0,03	0,5	1,42

* Non renseigné dans PRESAGE / Source : Observatoire des déchets, 2012

⁶⁴ La valeur renseignée dans PRESAGE est de 44,5% ; après vérification par l'ADEME, le taux effectif est de 74%. La différence peut venir de ce que PRESAGE a comptabilisé les opérations FEDER uniquement. Or d'autres opérations ont été financées hors FEDER.

6.1.3.1 Le traitement : la mise en conformité par rapport à la réglementation

Le bilan est très positif en matière de traitement des déchets, en particulier dans les Iles du Sud.

Le retard de la Guadeloupe en matière de mise à niveau réglementaire des installations est comblé.

Le FEDER a été un élément déclencheur, avec les financements de l'ADEME, de la fermeture et de la mise en conformité des installations au regard de la réglementation européenne et nationale. Toutes les installations sont aujourd'hui conformes.

. Le programme de réhabilitation soutenu par le FEDER a porté sur 8 décharges (Gabarre, Baillif, Folle Anse à Marie Galante, Terre de Haut, Moule, Capesterre de Marie Galante, Port Louis, Terre de Bas). Le 1er janvier 2011, les 3 dernières décharges non autorisées encore en activité ont été fermées. A ce jour, il reste encore 5 décharges dont la réhabilitation n'est pas encore financée⁶⁵ pour un coût estimé de l'ordre de 6 M€.

L'opération phare a porté sur la réhabilitation de la décharge de la Gabarre (30 ha, 13,4 M€ FEDER). Au-delà de la mise aux normes et de la réhabilitation, l'intervention s'est inscrite dans des démarches vertueuses telles que la récupération et la valorisation des biogaz émis par les déchets pour de la production électrique, ou la mise en place de panneaux solaires sur une partie du site de la décharge.

Du fait de la fermeture des décharges brutes au profit d'unités autorisées et de l'équipement des unités de tri et de traitement en ponts-bascules, les acteurs disposent d'une **meilleure connaissance de la quantité de déchets produite en Guadeloupe** et des gisements existants et potentiels. Il s'est avéré par exemple que la production de déchets est moindre que celle estimée en 2007 dans le PDEDMA : 382 469 tonnes en 2013 (500 000 tonnes estimées en 2007).

Cependant, le prix à payer pour cette mise aux normes a été sensiblement plus élevé qu'en Métropole (600 000 € / ha en Guadeloupe contre 80 000 € / ha en Bretagne⁶⁶). Le surcoût lié à l'ultra périphéricité (travaux de terrassement par exemple) n'est pas seul en cause. Le retard pris par la Guadeloupe, et dans le même temps l'évolution de la réglementation a renchéri les coûts de mise aux normes. La localisation des décharges (littoral, montagne, mangrove) a également augmenté les coûts d'expertise.

Par ailleurs, l'effet de l'intervention sur l'emploi et la création d'activité sont sans doute mineurs. Le FEDER a traité une situation passée et n'a pas créé de nouveaux services. La fermeture et/ou la réhabilitation ne crée en effet que peu d'emplois à terme, autres que ceux liés aux chantiers de réhabilitation et à l'entretien des sites réhabilités (entretien du gazon planté sur le site par exemple).

⁶⁵ Les chiffres clés des déchets 2012, 2013, Observatoire des Déchets de la Guadeloupe

⁶⁶ Atelier Déchet, juin 2012

6.1.3.2 La collecte sélective : un maillage du territoire amorcé mais des déséquilibres territoriaux qui demeurent

Le programme a soutenu essentiellement **la collecte en apport volontaire**⁶⁷, c'est-à-dire des déchetteries et des bornes d'apport volontaire, ainsi que des quais de transfert (points de collecte intermédiaire entre les déchetteries et la décharge).

7 déchetteries sont désormais opérationnelles contre 2 recensées dans le PO en 2007. Le FEDER est intervenu sur les travaux relatifs à celles de La Désirade, du Lamentin, de Saint François, des Abymes, sur l'acquisition d'une déchèterie mobile sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Nord Basse-Terre et sur les études de faisabilité relatives à celles de Saint Anne, Pointe Noire et Vieux-Habitants.

L'augmentation des capacités de collecte en apport volontaire et du tonnage collecté est réelle. Entre 2010 et 2013, le nombre de points d'apport volontaires dans les communes concernées par la collecte sélective est passé de 320 à 488 (+52,5%) pour le papier/carton, plastiques, et métaux soit un ratio de 619 habitants/ conteneur, et de 320 à 544 (+70%) pour le verre soit 555 habitants/ conteneur. La performance globale de collecte du verre et des emballages en 2013 atteint 10 kg/hab. Ces performances sont cependant encore très en deçà de la moyenne métropolitaine (46,3 kg/hab) et de l'ensemble des outremer (16 kg/hab), mais la progression est forte : plus de 39 % depuis 2010.

L'amélioration du maillage territorial en points de collecte s'est également traduite par **un fort accroissement de la part de la population couverte par la collecte sélective** : 74% de la population en 2013 est couverte par la collecte sélective contre 2% en 2007⁶⁸.

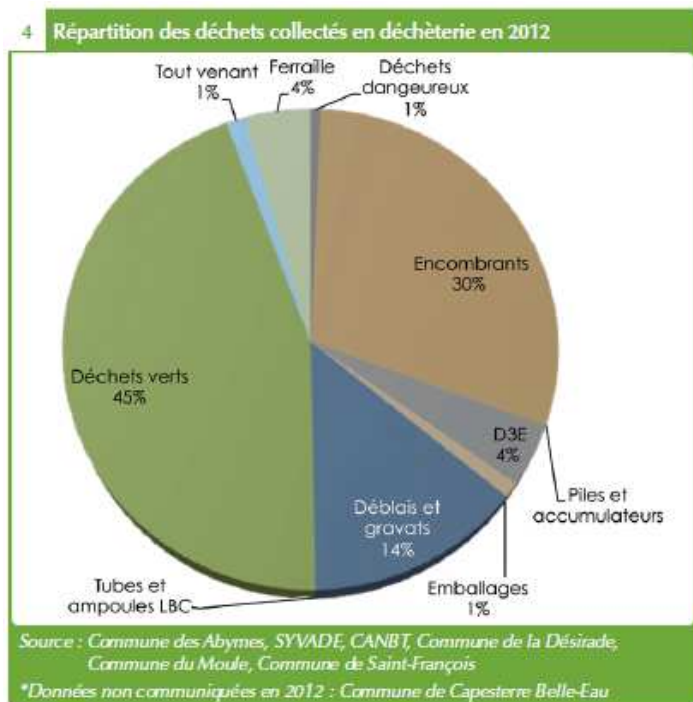
Avant 2007, l'essentiel des déchets partait en décharge, désormais la Guadeloupe collecte en déchetteries environ 40 Kg de déchets occasionnels par habitant et par an (chiffres 2012).

L'Observatoire des Déchets note que les 6 déchetteries en activité en 2012 avaient collecté 16 243 tonnes de déchets, dont 75% de déchets verts et d'encombrants.

⁶⁷ Mode par lequel une collectivité publique met à disposition de la population un réseau de contenants répartis sur le territoire et accessibles à tous les usagers (par opposition à la collecte porte à porte)

⁶⁸ Valeurs renseignées dans PRESAGE.

Figure 53 Répartition des déchets collectés en déchèteries en 2012 (Observatoire des Déchets)



Malgré ces progrès, l'intervention a connu quelques limites.

Le maillage territorial en déchèteries demeure déséquilibré et insuffisant. Il est déséquilibré parce que l'essentiel des installations couvre la diagonale Saint François – Deshaies. Il est insuffisant car le nombre estimé de déchèteries nécessaires par les professionnels du secteur varie entre 15 et 25, le PDEDMA en ciblant 30⁶⁹. Dès lors, le retard pris sur la métropole en matière de collecte en déchèteries est loin d'être comblé (195 kg / habitant / an en métropole contre 40,2 kg en Guadeloupe).

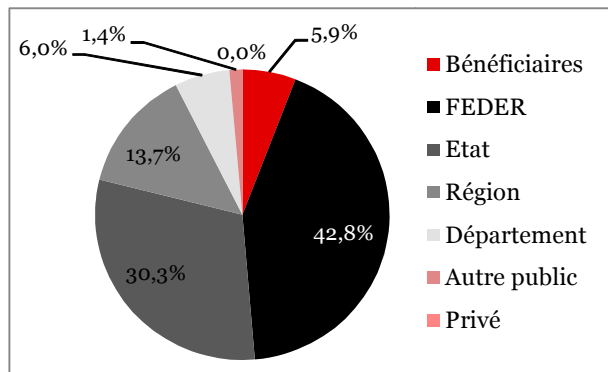
Il manque encore une réelle prise de conscience dans les collectivités publiques pour rationaliser la collecte en porte à porte des encombrants, malgré les politiques portées par l'ADEME en la matière et soutenues par le FEDER. Celle-ci demeure prépondérante (173 kg / habitant / an en 2012) alors qu'elle est très coûteuse et qu'elle n'est pas aussi efficace que les déchèteries pour faire du tri effectif. Les acteurs rencontrés regrettent que la collecte sélective organisée par les communes et les EPCI ne soit pas suffisamment réfléchi et organisée (régularité du passage, fréquence des passages, mise en place d'une police environnementale effective)

Le manque d'expertises technique et juridique, et en ingénierie de projets des collectivités locales a affecté le rythme programmation. Cela a nécessité d'importants efforts d'accompagnement des services de l'Etat et de l'ADEME. A cela s'ajoutent les difficultés financières des collectivités locales pour apporter des contreparties financières au FEDER.

⁶⁹ On estime à environ 15 minutes de temps de trajet l'aire de rayonnement d'une déchèterie.

Enfin, les taux d'intervention cumulés du FEDER, Etat, Région et Département (93%) pour la construction de déchèteries et bornes d'apport volontaire ont eu, selon les acteurs, des effets pervers conduisant les collectivités bénéficiaires à ne pas toujours optimiser financièrement les choix d'implantation et la conception des équipements.

Figure 54 Répartition des financements sur les projets déchèteries et bornes d'apport volontaire



Source : PRESAGE (extraction avril 2014, dernier plan de financement validé) / Elaboration : Technopolis ITD – Amnyos

6.1.3.3 La valorisation des déchets : des effets palpables sur la structuration de filières par type de déchet, mais l'essentiel reste à faire

L'intervention du FEDER a porté sur 7 projets relevant de 4 filières: les déchets électroniques (DEEE), les déchets métalliques, les pneus, et les déchets verts valorisés via le compostage.

L'intervention combinée du FEDER, de l'ADEME et de la Région, a très clairement permis d'accroître le volume total et la part des déchets guadeloupéens qui font l'objet d'une valorisation en Guadeloupe ou en dehors de la Guadeloupe. Estimée à **4% en 2007** dans le diagnostic du PO (en incluant la valorisation matière et énergie), elle est aujourd'hui de **29% du total des déchets collectés (chiffre 2013)** pour la seule valorisation matière.

Tableau 16 La valorisation matière des déchets collectés en 2012 et 2013 (Observatoire des déchets)

Valorisation locale	2 012	2 013
Pneu	3 274,00	3 338
PEHD	80,61	88
Palettes	862,76	378
Déchets organiques	9 677,38	15 007
Déchets verts	19 907,88	39 720
Total	33 802,63	58 531,00
% déchets entrant dans une filière de valorisation locale	9,5%	14,3%

Valorisation hors territoire	2 012	2 013
Piles	59	19
VHU	12 880	7 362
Batteries	889	2 362
Ferrailles/Métaux	14 724	24 790
Lampes	6	10
DAE	3 930	6 070
D3E	2 706	3 014
Verre	1 989	2 306
Emballages dont papier et plastique (hors pehd)	4 405	13 326
Médicaments	24	28
Hydrocarbure, huile minérale	1 785	1 149
Polystyrène		14
Total	43 396	60 450
% déchets entrant dans une filière de valorisation hors Guadeloupe	12,16%	14,75%

La filière des déchets verts a connu, entre 2010 et 2012, une nette amélioration des capacités de traitement sur des structures existantes (40 000 tonnes traitées en 2013 contre moins de 20 000 tonnes en 2012)⁷⁰. Il existe désormais deux centres de compostage en Guadeloupe au Moule, et à Trois Rivières.

Le FEDER a par exemple soutenu une initiative pilote de compostage des déchets verts domestiques, en vue de réduire la production de déchets verts collectés. Elle s'est traduite par la distribution de 3 150 composteurs, une économie de production de 44 kg de déchets par mois et par foyers équipés, représentant 6,7 € de coût de collecte évités par foyer et par mois pour les collectivités.

La **filière de valorisation des pneus est pleinement opérationnelle**. Les pneus sont collectés par les professionnels présents en Guadeloupe. Le taux de collecte s'élève à 65% du gisement annuel. La valorisation se fait principalement via la production locale d'une poudrette qui est soit exportée, soit incorporée dans une ligne de production de dalles de sols. L'entreprise ECODEC a reçu à ce titre un financement FEDER pour le traitement des pneumatiques de types agricoles et engins de chantier sur site de production existant.

En matière de prétraitement et conditionnement pour une valorisation hors de la Guadeloupe, **l'intervention FEDER a été un élément déclencheur de la structuration de la filière des déchets d'équipement électrique et électronique (D3E)**. Il a par exemple financé l'extension de la plateforme de démantèlement de la société AER (en particulier pour récupérer le verre des composants). Le FEDER est donc intervenu sur la partie traitement qui permet ensuite la valorisation. Le système de collecte est financé par l'écotaxe sur les appareils électroniques.

L'intervention est une vraie réussite. La Guadeloupe se situe désormais dans la moyenne française en matière de traitement et valorisation des D3E. Les tonnages collectés

⁷⁰ Exemple du projet FEDER d'optimisation et amélioration des conditions de traitement de la plateforme de compostage biologique aérobie de déchets dangereux fermentescibles sise La Gavaudière - Gardel au Moule.

représentent 59% du gisement annuel (2 700 tonnes collectées en 2012 pour un gisement annuel de 4 600 tonnes), le ratio par habitant est de 6,7 kg/hab./an (7 en métropole).

Dans le domaine de la **récupération des déchets métalliques ferreux et non ferreux** (projet porté par la société SNR), sans que l'on puisse encore parler de structuration d'une vraie filière⁷¹, les investissements cofinancés ont augmenté les capacités de collecte et de traitement/conditionnement des déchets de 40%⁷² et accru le chiffre d'affaires de l'entreprise⁷³.

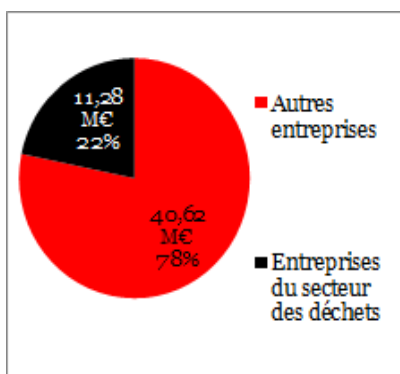
Deux limites importantes viennent atténuer les effets positifs de la programmation 2007-2013.

D'une part, **le retard pris par le grand projet de la plateforme multi-filière**, n'a pas permis de l'inscrire dans la programmation 2007-2013 et donc de disposer en Guadeloupe d'un outil industriel en mesure de structurer l'ensemble des filières. Ce projet est désormais inscrit au PO 2014-2020.

D'autre part, **l'aide au fret** n'a pas permis de mutualiser des filières de valorisation à l'échelle Guadeloupe – Martinique qui auraient pu générer des économies d'échelle non négligeables.

Comme indiqué précédemment, les entreprises du secteur des déchets (dangereux et non dangereux) ont fortement mobilisé l'aide à la compensation des surcoûts (11,2 M€ de FEDER programmé).

Figure 55 L'aide au fret mobilisée par les entreprises du secteur des déchets



Elle est un élément indispensable dans leur business model pour faire soit sortir les déchets pré-conditionnés et traités dans une filière de valorisation hors du territoire, soit pour exporter les déchets valorisés sur place (exemple de la poudrette de pneus). Elle apparaît le plus souvent comme une condition pour faire émerger des filières de valorisation ou de pré-conditionnement. Elle est dans le même temps, un signe de fragilité des filières mises en place.

Mais elle produit aussi l'effet pervers que les gisements voisins de Martinique (en pneus ou en D3E par exemple) qui pourraient alimenter les unités de Guadeloupe (et vice versa sur d'autres types de déchets) n'y vont pas. L'aide au fret ne fonctionnant que vers l'Europe, le coût d'acheminement de la Martinique vers la Métropole (intégrant l'aide au fret en Martinique) serait moindre que de la Martinique vers la Guadeloupe.

⁷¹ Il n'y a pas de valorisation locale par exemple.

⁷² Les investissements ont porté sur le renouvellement du parc d'engin, l'achat d'une seconde presse et de petits équipements de chantiers.

⁷³ Entretien avec SNR.

6.2 L'eau et l'assainissement

6.2.1 La situation en 2007

En 2007, l'objectif de la « Directive⁷⁴ Cadre sur l'Eau » d'atteindre un bon état de toutes les masses d'eau à l'horizon 2015 était donc d'être atteint.

Malgré l'importance des efforts et travaux réalisés de 2000 à 2006⁷⁵, les équipements de base en matière d'eau potable (traitement, stockage, acheminement) et d'assainissement des eaux usées n'avaient pas tous été réalisés en Guadeloupe et certains d'entre eux apparaissaient déjà obsolètes.

Si la population guadeloupéenne disposait dès 2007 d'une eau potable de qualité, la situation apparaissait contrastée selon les mois et les secteurs géographiques⁷⁶. En matière de stockage, les volumes ruisselés de manière importante pendant la saison des pluies étaient en effet insuffisants pour permettre leur restitution en saison sèche, et donc pour pouvoir limiter des pointes de prélèvement en période de plus forte vulnérabilité des écosystèmes aquatiques. Les réseaux acheminant l'eau jusqu'aux abonnés étaient vétustes⁷⁷ et la mise aux normes des points de prélèvement n'étaient pas assurées. Par ailleurs, les sources de financement de la métropole (agence de l'eau) n'étaient pas opérationnelles dans les DROM et la structure palliant à cette absence ne disposait pas à l'époque d'une capacité d'intervention financière suffisante. Par ailleurs, les communes disposaient de faibles moyens financiers d'intervention.

En matière d'assainissement collectif des eaux usées, un retard d'équipement persistait également en 2007, malgré les progrès réalisés auparavant⁷⁸. Plusieurs centaines de « mini-stations d'épuration » étaient à l'origine de nuisances sanitaires et environnementales importantes. Plusieurs usines de traitement étaient également vieillissantes et limitées en capacité. La mise en place d'un service public spécifique n'avait pas encore été réalisée pour permettre aux communes de prendre efficacement en charge le contrôle financier de l'assainissement non-collectif.

⁷⁴ Directive européenne 2000/60

⁷⁵ Dans le cadre du Document Unique de Programmation (DOCUP)

⁷⁶ Au niveau des quantités d'eau disponibles, la situation apparaissait parfois tendue en période d'étiage (en période de carême, les possibilités de prélèvement d'eau dans certaines rivières ne permettent plus de concilier les impératifs de maintien d'un débit minimum dans le cours d'eau et en même temps l'approvisionnement des usines de traitement d'eau potable existantes et par conséquent de la population).

⁷⁷ Le rendement moyen de distribution était estimé à 45 % en 2012 contre 65 % fixé par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux 2010-2015.

⁷⁸ Stations de traitement des pesticides sur les sources du sud Basse-Terre, stations d'épuration de Gosier et de Trois-Rivières et mise aux normes du traitement des effluents de distilleries (SIS bonne- Mère notamment).

Tableau 17 Indicateurs de la situation à 2007 de la situation en Guadeloupe en matière d'eau potable et d'assainissement des eaux usées

Indicateurs de la quantité « Eau potable »	Valeur	Année	Valeur	Année
Pourcentage de logements desservis par un réseau collectif d'eau potable	94,0 %	2001	98,0 %	2004
Rendement du réseau de distribution d'eau potable	47,0 %	2001	54,0 %	2004
Total des prélèvements d'eau à usage domestique (en millions de m ³)	63,0	2001	58,8	2004
Volume des prélèvements d'eau superficielle autorisés pour l'industrie (en millions de m ³)	0,137	1996	1,707	2007
Volume des prélèvements d'eau superficielle autorisés pour l'usage agricole (en millions de m ³)	5,1	1996	6,8	2006
Capacité maximale de stockage d'eau dans les retenues (millions de m ³)	3,25	2001	3,25	2004

Source : DIREN / PO 2007-2013

Indicateurs de quantité « Assainissement des eaux usées »	Valeur	Année
Somme des capacités de traitement des stations d'épuration collectives (en nb d'habitants)	162 000	2006
Somme des pollutions produites dans les zones d'assainissement collectif (en nb d'habitants)	200 000	2006

Source : DAF - BD ERU / PO 2007-2013

6.2.2 L'intervention du FEDER 2007-2013 dans le domaine « eau et assainissement »

Dans la continuité du DOCUP 2000-2006, l'intervention du FEDER pour la période 2007-2013 a poursuivi la « mise à niveau des infrastructures d'alimentation en eau potable et de traitement des eaux résiduaires »⁷⁹.

Les mesures prévues entendaient cibler les interventions sur les équipements pour assurer une fiabilisation de la production et de la distribution d'eau potable, et pour obtenir une réduction maximale des rejets polluants dans le milieu naturel (cf. Tableau 18). Il s'agissait précisément de mettre à niveau les infrastructures d'alimentation en eau potable (captages, usines de traitement, réseaux) et de traitement des eaux résiduaires par la (re)construction de stations d'épuration et le développement/renforcement des réseaux d'assainissement.

Un montant de 70,9 M€ FEDER était initialement prévu dans la maquette, dont 48 M€ affectés aux projets concernant l'eau potable et 17 M€ pour les projets liés à l'assainissement, soit un coût total prévisionnel des projets de 113 M€ (cf. Tableau 19). En FEDER programmé, l'eau et l'assainissement ont finalement représenté 83,5 M€, soit 16 % du montant total programmé du programme (en coût total, cela a représenté 148,1 M€, soit 14 % du montant total programmé).

⁷⁹ Il s'agit de l'axe 2 « Environnement » du Programme Opérationnel FEDER 2007-2013 qui s'inscrivait dans le cadre de la priorité 4 de l'objectif convergence, conformément au règlement (CE) n°1080/2006 du parlement européen et du conseil en date du 5 juillet 2006 (réf. art 4.4) et en cohérence avec le cadre de référence stratégique national (réf. CRSN II-1, A-2), dans le chapitre intitulé « un environnement aménagé et protégé facteur d'attractivité et de qualité de la vie ».

Tableau 18 Synthèse des objectifs du Programme FEDER 2007-2013 de la Guadeloupe

Domaine	Objectifs
Eau potable	Permettre la réalisation des études et procédures pour la mise en place des périmètres de protection sur 100 % des captages d'eau potable (les procédures avaient été initiées en 2007 sur 50 % des captages mais aucune n'avait abouti)
	Rationaliser les usages de l'eau : - en limitant les pointes de prélèvement en période de plus forte vulnérabilité des écosystèmes aquatiques par la création d'une retenue d'eau permettant le stockage des importants volumes ruisselés pendant la saison des pluies et leur restitution en saison sèche pour l'irrigation et l'alimentation en eau potable ; - en permettant l'amélioration du rendement des réseaux de distribution d'eau potable par la réalisation de travaux de renouvellement des canalisations (65 % contre 54 % aujourd'hui).
	Garantir l'approvisionnement des populations en eau de qualité conforme aux exigences réglementaires (maintien du taux de conformité aux normes de 95 %) en réalisant des travaux sur les points de prélèvements et les usines de traitement d'eau (interventions prévues sur environ 20 unités de production qu'il sera nécessaire à moyen terme de reconstruire, dont une dizaine immédiatement sur certaines portions du territoire où le taux de conformité n'est parfois que de 25 %).
Assainissement des eaux résiduaires	Mettre les installations de traitement en conformité avec les normes de la Directive Européenne ERU ⁸⁰ du 21 mai 1991 en créant 10 stations d'épuration d'agglomération permettant d'augmenter la capacité de traitement totale des agglomérations de 45 000 équivalents habitants, pour un état initial actuel de 162 000.
	Réhabiliter des réseaux d'assainissement existants afin de supprimer les déversements d'eaux usées sur le réseau et d'améliorer le fonctionnement des stations d'épurations et afin d'atteindre un taux de dépollution des effluents collectés de 85 % défini par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Guadeloupe (taux ne pouvant toutefois pas faire l'objet d'un suivi global du fait du manque de mesure nécessaires, tant du point technique qu'administratif).

Tableau 19 Synthèse des montants FEDER engagés par l'Union européenne et des coûts totaux éligibles dans le domaine « Eau et assainissement » : Guadeloupe et Iles du Nord

		Montant UE		Coût total éligible	
		Montant	% / total	Montant UE	% / total
Montant maqueté	Eau et assainissement	70,9 M€	13 %	112,9 M€	11 %
	Total général	540,7 M€	100 %	986,3 M€	100%
Montant programmé	Eau et assainissement	83,5 M€	16 %	148,1 M€	14 %
	Total général	536,3 M€	100%	1 090,1 M€	100%
Montant payé	Eau et assainissement	50,6 M€	18%	90,3 M€	15%
	Total général	286,2 M€	100 %	606,1 M€	100 %

Sources et notes : Source : PRESAGE (extraction avril 2014, dernier plan de financement validé) / Elaboration : Technopolis |ITD| – Amnyos - Note : ces données tiennent compte de l'identification des projets soutenus dans les Iles du Nord (Saint-Martin – mesure 4.1) et relevant spécifiquement du domaine « eau et assainissement ».

⁸⁰ La directive européenne ERU (DERU) du 21 mai 1991 fixe des seuils et des délais pour la collecte des eaux résiduaires urbaines, les conditions de traitement et les normes de rejets. Transcrite en droit français depuis 1994 (décret du 3 juin 1994, codifié en majeure partie dans le code des collectivités territoriales), elle a été simplifiée par décret le 2 mai 2006 et a donné lieu à la parution d'un arrêt du 22 juin 2007

6.2.3 Une intervention conforme aux objectifs initiaux

Sur les 65 dossiers FEDER 2007-2013 recensés en avril 2014 dans le domaine « eau et assainissement », une vingtaine de dossiers concernait l'assainissement (59,8 M€ FEDER)⁸¹ et 41 dossiers concernaient l'eau (23,3 M€ FEDER)⁸², dont 2 dossiers recensés à Saint Martin (cf. Figure 56).

Le soutien en matière d'assainissement a visé trois types d'interventions pour répondre aux contentieux avec l'Europe sur les Eaux RésiduaireS Urbaines (réduction des rejets de pollution domestique...) : la (re)construction de stations d'épuration (63,7 % soit 53,2 M€) ; la mise en conformité des réseaux (6,1 %) et la réalisation d'études et stratégies pour la mise en conformité des stations d'épurations et des réseaux (1,7 % du montant programmé dans le domaine « eau et assainissement »).

Le soutien en matière de retenues, prises d'eau, traitement et canalisations a visé essentiellement trois types d'interventions en vue d'améliorer l'alimentation en eau potable des populations : le renouvellement de réseaux d'eau potable (15 %) permettant de diminuer les fuites et d'améliorer les rendements ; la création/consolidation de réservoirs (6,5 %) et de stations de traitement (3,6 %) ; la réalisation d'études et stratégies (1,7 % du montant programmé dans le domaine « eau et assainissement ») ; la réhabilitation de captages⁸³ (1,5 %).

Tous les projets ont été portés par un organisme public (communes et EPCI, etc.).

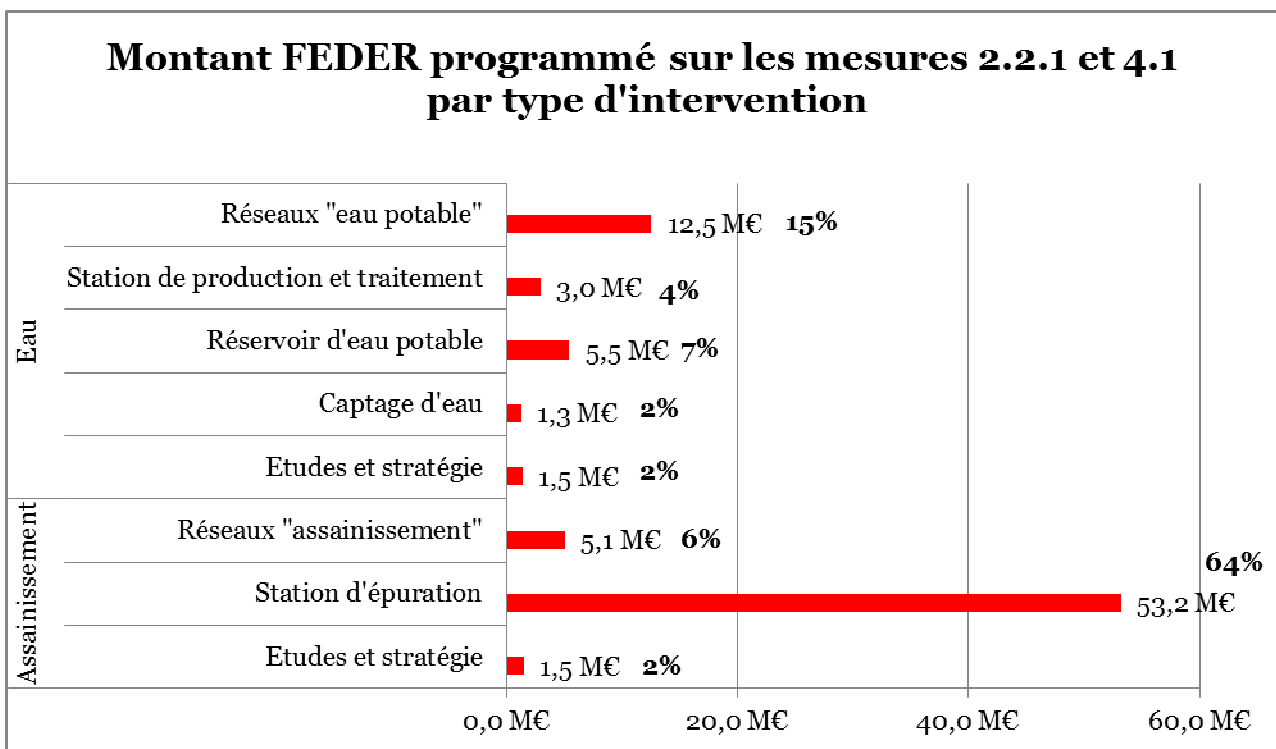
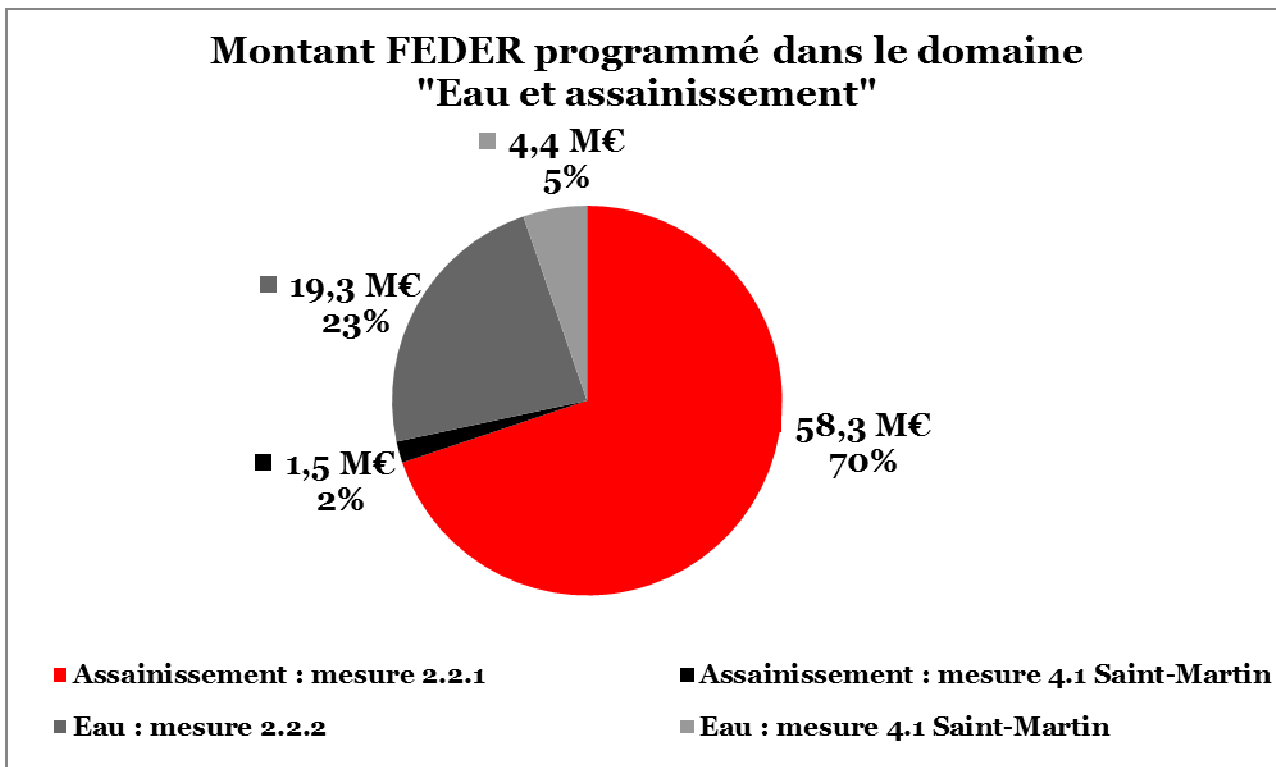
Au total, les interventions du FEDER 2007-2013 dans le domaine « eau et assainissement » apparaissent en conformité avec les objectifs initiaux.

⁸¹ Soit 72 % du montant programmé dans le domaine « eau et assainissement » à la date du dernier montant programmé.

⁸² Soit 23,3 M€ (28 %) du montant programmé dans le domaine « eau et assainissement » à la date du dernier montant programme.

⁸³ Supposant la mise en œuvre par les collectivités des périmètres de protection des captages d'eau potable afin de protéger durablement les ressources en eau.

Figure 56 Profil de l'intervention FEDER 2007-2013 (programmé) de la Guadeloupe dans le domaine « eau et assainissement »



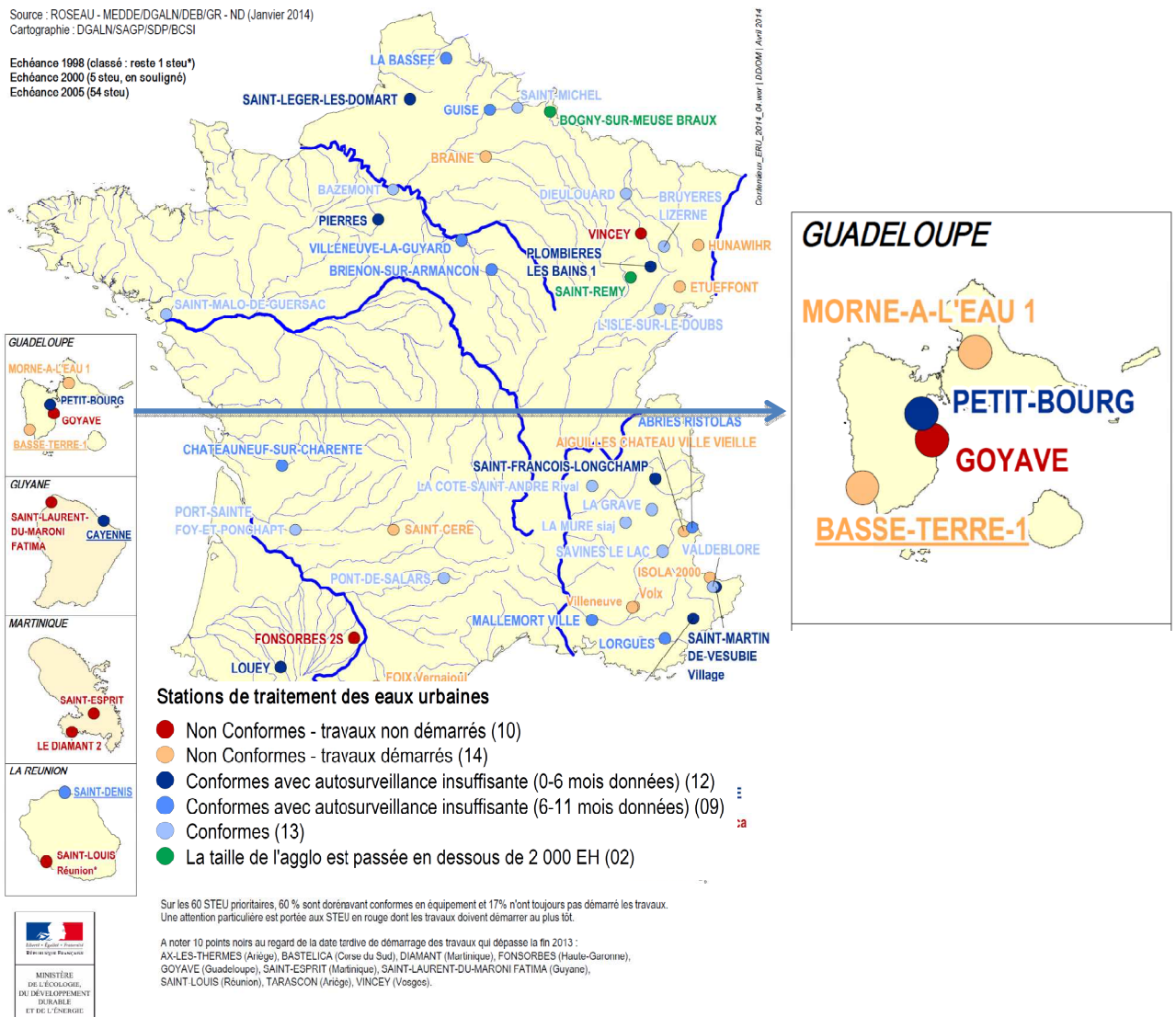
Source : PRESAGE (extraction avril 2014, dernier plan de financement validé) / Elaboration : Technopolis [ITD] – Amnyos

6.2.4 Les effets et impacts de l'intervention

6.2.4.1 Un bilan globalement satisfaisant, mais des résultats encore insuffisants

Le bilan de l'intervention du FEDER en matière d'« eau et d'assainissement » est globalement satisfaisant dans la mesure où la programmation a permis d'éviter les contentieux avec l'Europe sur les Eaux Résiduaires Urbaines. L'analyse de la situation au 1er janvier 2014 du « plan assainissement 2012-2018 des stations citées dans les contentieux ERU » montre cependant que le chantier est loin d'être achevé (cf. Figure 57).

Figure 57 Plan assainissement 2012-2018 - Tableau de bord des stations citées dans les contentieux ERU- Situation au 1er janvier 2014



Source : durable.gouv.fr/documents/carte_Contentieux_ERU_2014_o4.pdf

<http://www.assainissement.developpement-durable.gouv.fr>

Ce résultat a pu être atteint grâce au travail accompli par les services instructeurs avec les maîtres d'ouvrage⁸⁴, au travers notamment de la création de la cellule d'appui technique qui a fourni l'ingénierie de projets nécessaires à la validation des dossiers de demande de financement.

Cependant, compte tenu du retard structurel accumulé en Guadeloupe, les montants engagés ont seulement permis de couvrir une partie des besoins d'investissement en matière de rendement des réseaux d'alimentation en eau potable et de traitement des eaux usées⁸⁵.

Tableau 20 Indicateurs de réalisation du DOMO FEDER 2007-2013 de la Guadeloupe dans le domaine « Eau et assainissement »

Indicateur de réalisation	Sources	Valeur de référence	Valeur cible (2013-2015)	Valeur réalisée	Commentaires du DOMO
Nombre de communes bénéficiant d'un Service Public d'Assainissement en Non Collectif	DAF	0	30	23 dossiers Près d'une trentaine de villes bénéficiaires identifiées dans l'intitulé des projets cofinancés	Nombre de communes bénéficiant d'un Service Public d'Assainissement en Nom Collectif
Nombre de projets d'infrastructures publiques en eau potable et assainissement	DAF	50	30 (DOMO) 37 PRESAGE	65 dossiers concernés dont 5 dossiers à Saint-Martin Une quinzaine de projets prioritaires financés en Guadeloupe Un taux de réalisation estimé à 41 % (sur référence Presage et 50 % sur référence DOMO)	La valeur de référence correspond au nombre de projets réalisés sur la période 2000-2006. La valeur cible moindre pour la période 2007-2013, s'explique par le choix de cibler les projets prioritaires en appliquant un taux FEDER plus important avec une enveloppe financière globale équivalente.

Source : DOMO FEDER 2007-2013 de la Guadeloupe et PRESAGE (extraction avril 2014, dernier plan de financement validé) /
Elaboration : Technopolis ITD – Amnyos

⁸⁴ Cf. notamment la création d'une cellule d'appui technique en 2012 qui a considérablement amélioré les compétences du territoire en matière d'ingénierie de projet.

⁸⁵ Cf. les indicateurs quantitatifs de réalisation et de résultat ayant été retenus au titre des mesures 2.2 dans le cadre de l'objectif opérationnel consacré à la « mise à niveau des infrastructures d'alimentation en eau potable et de traitement des eaux résiduaires », qui sont présentés dans les Tableau 20 et Tableau 21.

Tableau 21 Indicateurs de résultat du DOMO FEDER 2007-2013 de la Guadeloupe dans le domaine « Eau et assainissement »

Indicateur de résultats	Définition	Sources	Valeur de référence	Valeur cible (2013-2015)	Valeur réalisée	Commentaires
Pourcentage de rendement des réseaux d'alimentation en eau potable (AEP)	Rapport du volume d'eau facturé annuellement sur le volume prélevé.	DAF	54 %	65 %	Non disponible dans PRESAGE PO 2014-2020 : 51 %	L'augmentation de cet indicateur permet de montrer l'amélioration du réseau tant en termes d'absence de fuites qu'en termes de fiabilité des installations de compteurs.
Population supplémentaire concernée par un dispositif dans le secteur de la distribution des eaux (CE 25)	Indicateur clé CE (25)	DAF	444 002	+9000	Non disponible dans PRESAGE	L'indicateur de suivi présenté ici cherchera à mesurer la population supplémentaire concernée par un nouveau réseau de distribution d'eau potable, réalisé grâce aux aides du programme.
Population supplémentaire concernée par un dispositif de traitement des eaux usées (CE 26)	Indicateur clé CE (26)	DAF	162 000 Soit 48 %	+ 45 000 (soit 207 000)	Non disponible dans PRESAGE PO 2014-2020 : 40 %	L'indicateur de suivi présenté ici cherchera à mesurer la population concernée par un nouveau dispositif de traitement des eaux usées réalisé grâce aux aides du programme.
Env4 - Population suppl. concernée par un dispositif	-	-	-	1567	900 Taux de réalisation : 57 %	-
D.01.21 - Volume d'eau économisé estimé (indicateurs non présentés dans le DOMO)	-	-	-	1800 m3	1800 m3 Taux de réalisation de 100 %	-

Source : DOMO FEDER 2007-2013 de la Guadeloupe et PRESAGE (extraction avril 2014, dernier plan de financement validé) /
Elaboration : Technopolis ITD – Amnyos

6.2.4.2 En matière d'eau potable, malgré les efforts accomplis, le réseau de distribution d'eau potable apparaît vétuste (45 % de rendement), et des difficultés persistent en matière de qualité de l'eau sur certains secteurs (Côte sous le Vent, Nord Grande Terre...)

Le FEDER 2007-2013 a permis d'améliorer la situation de la Guadeloupe vis-à-vis de l'eau potable à plusieurs titres.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), des usines de traitement d'eau potable ont été réhabilitées à Sainte Rose, Bouillante et Port Louis, et des réseaux modernisés sur Gourbeyre et Baillif. En

2012, 98 % des logements étaient ainsi alimentés par un réseau collectif en eau potable. Des investissements ont aussi été réalisés pour mieux gérer les déficits chroniques d'alimentation en eau, ainsi que pour traiter les problèmes de pollution, liés majoritairement au chlordécone.

Aujourd'hui, trois barrages (Dumanoir, Letaye et Gaschet) sont en service, dont certains ont bénéficié d'un co-financement des fonds européens⁸⁶. Le territoire dispose aussi de nombreux réservoirs d'eau⁸⁷, dont deux ont été cofinancés par le FEDER. On recense également 6 conduites de transfert pour acheminer l'eau prélevée en Basse-Terre vers la Grande-Terre ; le FEDER 2007-2013 a contribué au renforcement du réseau en eau potable sur plusieurs sites : communautés d'agglomération de Cap Excellence du Sud Basse-Terre et de Trois Rivières.

En 2013, l'ensemble des infrastructures permettent de répondre à une demande de consommation globale d'eau potable de 18,3 millions m³ (cf. Tableau 22⁸⁸).

On notera dans le même temps que les communes ont pour la plupart transféré leurs compétences en matière de distribution d'eau potable et d'assainissement à un établissement public de coopération intercommunale (EPCI)^{89,90}.

Tableau 22 Rendement du Réseau Guadeloupe (hors Ile du Nord)

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	var. 13/12
Nombre d'abonnés	139 000	141 972	145 093	147 518	144 420	162 358	146 259	-9,9%
Volume consommé (en millions de m³)	22,80	21,47	21,93	21,50	21,74	20,77	18,29	-11,9%

Source : Générale des eaux Guadeloupe dans Rapports Iedom 2012 et 2013)

Notes : * Ces données représentent les 20 communes gérées par la Générale des Eaux, dont la Désirade, les Saintes. Depuis 2010, le réseau de la communauté de communes de Marie-Galante n'est plus géré par cet opérateur

Cependant, le taux de rendement technique moyen des réseaux de distribution et d'adduction d'eau en 2012 s'élève seulement à 51 %, en raison de l'existence de multiples maîtres d'ouvrage entre les points de prélèvement et ceux de distribution, de la fraude sur le réseau, et surtout de la vétusté des réseaux.

Dans tous les cas, l'amélioration des rendements passera par un effort financier important en travaux de renouvellement de réseaux, lequel ne pourra pas uniquement relever de la mobilisation des fonds européens.

⁸⁶ Dans le cadre de la programmation 2007-2013, le barrage de Gaschet a bénéficié de travaux de sécurisation et de reboisement au titre du FEADER.

⁸⁷ 90 réservoirs d'eau potable sont aujourd'hui exploités par la Générale des Eaux, qui assure la distribution en eau de 20 communes. Les autres communes ont délégué cette responsabilité à la Compagnie Guadeloupéenne des Services Publics (CGSP), à la Nantaise des eaux, ou bien à une régie.

⁸⁸ Le volume d'eau consommé tend à diminuer depuis 2004 en raison du changement des habitudes de consommation des ménages. Le nombre d'abonnés est également en recul en 2013 (-9,9 %).

⁸⁹ Rapport Iedom 2012.

⁹⁰ A l'exception de 5 communes sur 32 : Deshaies, Lamentin, Sainte-Rose, Trois-Rivières et Vieux-Fort. Le service public est dans ce cas financièrement géré comme un service à caractère industriel et commercial.

6.2.4.3 En matière d'assainissement, malgré les efforts accomplis, seulement 35 %⁹¹ des habitants sont raccordés au réseau des STEP et un important travail reste à réaliser au niveau des « petites » stations d'épuration et des problématiques d'assainissement non collectif

Le FEDER 2007-2013 a également permis d'améliorer la situation de la Guadeloupe vis-à-vis des problématiques d'assainissement des eaux usées.

En 2012, l'archipel guadeloupéen était en effet doté de 19 grandes stations d'épuration des eaux usées (STEU) de plus de 2000 Equivalent Habitant (EH). Ces infrastructures communales ayant bénéficié des fonds européens présentent une capacité totale de traitement de 160 000 EH pour une population raccordée de 200 000 à 250 000 EH. Mais seulement 40 % environ de la population était raccordée au réseau d'assainissement collectif. La mise en service de l'unité du Lamentin (début 2012), la construction des unités de Port-Louis et du Moule (lancée en 2011), de celles de Baie-Mahault, Capesterre-Belle-Eau et Petit-Bourg (en 2012), et de celles de Morne à l'Eau, Bouillante, Sainte-Rose et Goyave (2013) devraient porter la capacité totale à 247 000 EH en 2014.

Il reste cependant encore à conduire un travail important sur les petites stations d'épuration (moins de 2000 EH) : l'archipel compte en effet près de 400 micro-stations collectives et non-collectives, d'une capacité totale estimée à 50 000 EH, dont près de 200 de capacité comprise entre 200 et 2000 EH.

En conclusion, malgré les améliorations notables en matière de rendement du réseau d'eau potable, de mise en conformité des stations d'épuration et de réhabilitation des réseaux de collecte des eaux usées, l'enjeu de modernisation des infrastructures de base en matière d'eau et d'assainissement demeure. Ces enjeux sont d'autant plus forts que ces infrastructures conditionnent le développement de l'archipel, favorisent le développement du tourisme, et participent à la revitalisation des centres urbains.

C'est pour cela que le futur PO FEDER-FSE 2014-2020 visera prioritairement dans le domaine de l'assainissement les opérations permettant de lever les contentieux (règlement sanitaire), en donnant la priorité aux projets dont le site d'implantation est situé dans une friche industrielle ou un site pollué réhabilité, avec une fourniture des Rapports sur le Prix et la Qualité des Services Publics d'eau et d'assainissement (RPQS) en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007. Dans le domaine de l'eau potable, l'ambition affichée est celle de passer d'un rendement du réseau de distribution de 45 % à 66 % en 2023.

⁹¹ 141 142 habitants raccordés au réseau des STEP en 2012 (source : projet de PO FEDER/FSE Région 2014-2020, avril 2014)

6.3 Le tourisme

6.3.1 La situation en 2007

Le PO FEDER 2007-2013 rappelle qu'**au début des années 2000 le secteur du tourisme avait été confronté en Guadeloupe à une crise grave**, se traduisant par une baisse de la fréquentation⁹². **Les principales causes en étaient :**

- La montée de la concurrence mondiale et caribéenne qui avait mené une politique forte d'investissement, notamment dans ses infrastructures d'hébergement ;
- Le vieillissement et l'obsolescence d'une partie des structures d'hébergement ;
- L'insuffisante formation du personnel qui nuisait à l'image de la Guadeloupe en matière d'accueil et de service ;
- Le faible niveau des moyens financiers en matière de promotion ainsi qu'un positionnement imprécis de la destination sur les marchés ;
- L'insuffisance de l'offre de produits touristiques de qualité, nuisant à l'attractivité.

A l'époque, **la situation du secteur du tourisme à Saint-Martin était également difficile**. En effet, l'activité était alors en récession en raison principalement de la baisse de fréquentation et de la faible rentabilité des structures hôtelières⁹³.

6.3.2 L'intervention du FEDER 2007-2013

6.3.2.1 La stratégie d'intervention du FEDER

La programmation du FEDER en faveur du tourisme devait combattre les différentes difficultés énoncées. Le contexte était alors favorable puisque une stratégie touristique avait été définie, à l'initiative de la Région (SDAT), et faisait l'objet d'un « *large consensus et d'une véritable appropriation par les acteurs du secteur [Etat, élus et professionnels]* »⁹⁴. **Cette stratégie visait à renforcer la compétitivité et l'attractivité de la destination Guadeloupe à travers deux axes**⁹⁵ :

- Différencier la destination par rapport à la concurrence. Il s'agissait de promouvoir ses atouts sur des marchés ciblés (Union Européenne), ce que le Comité du Tourisme des Îles de Guadeloupe (**CTIG**) avait déjà entrepris de faire, ainsi que diversifier les produits touristiques notamment vers le nautisme, l'éco-tourisme, le tourisme culturel, le tourisme de croisière et le tourisme social.

⁹² PO FEDER 2007-2013, p.23

⁹³ Ibid, p32.

⁹⁴ Ibid, p61.

⁹⁵ Ibid, p61-64.

- Améliorer significativement la qualité et enrichir l'offre touristique. Deux notions étaient étroitement liées, la durabilité et la diversité. D'abord, il s'agissait de moderniser le parc d'hébergement, d'accompagner sa diversification et sa montée en gamme tout en accroissant sa capacité d'accueil. Ensuite, il s'agissait d'améliorer l'accueil et le service dans le secteur à travers des actions de formation des personnes, de sensibilisation de la population et des acteurs du secteur ainsi qu'à travers un renforcement de l'offre de formation. Un autre objectif était de valoriser les sites naturels et patrimoniaux de la Guadeloupe, accueillant des touristes. Enfin, il s'agissait de renforcer les capacités en lien avec le nautisme et la croisière.

La programmation du FEDER sur la période 2007-2013 a été pensée pour contribuer à la mise en œuvre de cette stratégie. Un objectif spécifique a ainsi été défini au sein du PO. Il s'agit de l'objectif 3 de l'axe 1 intitulé « *promouvoir la destination Guadeloupe et valoriser un tourisme de qualité* ». L'axe 4 Saint-Martin est venu également financer des actions dans le domaine du tourisme, elles sont intégrées à l'analyse. De plus, certains projets de modernisation des infrastructures portuaires et aéroportuaires sont à considérer dans le champ d'étude ; nos entretiens ont montré qu'ils ont eu un impact sur le secteur du tourisme. Cependant, l'analyse économique de l'intervention du FEDER ne les intégrera pas.

La stratégie d'intervention du FEDER en faveur du tourisme avait trois priorités identifiées⁹⁶. La première était de poursuivre la rénovation de l'offre hôtelière existante et d'élever son niveau de gamme ; la seconde était de développer l'offre de produits touristiques corollaires à l'hébergement, particulièrement sur le nautisme ; la troisième était de promouvoir la destination touristique sur les marchés porteurs.

Les actions liées portaient sur cinq principaux domaines⁹⁷. Le premier était la construction de nouvelles unités d'hébergement et la réhabilitation du parc hôtelier existant pour accompagner sa montée en gamme ; le second était la réalisation de travaux de valorisation des sites et espaces touristiques et naturels ; le troisième était diversification des produits touristiques (notamment vers le nautisme) ; le quatrième était la réalisation de plans « marketing », de démarches qualité et de campagnes de promotion sur les marchés ciblés ; le cinquième était la réalisation de campagnes de communication et de sensibilisation des publics guadeloupéens à l'importance du tourisme.

L'enjeu lié à la formation des personnes devait être traité à travers la mobilisation du FSE sur la même période (un paragraphe est consacré à ce sujet plus loin).

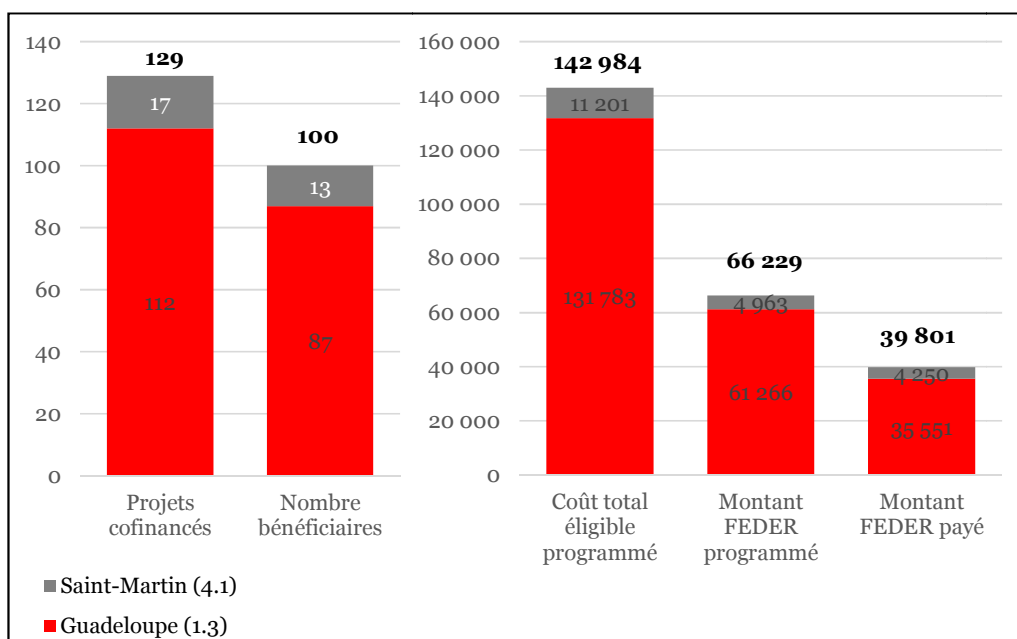
⁹⁶ PO FEDER 2007-2013, p102.

⁹⁷ Ibid, p103.

6.3.2.2 Une programmation 2007-2013 conforme à la stratégie du PO, qui a mobilisé beaucoup plus de crédits que ceux inscrits dans la maquette initiale

Les masses financières engagées par le FEDER en faveur du tourisme sur la période 2007-2013 ont été importantes. Le montant programmé du FEDER en Guadeloupe et dans les Iles du Nord s'est élevé à 66,2 millions d'euros (soit 12% de la programmation totale). Il convient de souligner le décalage avec le montant maqueté en 2007 qui s'élevait à 24,2 millions d'euros⁹⁸. Le montant a été programmé pour cofinancer un total de 129 projets portés par 100 bénéficiaires et représentant un coût total de 143 millions d'euros. A titre indicatif, le montant moyen de cofinancement d'un projet dans le secteur du tourisme par le FEDER a été de 513.400 euros. Enfin, en avril 2014, le montant payé du FEDER s'élevait à 39,8 millions d'euros, soit un taux de paiement de 60%.

Figure 58 Principales données de réalisation du PO FEDER associées au champ du tourisme sur la période 2007-2013 en Guadeloupe et à Saint-Martin (en unités et en milliers d'euros)



Source base PRESAGE, avril 2014 ; traitement Amnyos-Technopolis, juin 2014. Les données associées à Saint-Martin concernent l'ensemble des actions de l'objectif 4.1 identifié comme relevant du tourisme.

Les acteurs privés ont été les principaux bénéficiaires des cofinancements apportés par le FEDER sur la période 2007-2013 en lien avec le secteur du tourisme. Les 100 structures que nous avons identifiées se répartissent en effet entre :

- 75 personnes de droit privé (principalement des entreprises),
- 16 personnes de droit public,

⁹⁸ PO FEDER 2007-2013, p249.

- et 9 personnes physiques.

L'effet levier du FEDER sur les autres financements est supérieur à un. En témoigne la structure de financement du coût total des projets (143 millions d'euros) qui a été la suivante :

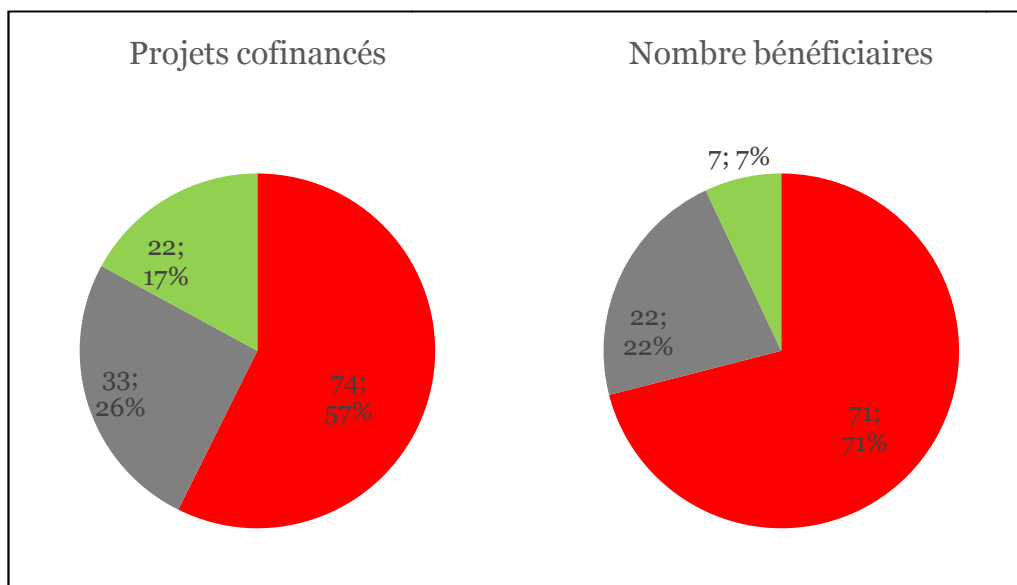
- 46,3% par le FEDER (66,2 millions d'euros)
- 29,4% par des financements privés (41,9 millions d'euros)
- 24,3% par d'autres financements publics (34,7 millions d'euros)

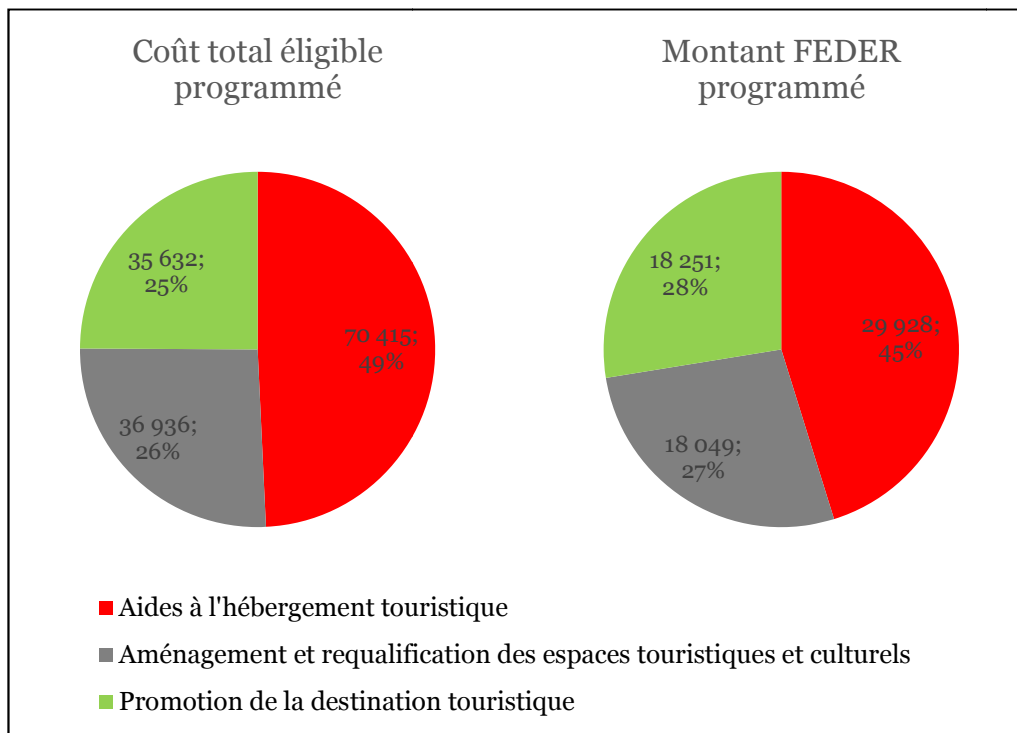
Il convient de noter que l'effet levier du FEDER sur les autres financements est plus important lorsque le projet a été porté par une personne morale de droit privé (2,24 euros financés pour 1 euro de FEDER) que par une personne morale de droit public (1,97 euro).

L'intervention du FEDER en faveur du tourisme s'est faite selon trois principaux axes, conformément aux priorités du programme opérationnel.

- Aides à l'hébergement touristique
- Aménagement et requalification des espaces touristiques et culturels
- Promotion de la destination touristique

Figure 59 Principales données de réalisation associées aux trois axes d'intervention du FEDER dans le secteur du tourisme sur la période 2007-2013 en Guadeloupe et à Saint-Martin (en unités et en milliers d'euros)





Source base PRESAGE, avril 2014 ; traitement Amnyos-Technopolis, juin 2014. Nota : une codification des 17 projets cofinancés par le FEDER en lien avec le tourisme à Saint-Martin a été réalisée à partir de la nomenclature utilisée dans PRESAGE pour les projets de l'objectif 1.3, qui concernait la Guadeloupe uniquement.

Les infrastructures tiennent une place centrale dans les montants engagés par le FEDER dans le secteur du tourisme. On recense ainsi 30 projets d'infrastructures⁹⁹ sur la période 2007-2013, en Guadeloupe et dans les Iles du Nord. Deux principaux types d'infrastructures ont ainsi été soutenus

- Construction, rénovation ou amélioration d'hébergement touristique (18 projets, dont 14 en Guadeloupe et 4 à Saint-Martin) ;
- Aménagement et requalification d'espaces touristiques et culturels (12 projets, tous en Guadeloupe, dont 7 avec un lien direct avec le nautisme).

Leur coût total s'élève à 78,2 millions d'euros, avec un soutien programmé du FEDER de 34,1 millions d'euros, soit un taux de cofinancement de 43,6%. Ces différents projets ont ainsi représenté plus de la moitié des montants totaux engagés par le FEDER en faveur du tourisme.

En plus des infrastructures directement liées au tourisme, nos investigations ont montré que l'intervention du FEDER a été structurante pour le secteur du tourisme à deux autres niveaux :

- **Le cofinancement des actions de promotion des Iles de la Guadeloupe** du comité du tourisme des Iles de la Guadeloupe (CTIG), représentant un coût global de

⁹⁹ Il s'agit des projets dont le montant programmé de cofinancement du FEDER était égal ou supérieur à 500.000 euros ou dont le coût total dépassait 1 million d'euros.

29,5 millions d'euros pour un soutien programmé du FEDER d'environ 15 millions euros. Il s'agit là d'une des priorités identifiées en 2007. De manière synthétique, les principales actions du CTIG cofinancées par le FEDER ont concerné la promotion de la destination sur le marché extérieur¹⁰⁰ en liaison avec Atout France ; le développement du tourisme de croisière (qui a connu une nette progression) en coordination avec les actions entreprises par le port autonome maritime de la Guadeloupe et la chambre de commerce pour l'aéroport ; la sensibilisation de la population à l'importance du tourisme¹⁰¹ ; l'animation touristique locale en soutenant, de manière ciblée, des événements locaux attractifs pour les touristes¹⁰².

- **Le cofinancement des projets de modernisation des infrastructures portuaires et aéroportuaires** (objectifs 6.1 et 6.2 du PO). S'ils ne sont pas directement liés au tourisme au regard de la stratégie de la programmation, ces projets ont joué un rôle dans son développement qui a été largement souligné lors de nos investigations. Ils concernent un coût total de 37,2 millions d'euros pour un montant programmé de FEDER de 17,1 millions d'euros sur la période 2007-2013. Une partie de ces projets est portée par le grand port maritime de la Guadeloupe et concerne l'aménagement du Port de Basse-Terre et la restructuration de la zone portuaire de Folle-Anse à Marie-Galante. L'autre partie des projets est portée par la chambre de commerce et d'industrie des Iles de la Guadeloupe et concerne en particulier les travaux de l'aérogare régionale des Caraïbes.

Le FEDER est également intervenu en faveur du tourisme en soutenant des projets plus petits (environ 90 sur la période). Ces derniers peuvent être regroupés selon quatre principaux thèmes :

- La construction ou la rénovation de gîtes ou assimilés ;
- La rénovation de chambres d'hôtels, pour des petits établissements ;
- Le soutien à des manifestations culturelles ou bien sportives ;
- La réalisation d'études et d'aménagement de lieux et sites touristiques de moindre ampleur.

¹⁰⁰ Marché européen (Allemagne, Suisse, Autriche, Italie, Belgique, Grande-Bretagne et pays nordiques), marché Nord-américain, et marchés émergents comme le Brésil (l'Inde est une piste au potentiel intéressant grâce au tourisme affinitaire).

¹⁰¹ Par exemple, une valise pédagogique a été réalisée à destination des enseignants.

¹⁰² Le CTIG accompagne ces actions d'un cadre structurant : une charte d'investissement des événements a été mise en place.

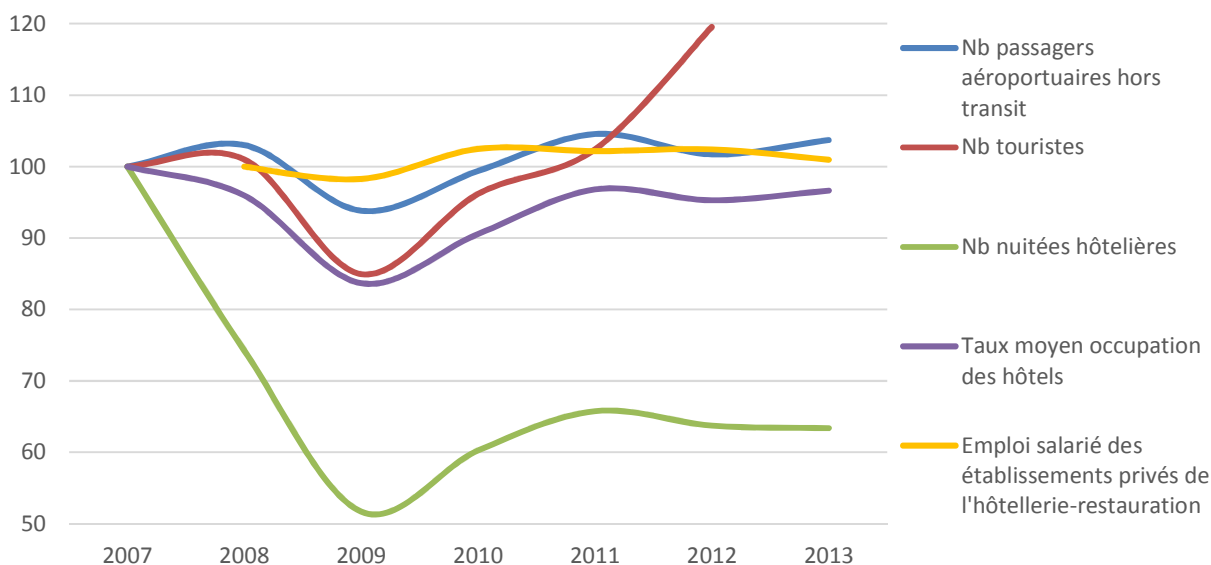
6.3.3 Les effets et les impacts de l'intervention du FEDER

6.3.3.1 Un secteur touristique, en particulier l'hôtellerie, encore fragilisé durement touché par la crise de 2009

En 2009, une crise sociale est intervenue en Guadeloupe, causée notamment par le coût élevé de la vie, dans un contexte économique mondial dégradé. Celle-ci a fragilisé l'activité touristique donnant un coup d'arrêt à sa reprise amorcée en 2006. Près de 10 000 séjours ont été annulés¹⁰³, causant parfois la fermeture d'établissements. Le nombre de touristes en provenance de la France métropolitaine a accusé une baisse de 16 %, passant de 412 000 à 346 500¹⁰⁴.

Néanmoins, **dès l'année suivante (2010), le secteur a donné des signes de redressement**. Depuis lors, la dynamique paraît se consolider, comme le suggère l'évolution de données macro-économiques du tourisme en Guadeloupe, représentées dans le graphique suivant¹⁰⁵.

Figure 60 Evolution d'indicateurs macro-économiques du secteur du tourisme en Guadeloupe sur la période 2007-2013 (base 100 = 2007)



Sources Rapport annuels IEDOM, Rapport de la Cour des Comptes, « le tourisme en outre-mer : un indispensable sursaut », février 2014 ; base Séquoia, ACOSS-URSSAF (données du dernier trimestre de l'année)

Si la fréquentation touristique a retrouvé dès 2011 son niveau d'avant crise, et l'a même dépassé depuis, l'activité hôtelière éprouve des difficultés à se redresser. C'est un constat important dans le cadre de cette étude, partagé par

¹⁰³ Rapport de la Cour des Comptes, « le tourisme en outre-mer : un indispensable sursaut », février 2014

¹⁰⁴ Source INSEE

¹⁰⁵ Les données détaillées sont données en annexe.

plusieurs des personnes du secteur que nous avons rencontrées et étayé par les données économiques suivantes :

Indicateurs	Situation 2007	Situation 2013	Tendance
Passagers aéroportuaires hors transit (milliers) [1]	1 864	1 963	↗
Nombre de touristes [2]	407 900	487 759**	↗
Nombre de croisiéristes [1]	91 860	158 354	↗
Nombre de nuitées hôtelières (milliers) [3]	1 635	1 036	↘
Taux moyen d'occupation des hôtels (%) [3]	59,4	57,4	↘
Durée moyenne d'un séjour en hôtel (jours) [3]	3,4	3,1	↘
Nombre d'hébergements classés 3 étoiles et plus [4]	35	31	↘
Nombre de chambres d'hébergements classés 2 étoiles et plus [4]	3 599	2 803	↘
Nombre de chambres à la location par des « Gîtes de France » [1]	981*	1 267**	↗
Nombre d'établissements privés employeurs d'hébergement/restauration [5]	446*	585**	↗
Part de l'hébergement/restauration dans le total des établissements (%) [5]	5,5*	6,2**	↗
Nombre d'emplois salariés marchands dans l'hébergement/restauration [5]	4 217*	4 295	↗
Part de l'hébergement/restauration dans le total de l'emploi salarié marchand (%) [5]	6,2*	6,0	↘
Masse salariale [6] moyenne par salarié de l'hébergement/restauration (euros) [5]	17 458*	19 790	↗

*2008 // **2012 // [1] Rapports annuels de l'IEDOM en Guadeloupe, 2007 et 2013 // [2] Rapport de la Cour des Comptes, « le tourisme en outre-mer : un indispensable sursaut », février 2014 // [3] Enquêtes de fréquentation hôtelière, INSEE // [4] Rapport annuel de l'IEDOM en Guadeloupe, 2007 ; Données Atout France, juin 2014 // [5] Base Sequoia, ACOSS-URSSAF // [6] La masse salariale correspond aux salaires sommés des charges associées. Le rapport entre le nombre d'emplois salariés et la masse salariale trimestrielle associée repose sur des valeurs du dernier trimestre de l'année ; celles-ci sont donc multipliées par quatre afin d'obtenir une valeur sur l'année.

6.3.3.2 Des réalisations à la hauteur des ambitions

Comme nous venons de le voir, la crise intervenue en 2009 a durement touché le tourisme et notamment l'hôtellerie. L'analyse des résultats de l'intervention du FEDER doit prendre en compte ce contexte. Dans un premier temps il convient de s'intéresser aux indicateurs prévus dans le programme opérationnel. **Les valeurs que nous avons pu établir à partir des données collectées montrent que les réalisations ont plutôt été à la hauteur des ambitions.** On observe à ce titre que l'objectif du nombre de projets d'amélioration de l'offre touristique a été atteint et que celui du nombre de campagnes de communication a été dépassé. En revanche, le nombre de licences de marques (Hot6) initialement fixé n'a pas été atteint. Il convient néanmoins de rappeler l'écart constaté entre le montant programmé du FEDER et le montant maqueté.

Tableau 23 Indicateurs prévus dans le DOMO du PO FEDER 2007-2013

Type	Indicateurs objectifs 1.3 (code indicateur)	Référence 2006 (DOMO)	Cible (DOMO)	Résultat atteint
Réalisation	Nombre de projets ayant comme finalité d'améliorer l'offre touristique (Hot4)	25	30	30 [1]
	Nombre de chambres créées ou rénovées dans les hôtels (Hot1)	1.600	1.200	ND [2]

	Nombre de campagnes de promotion de la destination Guadeloupe vers de nouvelles cibles (Hot5)	2	7	18 [3]
	Nombre de licences de marque attribuées par le Ministère du Tourisme dans le cadre du plan qualité tourisme aux opérateurs de Guadeloupe (Hot6)	0	20 (hôtels) 30 (restau.)	9[4] 17[4]
Résultat	Part des touristes hors métropole (Hot7)	20%	30%	5% [5]
Impact	Nombre de nuitées pour motif touristique effectuées tout hébergement confondu (Hot8)	5 millions	6 millions	ND [6]
	Nombre de touristes extérieurs à la Guadeloupe (Hot2)	400.000	480.000	487.759 [7]

Sources DOMO PO 2007-2013, base PRESAGE mai 2014, INSEE, entretiens ; traitement Amnyos-Technopolis, juin 2014 // [1] Nombre de projets cofinancés par le FEDER recensés dans la base PRESAGE (à avril 2014) relevant d'un « aménagement et requalification des espaces touristiques et culturels » en Guadeloupe // [2] 30 projets de rénovation ou de création de chambres par des hôtels ont été identifiés // [3] Nombre de projets cofinancés par le FEDER recensés dans la base PRESAGE (à avril 2014) relevant de la « promotion de la destination touristique » en Guadeloupe // [4] Nombre d'établissements ayant obtenu le label qualité tourisme, d'après une information transmise par la Région // [5] Part des touristes non métropolitains définie en 2011 par l'INSEE // [6] Cette information n'est pas disponible. Cependant il convient d'indiquer que le nombre de nuitées hôtelières, selon l'INSEE, était de 1.037.000 en 2013, contre 1.635.000 en 2007. Un effondrement a eu lieu en 2008 (1.214.000) et 2009 (845.000) avant de redémarrer en 2010 (945.000) // [7] Nombre de touristes recensés par l'INSEE en Guadeloupe en 2012

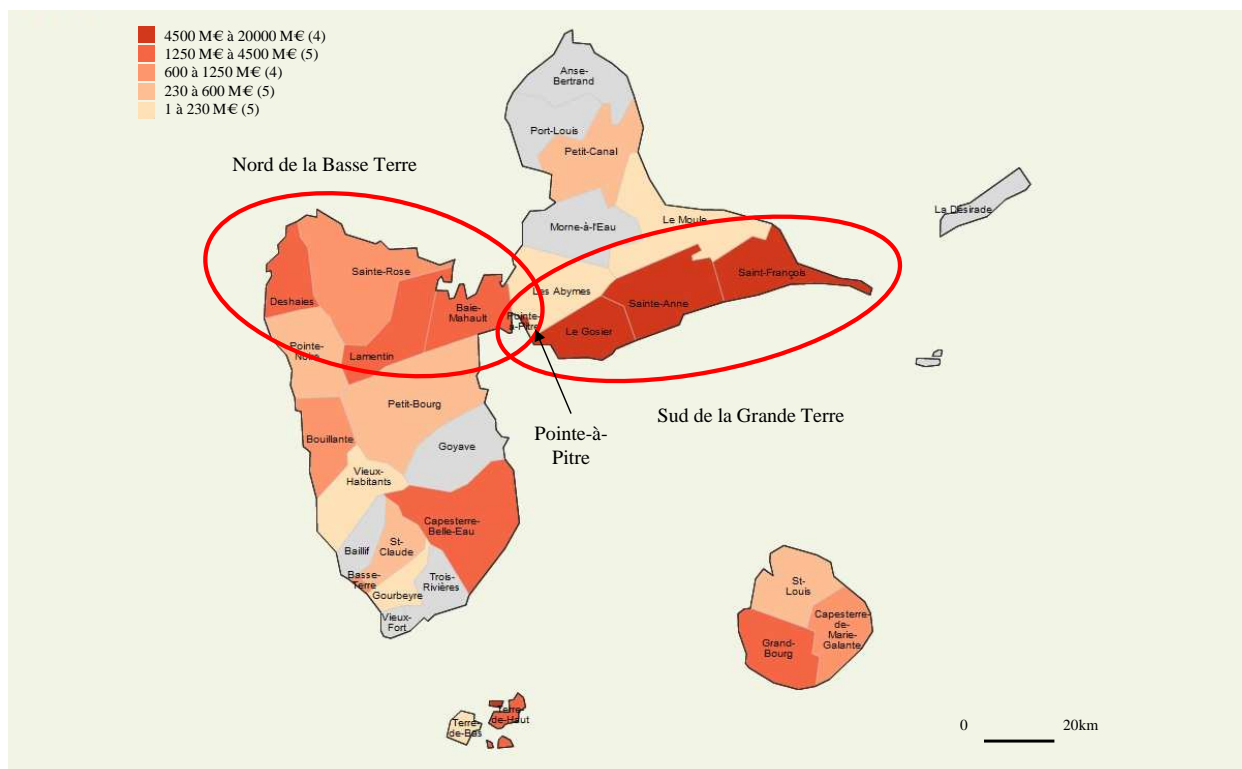
6.3.3.3 Des investissements nécessaires à l'amélioration de l'offre touristique de la Guadeloupe voire, dans le contexte de crise, à sa pérennité

Les projets cofinancés par le FEDER entre 2007 et 2013 dans le tourisme se sont inscrits dans les orientations du programme opérationnel, constituant une réponse aux besoins structurels identifiés en 2007 à savoir :

- La rénovation hôtelière existante et la construction de nouvelles unités en élevant le niveau de gamme ;
- Le développement de l'offre de produits touristiques corollaires à l'hébergement notamment dans le tourisme nautique ;
- La valorisation des espaces touristiques et d'accueil et mise en valeur des paysages ;
- La promotion de la destination touristique sur les marchés porteurs.

Si l'intervention du FEDER s'est positionnée sur les bons enjeux, **elle s'est aussi avérée cohérente avec la localisation de l'activité touristique**. En effet, la répartition du montant programmé du FEDER en faveur du tourisme en Guadeloupe par commune d'implantation du bénéficiaire montre que l'intervention du Fonds, tout en concernant la majorité des communes guadeloupéennes, s'est concentrée sur Pointe-à-Pitre ainsi que sur le Sud de la Grande Terre et le Nord de la Basse Terre, qui sont les principaux pôles du tourisme.

Carte 1 Répartition du montant programmé du FEDER en faveur du tourisme sur la période 2007-2013, par commune d'implantation du bénéficiaire (en milliers d'euros)



Source base PRESAGE, avril 2014 ; traitement Amnyos-Technopolis, juin 2014, fond cartographique IGN GéoFla. Nota : ne sont pas représentés ici les montants des investissements associés aux infrastructures portuaires et aéroportuaires (6.1 et 6.2). Il convient de noter cependant que ces derniers ont exclusivement concerné la commune de Pointe-à-Pitre.

Par ailleurs, **nos investigations ont mis en évidence le caractère déterminant de l'intervention du FEDER pour la réalisation des investissements dans le secteur du tourisme en Guadeloupe**, entre 2007 et 2013, et en particulier ceux qui ont concerné des projets d'infrastructures. Les bénéficiaires que nous avons rencontrés ont ainsi exprimé le fait que, sans le FEDER, les projets n'auraient pas pu voir le jour ou bien n'aurait pas été aussi importants. Ce constat est à mettre en perspective avec les difficultés d'accès au financement privé (via le réseau bancaire) qui restent persistantes depuis 2009.

Le FEDER s'est même avéré dans certains cas indispensable pour financer des investissements nécessaires à la pérennité des activités économiques. Ce constat concerne surtout des établissements de l'hôtellerie qui, dans le contexte de crise intervenue en 2009, ont éprouvé des difficultés économiques et financières très importantes.

Encadré 17 – Exemple de l'intervention FEDER sur un hôtel

Par exemple l'acceptation de la demande de FEDER de l'hôtel Pierre et Vacances (à Saint-Anne) a pesé dans sa décision de pérenniser l'activité en 2010. Le projet a été le plus important de l'objectif 1.3 en termes de montant de FEDER programmé (2,88 millions d'euros). Il s'est agi de rénover près de 200 unités d'hébergement, d'en faire monter en gamme 100 autres sur un total d'environ 500, que l'hôtelier avait commencé à améliorer avant la crise. Le soutien du FEDER a

indirectement permis de pérenniser près de 120 emplois permanents, et l'établissement constate aujourd'hui une amélioration notable de la satisfaction des clients, ce qui constitue un facteur de fidélisation, ainsi qu'une évolution favorable de son activité.

Dans le même temps, **les infrastructures se sont notablement améliorées, ce qui a joué favorablement sur la reprise de l'activité touristique.** Il s'agit de la création ou bien du renforcement d'infrastructures liées au tourisme, directement (sites naturels, équipements de loisir, équipements culturels...) ou indirectement (infrastructures portuaires et aéroportuaires). À titre illustratif, on peut évoquer la commune de Saint-François qui a mobilisé le FEDER pour mettre en œuvre une stratégie d'investissement touristique ciblant une clientèle relativement haut de gamme. En lien avec l'objectif 1.3, la commune a bénéficié de près de 5 millions d'euros (montants programmés) pour cofinancer des projets dont le coût s'élève à environ 10 millions d'euros. Deux d'entre eux sont emblématiques de cette stratégie : la reconstruction de la base nautique et la requalification touristique et économique du golf international. Depuis, la fréquentation croît.

Des améliorations notables de l'offre touristique peuvent ainsi être observées et le rôle joué par le FEDER est salué par la communauté des acteurs du secteur en Guadeloupe. Ceux que nous avons rencontrés expliquent également que **cet effort d'investissement doit néanmoins être poursuivi.** Si la montée en gamme de l'offre d'hébergement et l'amélioration de sites touristiques et naturels restent à leurs yeux des priorités, l'amélioration des infrastructures d'eau et de transport doivent en constituer une autre. En effet, certains acteurs font état de difficultés liées à des coupures d'alimentation d'eau, à la saturation des réseaux routiers et à l'insuffisance de l'offre de transport en commun.

6.3.3.4 Un accompagnement à la diversification du parc d'hébergement permettant le maillage du territoire et le développement de nouvelles niches touristiques

Si l'hôtellerie a rencontré des difficultés durant cette période de programmation, **le reste de l'offre d'hébergement a connu une progression, témoignant d'une diversification du parc dans son ensemble vers les gîtes et assimilés.** Dans ce cadre, le FEDER a joué un rôle important. Nous pouvons ainsi recenser plus de 30 projets de construction ou d'amélioration de ce type d'hébergement aidés entre 2007 et 2013. Dans le même temps, le nombre de chambres à la location par les Gîtes de France est passé de moins de 1.000 à près de 1.300. Cette évolution de la structure de l'offre d'hébergement est satisfaisante dans la mesure où il s'agissait d'une des priorités affichées dans le programme opérationnel en 2007. Elle accompagne un maillage du territoire ainsi que le développement du tourisme durable.

Cependant, **cette même évolution soulève des questions sur le plan économique.** Généralement de petite taille les porteurs de ces projets embauchent rarement des salariés et exercent souvent cette activité à titre complémentaire. L'effet direct sur l'emploi est donc limité. De plus, certains des acteurs que nous avons rencontrés estiment que ce type d'hébergement concurrence l'hôtellerie en difficulté. Ce dernier point mérite d'être nuancé car les avis ne sont pas convergents et une diversité de cas de figure existe sûrement selon les marchés adressés. Par ailleurs, la

diversification de l'offre d'hébergement est cohérente avec la stratégie de développement de niches touristiques et est plus en phase avec les nouvelles demandes des consommateurs.

Enfin, nos investigations ont montré un **effet négatif de la mobilisation du FEDER sur la situation économique de certains porteurs de projets** de construction ou d'amélioration de l'offre d'hébergement, différente de l'hôtellerie. Ces difficultés sont liées, d'une part, au décalage entre l'engagement des dépenses par le bénéficiaire et le paiement par le FEDER et, d'autre part, à l'invalidation de certaines dépenses budgétées et jugées *in fine* non éligibles. Ces difficultés sont directement liées au fait que ces porteurs de projets sont de petite taille et disposent de capacités financières et administratives limitées. Au-delà des conséquences directes sur la situation économique de ces porteurs de projets, parfois importantes, ces difficultés ont également eu des effets collatéraux : altération de la réputation auprès des réseaux bancaires, renoncement à la mobilisation future des aides européennes, dégradation de la perception de l'action de l'Union européenne, etc.

6.3.3.5 Une contribution directe au redémarrage de l'activité de tourisme de croisière

Parmi les indicateurs d'un redressement de l'activité touristique, c'est celui du tourisme de croisière qui est le plus dynamique. Le nombre de croisiéristes serait ainsi passé d'environ 90 000 en 2007 à près de 160 000 en 2013¹⁰⁶. Une partie importante d'entre eux arrivant par avion pour embarquer sur les bateaux de croisière on observe une hausse de la fréquentation des aéroports de Guadeloupe, avec récemment presque 40 000 passagers de plus en 2013 qu'en 2012. Le réseau « Amérique du Nord », bien qu'il ne représente que 2,7% du trafic passager en 2013, est celui qui a connu la plus forte progression (+25,2%), ce qui témoigne de nouvelles ouvertures¹⁰⁷.

Les bons résultats du tourisme de croisière trouvent leur justification dans le retour ou l'arrivée de compagnies sur le segment de la croisière basée¹⁰⁸, grâce à une action conjuguée du CTIG, du port autonome de Guadeloupe et de la CCI avec le soutien indispensable du FEDER, qui a en particulier contribué à financer l'aménagement des hangars 4 et 6 du port de la Guadeloupe à Pointe-à-Pitre. Cet investissement a suscité l'intérêt immédiat des croisiéristes. L'évaluation précise des impacts socio-économiques n'a pas encore été réalisée mais ils apparaissent importants en termes d'emplois générés : exploitation de taxi, tours opérateurs, hôtesses d'accueil, gardiennage du bateau, sécurité, personnel portuaire, ravitaillement des bateaux...

Si les perspectives de développement du tourisme de croisière basée sont favorables, **un enjeu à plus long terme est le retour du tourisme d'escale qui suppose le développement de produits touristiques différenciant la destination sur le**

¹⁰⁶ Ces données sont celles indiquées dans les rapports de l'IEDOM en Guadeloupe, 2007 et 2013. D'autres données, transmises par le grand port maritime de la Guadeloupe font état d'une progression du trafic de croisière de 107.160 pour la saison 2007-2008 à 206.092 pour la saison 2013-2014.

¹⁰⁷ Rapport annuel de l'IEDOM en Guadeloupe, 2013.

¹⁰⁸ C'est-à-dire, une croisière qui débute et se termine en Guadeloupe.

marché. Des projets qui vont dans ce sens sont en cours de cofinancement par le FEDER, comme par exemple la construction du Centre de la Mer (Phase 1) qui devrait être le plus important aquarium de l'espace caribéen ou le Memorial Acte.

Au-delà du tourisme de croisière des investissements importants ont été cofinancés par le FEDER sur la filière du nautisme, confortant la stratégie définie en la matière en 2007.

6.3.3.6 Une action FSE complémentaire sur le renforcement des qualifications des ressources humaines

La programmation 2007-2013 prévoyait que le FSE interviendrait en faveur du tourisme, de manière complémentaire au FEDER, en prenant en charge la valorisation des ressources humaines à travers le cofinancement d'actions de :

- développement de l'apprentissage et des formations qualifiantes, permettant de renforcer les sections tourisme dans les centres de formation ;
- professionnalisation des salariés des entreprises, permettant de faire face aux mutations nécessaires ;
- validation des acquis de l'expérience, permettant l'accès aux métiers du secteur ;
- accompagnement des créateurs d'entreprise, permettant de développer l'activité.

Cette contribution n'a pas été évaluée et bien que notre mission s'intéresse uniquement au FEDER, nous avons tenté de l'apprécier¹⁰⁹. Avec les évidentes précautions qu'il convient de prendre, nous observons que sur la période 2007-2013 **le montant programmé du FSE en Guadeloupe s'est élevé à 7,7 millions d'euros¹¹⁰ pour cofinancer un total de 32 actions** (identifiées) dans le secteur du tourisme, représentant un coût total de 12,51 millions d'euros.

Ces actions cofinancées par le FSE sur la période 2007-2013 ont bénéficié à 9 structures, au premier rang desquelles figurent le Conseil régional (16 actions), l'agence départementale d'insertion (5 actions) et la collectivité de Saint-Martin (3 actions). Des entreprises (dont Air Caraïbes) en ont également bénéficié.

La contribution du FSE au tourisme s'est faite selon quatre principaux thèmes d'action, avec une répartition assez égalitaire des moyens financiers :

- lutte contre les discriminations et l'égalité des chances ;
- l'insertion sociale et professionnelle ;

¹⁰⁹ L'association des actions cofinancées par le FSE au tourisme a été réalisée selon deux principes : 1/Lorsque le code d'activité principale exercée (APE) par le bénéficiaire est indiqué et que celui-ci est compris dans le champ économique du tourisme ; 2/Lorsque l'intitulé de l'action cofinancée par le FSE et/ou la nature du bénéficiaire donnent une information explicite sur le domaine d'intervention. Avec cette méthode, sur les 781 actions cofinancées par le FSE et recensées dans la base de données PRESAGE FSE Guadeloupe (arrêtée en avril 2014), 32 actions (soit 4% de l'ensemble) ont pu être associées au tourisme. La nature des actions cofinancées par le FSE explique qu'une part importante n'ait pu être clairement rattachée. En effet, la plupart renvoient à des actions de formation, de remise à niveau, de découverte des métiers etc., sans que ne soit systématiquement précisé le secteur d'activité visé.

¹¹⁰ En avril 2014, le montant payé du FSE s'élevait à 1,81 millions d'euros (taux de paiement = 23,5%).

- le maintien en emploi des actifs occupés ;
- le développement des compétences des publics sans emploi.

Les actions cofinancées ont notamment concerné la découverte et la formation aux métiers du tourisme, de l'hôtellerie et de la restauration ainsi que des chantiers d'insertion en lien avec des sites touristiques.

Sur ce volet des compétences, nos entretiens ont montré que l'offre de formation s'était étoffée sur la période de programmation qui vient de s'écouler, notamment celle liée aux métiers de l'hôtellerie et de la restauration. Mais la montée en qualification reste un enjeu pour les entreprises qui se positionnent sur des segments haut de gamme (internationalisation, accueil et service...).

6.4 Le soutien à la compétitivité et à l'innovation des PME

Le périmètre couvert par cette étude inclut les interventions FEDER au titre des aides directes aux entreprises (mesure 1.1.), des instruments financiers (mesure 1.2.), de la recherche et développement et de l'innovation (mesure 1.4.), des actions collectives (mesure 1.6), et de l'aide au fret¹¹¹ (mesure 5.1.).

6.4.1 La situation en 2007

Le diagnostic territorial du PO FEDER 2007-2013 soulignait en 2007 un contexte économique globalement favorable et une économie en pleine mutation.

La Guadeloupe connaissait une forte croissance se traduisant par une augmentation moyenne du PIB par habitant de 4,8% par an depuis 1993¹¹², la valeur ajoutée de l'économie provenant à 80% d'activités de services ou de commerces.

Le tissu économique était marqué par la prépondérance des très petites entreprises, une forte dynamique de création d'entreprises, et un secteur industriel limité par la taille et récent¹¹³.

Les petites entreprises étaient confrontées aux difficultés liées à l'insuffisance de financement et d'accès au crédit, à l'éloignement des principaux centres d'approvisionnement alourdissant le coût des intrants, à la faible capacité d'accès aux marchés publics et aux marchés extérieurs et au manque de qualification professionnelle et d'encadrement administratif ou technique.

¹¹¹ Hors aide au fret concernant les entreprises du secteur des déchets intégrés dans l'analyse de l'étude relative au secteur des déchets

¹¹² Etude INSEE IEDOM 2005.

¹¹³ 271 PMI étaient dénombrées pour environ 4600 salariés, principalement autour des industries agro-alimentaires, de l'imprimerie, de l'équipement mécanique, des produits minéraux, du bois et papier, de la chimie, caoutchouc et plastiques, et de la production d'eau et d'énergie.

Le taux de chômage était qualifié d' « endémique » dans le PO. Fin 2005, le taux de chômage au sens du BIT était de 26%, avec un écart persistant entre les hommes et les femmes, et chez les jeunes (44,7% en 2005).

L'économie n'avait pas encore comblé son retard de développement selon les critères de la politique régionale européenne, lié notamment aux facteurs structurels et aux surcoûts générés par la situation d'ultra périphéricité (article 389 du TUE).

Le diagnostic soulignait cependant que, grâce à l'apport des fonds structurels depuis 1989 et au dynamisme du secteur privé, la Guadeloupe avait comblé une partie de son retard de développement, avec un PIB équivalent à 67% de la moyenne communautaire en 2007 (54% en 1990).

En matière d'**innovation**, il était souligné le potentiel de recherche très varié et de qualité (850 personnels de recherche), plus ou moins structuré autour de différentes thématiques : biodiversité, énergie et matériaux en milieu tropical, santé en milieu tropical, risques naturels, mathématiques et TIC, et SHS. Le PO constatait cependant le manque de lisibilité du dispositif de recherche et sa faible intégration dans les réseaux nationaux et européens, l'insuffisance du transfert des résultats de la recherche vers les entreprises, ainsi que l'absence de structures d'essais technologiques et d'accompagnement des entreprises innovantes. Le manque de structuration au sein des entreprises et à l'échelle des interprofessions pour conduire des processus innovants et la difficulté d'accès au financement des projets innovants étaient également pointés comme des faiblesses. ;

Depuis l'adoption du PO, la conjoncture économique guadeloupéenne a fortement évolué, marquée par la crise économique (2008) et sociale (2009). Les deux crises se sont conjuguées pour faire de l'année 2009 une année difficile et aggraver les difficultés de la Guadeloupe au plan économique et sur le marché du travail. Elles se sont traduites par une réduction de 4,8 % du produit intérieur brut (PIB), conséquence de l'arrêt des deux moteurs historiques de la croissance de l'Archipel depuis une dizaine d'années : l'investissement a chuté en 2009 de 12,2 % et la consommation des ménages s'est repliée de 2,3 %.

Si l'année 2010 a été marquée par le retour de la croissance¹¹⁴, la dynamique économique depuis 2011 est insuffisante, comme l'indique l'IEDOM dans une note intitulée « L'économie de la Guadeloupe en 2012 : une activité sans souffle ».

En 2013, l'économie guadeloupéenne reste fébrile. Tandis que l'inflation est contenue à un niveau faible, l'attentisme des ménages plombe la consommation, traditionnel moteur de la croissance. Les importations de produits agroalimentaires et de biens d'équipement sont en baisse. Toutefois, les investissements des entreprises progressent, et se traduisent par une progression des importations des biens d'équipement et de biens intermédiaires, tandis que l'activité hôtelière se redresse¹¹⁵.

¹¹⁴ Progression de 2,7 % du PIB en volume, grâce à la reprise de l'investissement (+7,7 %) et à la bonne tenue de la consommation des ménages (+1,6 %) (IEDOM, rapport annuel 2011)

¹¹⁵ « Bilan économique 2013 en Guadeloupe, l'économique guadeloupéenne au ralenti » 2013, Antiane éco, n°77, juin 2014, INSEE Guadeloupe.

Le tableau ci-dessous indique pour quelques indicateurs de situation la position de la Guadeloupe en 2007, et sa position actuelle.

Tableau 24 Indicateurs de situation économique de la Guadeloupe en 2007 / 2012

Indicateurs	Situation 2007	Situation 2012
PIB (milliard d'euros)	7,87	7,9
PIBR/hab. (€)	17 439	19 589
Taux de croissance annuel du PIB (%)	2,6	1,3
Importations (M€)	2 202,9	2 662,9
Exportations (M€)	155,40	216,1
Taux de couverture (%)	7,1	8,1
Création d'entreprises (nombre)	3 439	5 664
Taux de chômage (%)	22,7	26,2%
Vente de ciment (T)	288 377	248 700
Immatriculation de véhicules neufs (nombre)	15 588	17 220
Expéditions de bananes (T)	ND	66 923

Source : Rapport annuel IEDOM 2008 et 2012 ; Taux de chômage (2013) : INSEE, Enquête Emploi 2013 en Guadeloupe

6.4.2 L'intervention du FEDER 2007-2013

6.4.2.1 La stratégie d'intervention en 2007

La compétitivité et l'innovation constituant un axe important de la programmation, la maquette initiale du PO prévoyait d'y consacrer 121 M€ FEDER pour un coût total de 166 M€, soit 22% de la maquette financière FEDER

La stratégie d'intervention décrite dans le PO¹¹⁶ mentionnait que « *la prochaine période de programmation doit permettre à la Guadeloupe de se tourner vers les secteurs d'activité d'avenir* ». Pour cela, six orientations étaient établies, dont une relevant du tourisme et une des TIC.

- « *La Guadeloupe s'appuiera sur son secteur de recherche de pointe pour valoriser la recherche et innovation et notamment la création d'un pôle de compétitivité au profit des entreprises* ». Il s'agit d'inscrire la Guadeloupe dans l'économie de la connaissance en mettant l'accent sur la construction d'un système d'innovation performant au service de trois priorités¹¹⁷ : faire de la recherche un des pivots du développement économique ; permettre au plus grand nombre d'entreprises locales d'accéder à un stade où elles sont capables de maîtriser par elles-mêmes le processus d'innovation ; favoriser le développement de l'innovation au sein des entreprises locales, grâce à un accompagnement financier pertinent.
- « *Les aides aux entreprises interviendront en cohérence avec cette démarche en privilégiant les activités innovantes et à forte valeur ajoutée* ». Les critères suivants sont mentionnés : l'innovation (« *le développement de l'économie locale passe en effet par l'émergence de nouveaux secteurs d'activités basés sur la valorisation de nos potentiels – énergies renouvelables, TIC, agro-transformation....* »), la création d'emplois, la situation géographique, et l'environnement.

¹¹⁶ Stratégie d'intervention des fonds structurels européens, page 60 et suivantes du PO 2007-2013.

¹¹⁷ Ibid., pages 66-67.

- « *La compétitivité des entreprises sera également favorisée par la compensation de surcoûts de fonctionnement liés à l'éloignement de la Guadeloupe de métropole et à sa double insularité* ».
- « *L'élévation de la qualification et de la formation des actifs, l'acquisition des compétences doivent accompagner le développement de la compétitivité des entreprises* ». La stratégie devait en effet s'accompagner d'actions (relevant du FSE) liées à la promotion et à la valorisation de l'apprentissage et de l'alternance, à l'accompagnement des mobilités professionnelles, au renforcement de l'accès aux qualifications, au développement de la VAE, et à la promotion des outils en gestion des RH dans les entreprises.

6.4.2.2 Une programmation centrée sur la compensation des surcoûts, l'investissement productif, et la recherche publique

Le volume de fonds effectivement programmé sur la période 2007-2013 est conforme à la maquette financière initiale.

En montant FEDER programmé, le soutien à la compétitivité et à l'innovation a représenté 99,8 M€ soit 18,6% du montant total programmé (en coût total, cela a représenté 192,4 M€, soit 17,6% du montant programmé en coût total).

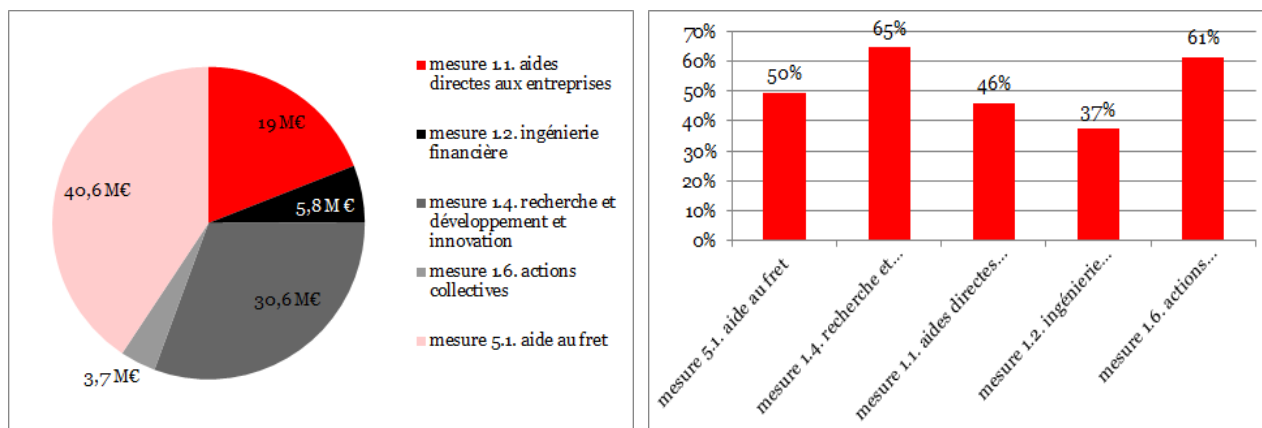
En montant FEDER payé, ils ont représenté 51 M€ soit 18% du montant total payé (en coût total, cela a représenté 108 M€, soit 18% du montant payé en coût total).

L'intervention a porté principalement sur trois mesures. Deux relèvent des aides directes aux entreprises (les aides à l'investissement productif de la mesure 1.1., et les aides au fret de la mesure 5.1¹¹⁸) et représentent un volume FEDER programmé de près de 60 M€ pour un coût total représentant un peu moins du double. La mesure recherche et innovation a également été fortement consommatrice avec 30 M€ de FEDER programmé¹¹⁹.

¹¹⁸ Soit respectivement 177 et 132 dossiers.

¹¹⁹ Soit 78 dossiers.

Tableau 25 Profil de l'intervention du FEDER en faveur de la compétitivité et de l'innovation : FEDER programmé et taux de cofinancement par mesure

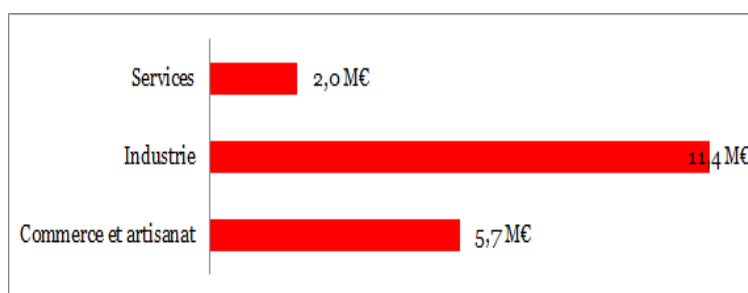


Source : PRESAGE (extraction avril 2014, dernier plan de financement validé) / Elaboration : Technopolis ITD – Amnyos

La mesure d'aides à l'investissement productif (mesure 1.1.) a majoritairement porté sur des entreprises relevant du secteur de l'industrie, même si cette concentration apparente cache une forte dispersion de l'intervention.

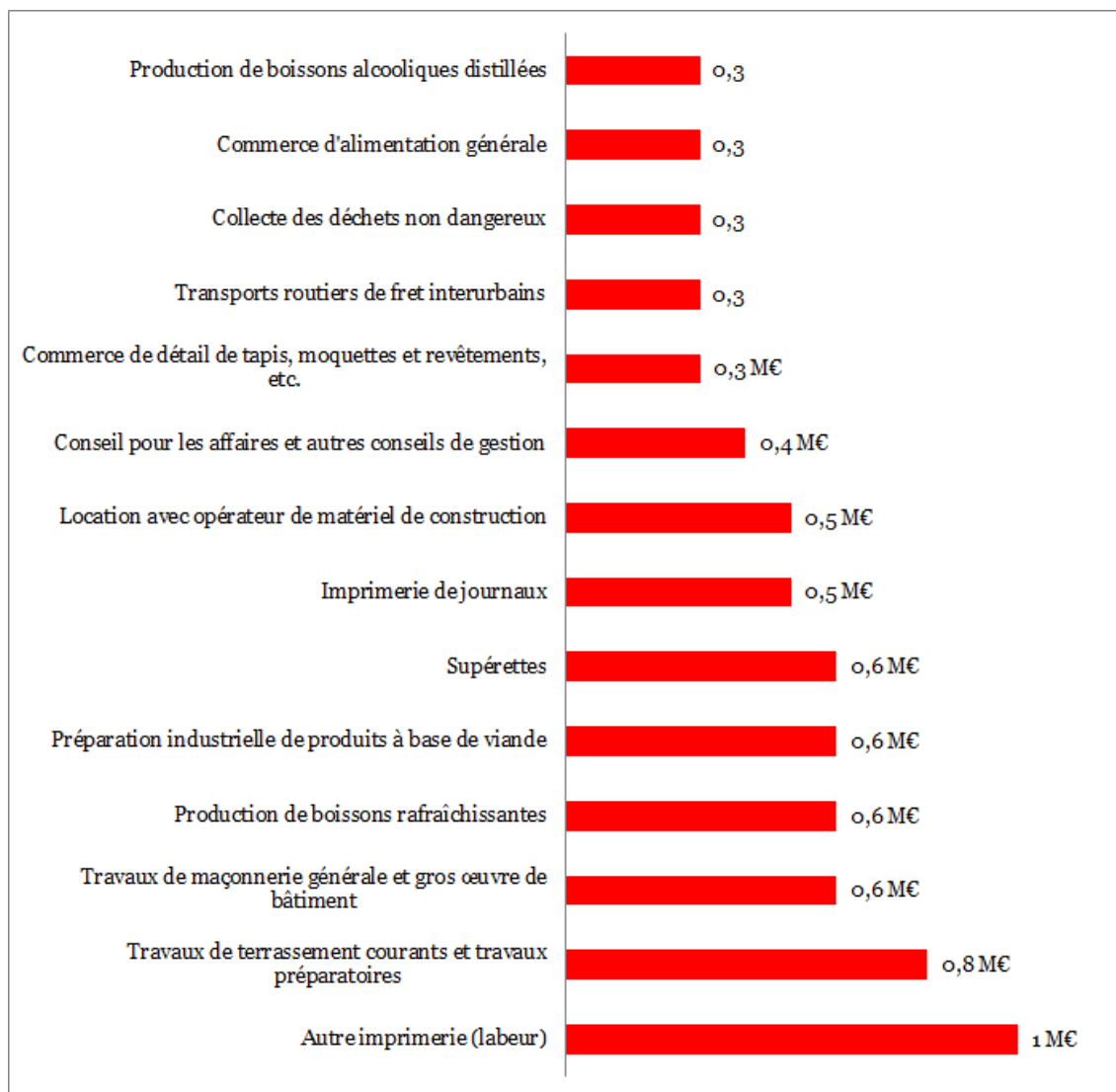
Plus de 50 codes d'activité (NAF) différents ont été soutenus (NB : la figure 62 indique la répartition par code NAF pour les codes cumulant plus de 300 k€ de FEDER), avec notamment de nombreux dossiers de financement de petits commerces (restauration, boulangerie, etc.), et dans le secteur industriel, d'imprimeries et d'entreprises du bâtiment.

Figure 61 – Les grands secteurs d'activité ciblés par la mesure aide à l'investissement productif (mesure 1.1.)



Source : PRESAGE (extraction avril 2014, dernier plan de financement validé) / Elaboration : Technopolis ITD – Amnyos

Figure 62 – Les codes d’activité NAF (rév. 2 2008 - niveau 3) ciblés par la mesure aide à l’investissement productif (mesure 1.1. – dossiers supérieurs à 300 K€ FEDER)



Source : PRESAGE (extraction avril 2014, dernier plan de financement validé) / Elaboration : Technopolis ITD – Amnyos

Les **mesures d’ingénierie financière** (mesure 1.2) ont complété les aides directes aux entreprises. Si leur volume d’intervention s’est accru par rapport à la période 2000-2006, il reste modeste au regard de l’enveloppe totale FEDER de la Guadeloupe (1,1% du FEDER programmé).

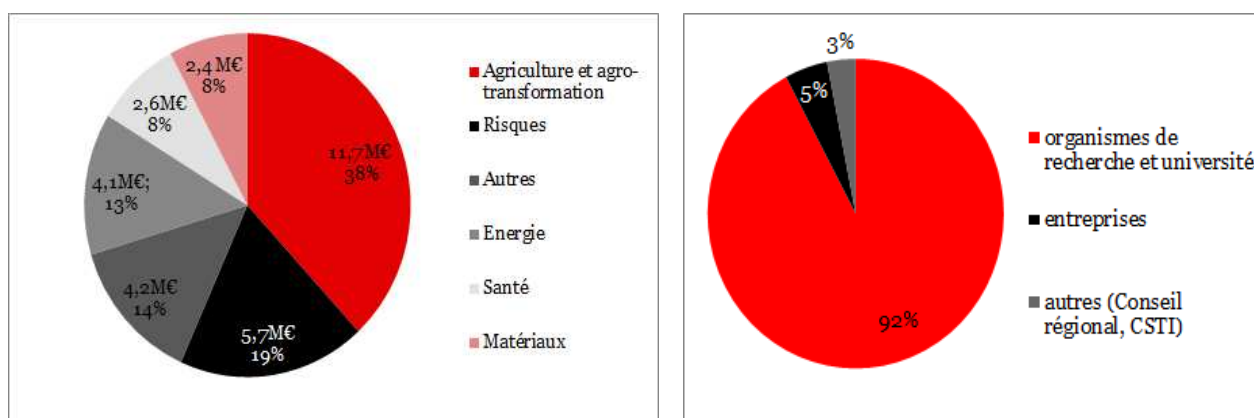
Elles se sont traduites par l’abondement du fonds DOM de garantie des prêts bancaires de l’AFD (1,9 M€ en FEDER, 3,8M€ en coût total), l’abondement du fonds de capital investissement en gestion par la SAGIPAR (2 M€ en FEDER, 3,5 M€ en coût total), ainsi que par l’abondement du fonds de prêt d’honneur de Guadeloupe Active et de Réseau Entreprendre Guadeloupe (1,95 M€ en FEDER, 4,56 M€ en coût total). L’intervention en faveur de la SAGIPAR visait notamment à offrir une solution de capital risque pour les projets innovants d’entreprises du territoire.

La recherche et de l'innovation (mesure 1.4) a bénéficié de 30 M€ de FEDER programmé, soit une progression très importante par rapport à la période antérieure

La stratégie d'intervention a été cohérente avec les principaux thèmes de recherche et d'innovation du territoire. On y retrouve a posteriori les domaines de spécialisation de la Stratégie de Spécialisation Intelligente (S3) 2014-2020, à l'exception du domaine des industries créatives et culturelles.

La part des entreprises bénéficiaires directement de fonds est très résiduelle, la programmation a essentiellement soutenu des projets de recherche et développement portés par les centres publics de recherche, et très peu des projets d'innovation dans les entreprises.

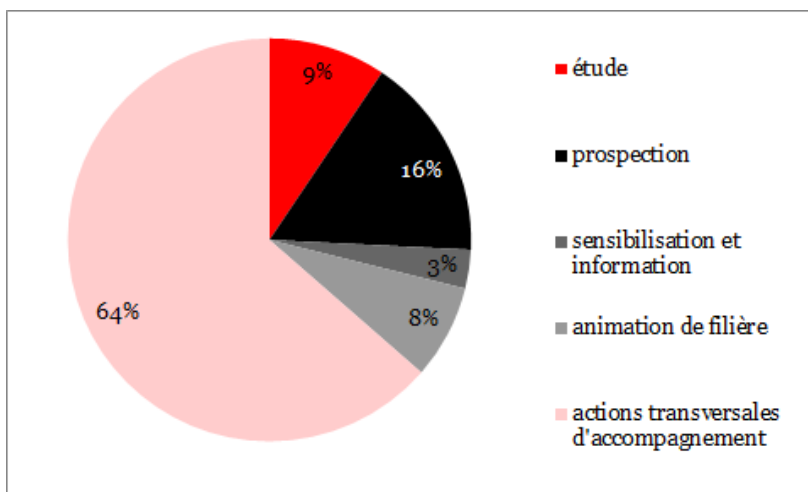
Figure 63 Les secteurs d'intervention dans le domaine de la RDTI et les types de bénéficiaires (mesure 1.4)



Source : PRESAGE (extraction avril 2014, dernier plan de financement validé) / Elaboration : Technopolis ITD – Amnyos

Les actions collectives (mesure 1.6) ont essentiellement porté sur de l'accompagnement collectif d'entreprise sur des thématiques transversales (gestion RH, design, performance, etc.) ou des missions de prospection (présence sur des salons et foires). En revanche, **peu d'entre elles ont visé la structuration de filières** d'activités économiques sur le territoire (8% de la programmation FEDER, essentiellement centrée sur le soutien aux actions du pôle de compétitivité Synergîle ou de l'association OPEN IT).

Figure 64 Les objectifs et sujets des actions collectives (mesure 1.6)



Source : PRESAGE (extraction avril 2014, dernier plan de financement validé) / Elaboration : Technopolis ITD – Amnyos

6.4.3 Les effets et impacts de l'intervention

Le programme opérationnel 2007-2013 de l'objectif « Compétitivité et Emploi » n'a pas été le tournant attendu en matière d'approche des fonds européens en Guadeloupe.

L'intervention FEDER au titre de la compétitivité et de l'innovation a davantage procédé d'une logique de consolidation/modernisation de l'existant, plutôt que de développement de nouvelles activités et structuration de secteurs d'activités.

Une dynamique positive d'innovation a toutefois été enclenchée dans les entreprises, et entre les entreprises et laboratoires. Elle demeure cependant fragile et circonscrite à quelques domaines.

6.4.3.1 Une dispersion des efforts peu cohérente avec les objectifs affichés de la stratégie d'intervention du PO en matière de soutien à l'investissement des entreprises

Les données renseignées dans PRESAGE sur les mesures d'aide à l'investissement productif et d'ingénierie financière ne sont pas toujours actualisées. Toutefois, sur la base de ces indications, on peut constater que le nombre de dossiers soutenus au titre de la mesure 1.1. est inférieur au prévisionnel ce qui révèle un montant moyen de FEDER programmé par dossier plus important qu'envisagé initialement. L'activité en matière d'ingénierie financière est également en décalage par rapport au prévisionnel, sans doute en partie parce que la valeur cible fixée en 2007 n'était pas cohérente avec la nature de l'intervention.

En matière d'emplois directs générés, les résultats font apparaître que pour 40 projets réalisés, 152 emplois directs ont été créés chez les bénéficiaires dans les 3 ans après le

solde de l'opération. Toutefois, le renseignement de cet indicateur dans PRESAGE est à prendre avec précaution, car il repose sur du déclaratif.

Tableau 26 Indicateurs de réalisation et résultat sur les mesures 1.1 et 1.2

Indicateur de réalisation	Unité	Valeur de référence	Valeur cible	Valeur réalisé
Nombre de projets aidés directement dans le cadre de l'objectif 1.1 (projets réalisés par les entreprises bénéficiaires avec le soutien du programme opérationnel)	Nb	N/A	400	40
Nombre d'entreprises bénéficiaires de l'ingénierie financière (nombre d'entreprises finançant leur programme d'investissement par le recours à l'ingénierie financière)	Nb	N/A	3000	742
Montant d'investissements réalisés (comptabilisation on du coût total des projets financés par le recours à l'ingénierie financière)	M€	N/A	350	5

Indicateurs de résultat	Unité	Valeur de référence	Valeur cible	Valeur réalisé
Emplois directs créés dans le cadre de l'objectif 1.1 (emplois créés chez le bénéficiaire de l'aide dans les 3 ans après le solde de l'opération du fait de la réalisation soutenue et qui ne l'auraient pas été en l'absence de subventions)	ETP	Nd	300	152
Nombre d'entreprises aidées ayant obtenu une certification ou un label qualité	Nbr.	Nd.	20	Non renseigné dans PRESAGE
Variation de la valeur ajoutée par entreprise aidée (mesure de la croissance des entreprises bénéficiaires (solde intermédiaire de gestion)	Nbr.	Nd	+2% à 5%	Non renseigné dans PRESAGE

Source : PRESAGE (extraction avril 2014, dernier plan de financement validé) / Elaboration : Technopolis ITD – Amnyos

Comme indiqué dans la section précédente, les aides à l'investissement productif au bénéfice des entreprises (mesure 1.1.) révèlent une dispersion du soutien à l'investissement productif des entreprises, que confirment les acteurs rencontrés.

Il n'y a pas eu de stratégie affirmée de ciblage de l'intervention, la règle du premier arrivé, premier servi ayant été appliquée. Il importe de noter toutefois que le service instructeur à partir de 2010 a décidé d'arrêter le financement de certains secteurs (le bâtiment par exemple), mais sans se fixer des priorités thématiques claires.

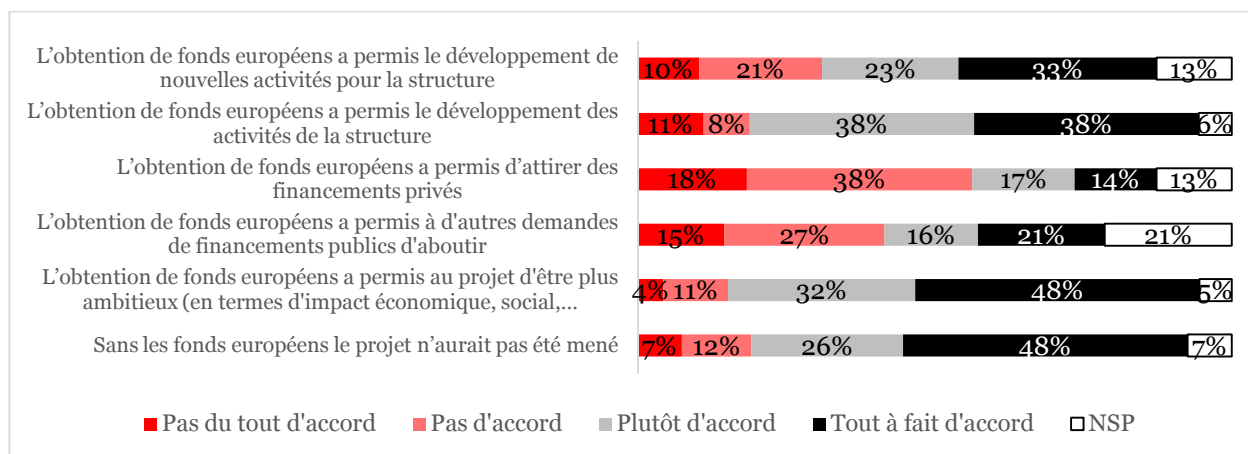
Cette « stratégie » est allée à rebours de la logique décrite dans le PO 2007-2013 qui entendait cibler les interventions sur les « secteurs d'activité d'avenir » (sans toutefois en donner une liste précise) et prioriser les projets structurants et innovants à forte valeur ajoutée. L'innovation devait être un critère important d'appréciation des projets, et permettait d'obtenir une bonification du taux de cofinancement de 10%. Force est de constater qu'à la lecture de la liste des bénéficiaires, ces principes ont été oubliés en cours de programmation, ce que révèle par exemple le soutien apporté à de nombreux restaurants et commerces de bouche.

Il ressort également des entretiens avec les acteurs que les critères d'examen des projets se sont principalement basés sur une analyse administrative de la complétude des dossiers. Peu d'attention aurait été ainsi portée à la capacité de gestion de projets de l'entreprise, à la cohérence du projet par rapport à la stratégie d'ensemble de l'entreprise, à la situation des fonds propres des entreprises sollicitant une subvention pour justifier de l'effet de levier de la subvention FEDER.

Pour autant, les bénéficiaires interrogés sont nombreux à considérer que le FEDER a eu un fort effet de levier. Dans 74% des cas, le projet se serait avéré irréalisable sans cet

apport. De même, 80% des répondants estiment que l'obtention de fonds européens a permis un développement plus ambitieux du projet. En revanche, seuls 31% des bénéficiaires interrogés estiment que l'obtention de fonds européens a eu un effet de levier sur les financements privés.

Figure 65 : La valeur ajoutée des fonds européens (par rapports à d'autres financements)



Source : Enquête électronique lancée entre le 6 mai et le 1er juillet 2014 auprès de 99 bénéficiaires du PO FEDER 2007-2013 / réalisation : Technopolis ITD et Amnyos – 97 réponses à la question

L'intervention du FEDER a été finalement plus orientée vers une logique défensive de modernisation et mise à niveau de l'appareil de production, que vers une logique offensive d'amélioration des performances de l'entreprise et de développement de nouveaux produits, procédés, services et marchés.

La programmation a également largement privilégié l'aide directe aux entreprises plutôt que l'aide sous forme d'instrument financier (5,8 M€), qui au-delà de l'investissement matériel aurait permis de financer davantage les investissements immatériels des entreprises.

Encadré 18 La problématique d'accès au financement des entreprises guadeloupéennes

L'accès aux financements est un problème central pour les entreprises régionales : les divers documents stratégiques sur l'économie et l'innovation qui ont été publiés au cours des dernières années (Diagnostic PO FEDER, Stratégie Régionale d'Innovation, SRDE...) placent d'ailleurs l'insuffisance de financements et les difficultés d'accès au crédit parmi les principaux obstacles au développement des entreprises locales. En effet, la création puis le développement des entreprises nécessitent des moyens financiers conséquents, alors même que les entreprises locales ont des difficultés à trouver les financements suffisants, en phase de démarrage comme en phase de développement. En particulier, l'accès au crédit bancaire est particulièrement difficile pour les petites entreprises, largement **majoritaires sur l'archipel**. Le tissu entrepreneurial est par ailleurs marqué par un taux de renouvellement (défaillance des entreprises à trois ans), et une structure financière fragile (trésorerie) qui ne facilite pas l'accès

au crédit bancaire. Le nombre de personnes morales qui font face à un interdit bancaire est d'ailleurs particulièrement élevé dans la région par rapport aux chiffres de la métropole¹²⁰. La crise sociale et économique de début 2009 a accentué les problèmes de trésorerie à court terme des entreprises en sortie de crise. Le Plan de Relance gouvernemental applicable jusqu'au 31/12/2010 a largement été utilisé répondant au ralentissement de la commande publique et des constructions de logements privés, aux conséquences des mouvements sociaux du début de l'année 2009, ainsi qu'à la fragilité du secteur agroalimentaire, dues aux conditions climatiques.

De plus, les instruments financiers mis en place en 2007 ont surtout servi d'instruments de consolidation et de maintien de l'activité, plus que d'outils de croissance proprement dite des PME¹²¹.

Depuis 2010, le fonds DOM s'est toutefois davantage orienté que par le passé sur la création d'entreprise (45% des montants garantis) que sur leur développement (27% contre 47% en 2009).

En matière de capital investissement (SAGIPAR), le nombre de dossiers ayant fait l'objet d'un financement est relativement peu important, et la stratégie d'investissement n'est pas suffisamment centrée sur l'amorçage de nouveaux projets d'entreprises et des filières d'avenir pour le territoire. Le FIRG ne répond pas encore sans doute aux attentes initialement fixées, et ne permet pas de répondre à la problématique de l'amorçage, en particulier pour les projets innovants, lacunes soulevées dans le cadre de la Stratégie régionale d'innovation (2009), et de la Stratégie de Spécialisation Intelligente (2013).

Les acteurs institutionnels et entreprises soulignent également que les dispositifs de financement des entreprises restent encore peu connus des entreprises elles-mêmes, sans nécessairement que les acteurs du financement (Conseil régional, FEDER, SAGIPAR, Guadeloupe Active, ADIE, AFD...) se coordonnent suffisamment entre eux pour assurer un décloisonnement des interventions de chacun.

6.4.3.2 Des actions collectives qui peinent à contribuer à la structuration de filières, mais contribuent clairement à la dynamique d'innovation des entreprises

Le résultat des actions collectives fait apparaître un bilan mitigé.

Tableau 27 Indicateurs de réalisation et de résultats de la mesure 1.6 (source : DIECCTE)

	Indicateurs	Cible PO*	Valeur atteinte**
Indicateurs de réalisation	Nombre d'actions collectives	50	47
Indicateurs de résultat	Nombre d'entreprises aidées dans le cadre d'une action collective	500	817 touchées en sensibilisation 230 entreprises accompagnées

¹²⁰ Rapport annuel IEDOM Réunion, 2010

¹²¹ Evaluation du SRDE Guadeloupe, juillet 2013, Technopolis pour Conseil régional de Guadeloupe.

	Nombre de partenariats industriels ou réseaux d'entreprises	10	8 projets innovants en partenariats financés sur le FEDER (Synergîle) 1 projet innovant collaboratif en agro-transformation 3 clusters : Synergîle, maritime, TIC
	Nombre d'emplois	Pas de cible	indicateur difficilement exploitable sur le court terme. Les actions collectives sont en général des actions de sensibilisation, formation ou méthodologie dont l'impact se mesure difficilement en emplois court terme, avec un lien direct difficilement démontrable.

*source : PO, page 121 ; ** source : DIECCTE

L'essentiel des actions collectives a porté sur des thématiques transversales (Figure 64), mais n'ont pas eu vocation à structurer de vraies filières économiques, problématique pourtant considérée comme stratégique dans le PO 2007-2013, et dans le prochain PO. Le PO a connu un échec sur la structuration de la filière TIC au travers de l'association OPEN IT qui n'a pas donné les résultats escomptés, ou du Cluster Maritime, dont la dynamique d'animation n'a pas encore réellement pris pour susciter de la collaboration effective entre entreprises.

Ces actions ont permis de **mettre en relation les entreprises** sur les thèmes en question, avec un fort niveau de satisfaction des participants, mais il s'agit d'actions ponctuelles qui ne se sont pas répétées, et qui n'ont pas enclenché des collaborations plus pérennes entre les entreprises.

Elles ont permis également, et c'est là une nouveauté, par rapport à la programmation antérieure, de **susciter des innovations dans les entreprises**, qu'elle qu'en soit la forme (organisationnelle, marketing, etc.). Plus de 11 actions collectives (sur 47) ont eu pour objectif l'innovation. Les deux succès de la programmation sont directement liés à la problématique innovation, et sont venus confirmer la dynamique engagée au sein de la mesure 1.4 (cf. 6.4.3.3).

Plus généralement, les actions financées ont révélé la **grande difficulté à faire travailler ensemble les entreprises et développer ces coopérations inter-entreprises**, alors même que cette forme d'accompagnement peut être très structurante pour les entreprises et le territoire.

Cette difficulté s'explique d'abord par l'attitude fortement individualiste des entrepreneurs (liée à une concurrence exacerbée entre un petit nombre d'entreprises sur un territoire exigu) et le manque de culture collaborative. Il y a également le manque d'appétence des entreprises pour les opérations de progrès impactant l'organisation ou les processus (plus intéressées par le financement des investissements matériels ou les exonérations diverses). A cela s'ajoute la difficulté à trouver des structures en mesure de porter ces actions collectives (à la fois en termes de temps et d'apport de contrepartie à la subvention FEDER) : Guadeloupe Expansion peut par exemple en porter une à deux par an, mais n'a pas les moyens de faire plus, les chambres consulaires utilisent peu cet instrument et préfèrent agir par leur propre moyen. Dès lors, ces actions nécessitent des efforts coûteux afin d'assurer en amont un accompagnement technique pour faire émerger le projet et convaincre les entreprises d'y participer.

Au-delà de ce bilan très contrasté, deux succès peuvent être mis en avant dont des leçons peuvent être tirées pour la programmation 2014-2020.

- **L'appel à projets innovants agro-transformation porté par Guadeloupe Expansion** a permis de soutenir 20 projets d'innovation sur deux éditions. S'il ne relève pas d'une approche filière, il est venu appuyer des petits projets d'innovation conduits dans une filière économique majeure du territoire, permettant de développer de nouveaux produits ou procédés. Les facteurs de succès de l'action ont reposé sur le caractère individuel des projets déposés par les entreprises, et sur le mode « appel à projets » relativement nouveau en Guadeloupe, qui a donné de la visibilité au dispositif.

L'action d'animation du pôle Synergile a fait émerger des projets collaboratifs de R&D. Financée jusqu'en 2012 par le FEDER, l'association Synergile a su à partir de 2010 réellement impulser une nouvelle dynamique de collaboration entre les entreprises adhérentes du pôle, et entre les entreprises et les organismes de recherche sur les technologies à développer pour le territoire. 80 projets ont été accompagnés par le pôle depuis 2010, 21 projets de R&D collaboratifs ont été labélisés, 8 sont financés à ce jour. Tous sont cofinancés sur fonds FEDER (au titre de la mesure 1.4.), ce qui révèle la difficulté toujours persistante des acteurs de l'innovation à accéder aux financements nationaux (ANR, FUI, BPIFrance) ou européens.

6.4.3.3 Une dynamique d'innovation positive enclenchée sur la période, mais à renforcer

L'innovation a constitué **une relative nouveauté** en 2006/2007. L'inscription de l'innovation comme axe du SRDE, puis du PO a été un signal important donné aux acteurs de la recherche, de la formation et aux entreprises.

Cette évolution n'a cependant pas totalement pris. Les projets de R&D portés par les acteurs publics de la recherche (cf. Figure 63) ont largement dominé la programmation. La mesure 1.4 du PO a souvent en effet été considérée comme « la » mesure dédiée aux acteurs de la recherche, et la communication s'est peu organisée en direction des entreprises, alors même qu'elles pouvaient y émerger. De fait, l'indicateur de réalisation relatif au nombre de projets innovants aidés dans les PME est en décalage avec les prévisions de 2007 (Tableau 287).

Tableau 28 Indicateurs de réalisation et de résultats de la mesure 1.4

Indicateur de réalisation	Unité	Valeur de référence	Valeur cible	Valeur réalisé
Nombre de projets de recherche soutenus dans les universités et instituts de recherche (nombre de projets structurants : projets qui mettent en synergie les différents acteurs de la recherche et en relation avec les priorités régionales (développement économique, santé...))	Nb	N/A	10	16
Projets de R&D du pôle de compétitivité SYNERGILE (projets associant au moins une entreprise et un laboratoire de recherche)	Nb	N/A	15	11
Nombre de projets innovants aidés dans les PME (nombre de projets constituant innovation en produits, organisation, procédés ou commercialisation)	M€	N/A	70	1

Indicateurs de résultat	Unité	Valeur de référence	Valeur cible	Valeur réalisé
Nombre de postes de chercheurs créés dans les instituts de recherche (CE 6)	Nb	850 (2006)	+30 (soit 880)	0
Nombre de réponses aux appels à projets nationaux et internationaux auxquels participent les organismes de recherches et les entreprises de la Guadeloupe	Nb	6 (2005-2007)	30	3
Nombre de cadres embauchés (cadre de formation niveau III minimum ou justifiant d'une expérience professionnelle correspondant aux responsabilités du poste, recruté pour mettre en œuvre ou coordonner un programme de recherche, de développement ou d'innovation)	Nb	5 aides au recrutement	20	7
Nombre d'emplois créés dans des activités de moyenne et haute technologie (emplois en entreprise ou en structure RDT)	Nb	N/D	50	2
Nombre de projets de collaboration entre instituts de recherche et entreprises aidées (CE 5) (la collaboration peut être un partenariat dans le cadre d'un projet RDI, aussi bien qu'une prestation sous-traitée par l'un ou l'autre des partenaires)	Nb	6 (2000-2006)	25	8
Nombre de brevets déposés pour des innovations en cours (brevets français ou internationaux déposés auprès de l'INPI par une entreprise ou tout organisme public ou privé engagés dans le développement d'un produit (bien ou service) innovant)	Nb	5 (sur les 5 dernières années)	10	0
Nombre de nouveaux produits ou procédés commercialisés	Nb	N/D	20	0

Source : PRESAGE (extraction avril 2014, dernier plan de financement validé) / Elaboration : Technopolis ITD – Amnyos

Les projets soutenus par le FEDER ont cependant insufflé une nouvelle dynamique en faveur de l'innovation, et ont permis de créer les bases d'un système régional d'innovation.

L'intervention des fonds européens (y compris FEADER¹²²) a accompagné la structuration d'une offre de recherche plus en lien avec les problématiques de développement du territoire, qui est un enjeu clé de visibilité des compétences scientifiques du territoire (premier potentiel de recherche ultra-marin), et d'une offre mieux adaptée aux besoins du territoire. L'insistance portée sur la valorisation et le transfert des résultats commence à porter ses fruits.

Le développement d'initiatives visant à favoriser une offre de formation supérieure plus en adéquation avec les besoins des entreprises est également un élément notable, qui conditionne aussi les processus d'innovation dans les entreprises (pas ou peu d'innovation sans main d'œuvre qualifiée) : mise en place de l'Ecole d'ingénieurs au sein de l'UAG (rentrée 2012-2013), création de la fondation UAG-GBH123, mise en place de la plateforme PARI (mise en relation des entreprises avec les étudiants de l'université pour la recherche de stages), etc.

L'élaboration d'une stratégie régionale d'innovation a constitué une prise de conscience collective de l'innovation comme outil de développement économique du territoire et a débouché sur la mise en place d'une cellule technique de concertation régionale plus efficace au plan opérationnel via la réunion conjointe CR-DRRT-DIECCTE sur les demandes de financement des projets innovants relevant des objectifs 1.4 et 1.6.2. C'est une avancée importante, résultant en un décloisonnement des acteurs et de leurs interventions. A ce réseau des financeurs, s'ajoutent, selon les thématiques, le cluster Synergîle, Guadeloupe Expansion, l'ADEME et la DAAF. Cependant, l'ensemble des

¹²² Voir la création du Réseau d'Innovation et de Transfert Agricole en Guadeloupe.

¹²³ Université Antilles-Guyane/Groupe Bernard Hayot

partenaires potentiels ne s'associe pas encore systématiquement à cette gouvernance opérationnelle de l'innovation : les consulaires et l'AFD par exemple.

La création du cluster/pôle de compétitivité adossé, Synergîle constitue le premier exemple réussi de rapprochement structuré entre monde de la recherche, de la formation et des entreprises du territoire. Il a contribué à fédérer des entreprises qui sont concurrentes, mais ont un intérêt à développer ensemble des projets innovants, qui ont trouvé leur financement dans la mesure 1.4. De fait l'essentiel des projets innovants de la mesure 1.4 sont issus du travail d'animation du pôle.

Il reste des **marges de progrès** encore importantes, sur des actions prévues par le PO 2007-2013 ou dans la SRI (2009), reprises aujourd'hui dans le PO 2014-2020.

La mise en place d'un véritable réseau régional des acteurs de l'innovation avec une tête de réseau en charge de l'animation constitue encore un enjeu central. Il est inscrit dans la SRI, mais n'a vu le jour que très tardivement (fin 2013) avec le recrutement de la tête de réseau. Il reste notamment à organiser le réseau, à convaincre les partenaires pressentis de s'y investir, à le doter d'outils de pilotage et de suivi des actions.

Les structures de transferts des connaissances et de soutien à l'innovation dans les entreprises, de type plateformes technologiques et/ou technopoles sont absentes en Guadeloupe. Ces actions, inscrites dans le SRDE et le PO, réaffirmées dans la SRI (2009) et la S3 (2013), n'ont pas encore vu le jour. Toutefois, l'étude de faisabilité d'une Technopole de Guadeloupe a été réalisée (décembre 2012) et a débouché sur la création d'une pépinière d'entreprises innovantes à Baie Mahaut (fin 2013), avec pour objectif d'ici à 2020 de constituer une véritable technopole.

Le financement de l'amorçage des projets d'innovation (technologique ou non) reste problématique, en l'absence par exemple d'outils simples comme il en existe en Métropole (Prestation Technologique Réseau des Réseaux de Diffusion Technologique), et d'un fonds dédié à l'amorçage de projets innovants (les fonds de capital investissement gérés par la SAGIPAR ciblent les entreprises établies sur des projets présentant un risque peu élevé).

La structuration de secteurs d'activité autour de la problématique « innovation », en dehors de Synergîle dans le domaine des ENR et des matériaux, et permettant de faire l'interface entre la recherche, la formation et les entreprises reste à faire (par exemple dans le numérique, dans l'agro-alimentaire).

7. Conclusions

La mise en œuvre des fonds européens 2007-2013 est un exercice délicat et complexe qui mobilise un grand nombre d'acteurs.

Au regard du profil de la programmation 2007-2013 fortement orientée sur les infrastructures et le rattrapage structurel, la logique de la programmation 2014-2020 impulsée par la Commission européenne qui impose un ciblage des interventions sur l'innovation et le développement économique constitue un défi.

Quelques leçons nous paraissent devoir être tirées en vue de la période 2014-2020 pour répondre à ce défi pour l'ensemble des fonds européens.

Il y a sans doute lieu de concevoir **un système de pilotage plus stratégique** des programmes qui soit davantage orienté vers une logique de résultat plutôt que vers une logique de programmation comptable. Ce pilotage doit conduire dans certains cas les autorités de gestion à ne pas programmer immédiatement des dossiers pour laisser le temps de faire émerger des projets en phase avec les résultats attendus des programmes.

Ce pilotage plus stratégique doit s'appuyer sur **une meilleure articulation entre les fonds** européens. L'articulation des interventions des fonds européens est particulièrement nécessaire dans le cadre de stratégies sectorielles (tourisme par exemple) où les enjeux sont multiples (innovation, montée en gamme de l'offre, marketing, compétences etc.) et appellent donc une réponse intégrée. Par exemple, la montée en gamme d'un acteur de l'hôtellerie peut supposer une amélioration de ses infrastructures (FEDER) mais également le développement des compétences des salariés (FSE) voire des recrutements, ainsi que l'intégration d'enjeux liés par exemple à la transition énergétique (FEDER). Et cette stratégie de montée en gamme peut également s'accompagner de mesures destinées à accroître l'approvisionnement en produits locaux des structures hôtelières (FEADER). Cette articulation n'a pas toujours été effective et les bénéficiaires comme les services gestionnaires ont pu manquer de visibilité.

En termes opérationnels, la mise en place de la cellule partenariale pour la période 2014-2020 s'inscrit dans cette logique. Il y a peut-être lieu de la prolonger en testant la possibilité de comités de programmation interfonds sur des thématiques transversales à l'ensemble des fonds (tourisme, innovation, compétitivité, énergie...) permettant sur le thème considéré d'explorer les combinaisons inter-fonds possibles. Cela doit passer également par un décloisonnement des fonds au niveau des services techniques. A titre d'exemple dans le domaine de l'innovation, il semblerait que les synergies FEDER/FEADER dans le domaine de l'agro-transformation n'aient pas été suffisamment exploitées, faute de communication suffisante.

Un pilotage plus stratégique de la programmation nécessite **un système de suivi des programmes européens plus performant** que ce qu'il est aujourd'hui. L'absence de données de suivi sur les effets des actions (emplois ou insertion des participants formés dans le cadre du FSE ; évolution du chiffre d'affaires des entreprises soutenues dans le cadre du FEDER par exemple) constitue un frein sérieux à un pilotage « intelligent » des programmes, basé sur des « évidences ». Cela suppose de mettre des moyens plus conséquents sur la fonction de suivi et monitoring de la programmation, pour ensuite pouvoir l'évaluer, en définissant un programme d'évaluation thématique ex ante et en se dotant des outils appropriés, par exemple la mise en place d'enquêtes électroniques annuelles ou biannuelles sur le devenir des participants au FSE, la

signature de partenariats nécessaires (avec l'INSEE par exemple) pour collecter des données tout au long de la programmation.

De tels efforts devront être en priorité dirigés sur le suivi des indicateurs de résultat, mais surtout des indicateurs de réalisation qui sont intégrés au cadre de performance de chacun des axes des PO 2014-2020. Leur examen conditionnera en effet le versement par la Commission européenne des tranches de financement supplémentaires.

Une communication plus offensive, moins générique, et donc plus adaptée aux différentes thématiques est une condition clé de réussite de la prochaine programmation. Les fonds européens sont connus de nom en Guadeloupe, mais leurs résultats et leurs effets le sont peu.

En lien avec l'approche inter-fonds et par thématique transversale, l'organisation de sessions de communication ciblées thématiquement, en s'appuyant davantage sur les têtes de réseau et organisations intermédiaires peut s'avérer pertinente. De même qu'une communication systématique par les services instructeurs en direction des maîtres d'ouvrage sur les complémentarités possibles entre les fonds.

Ces actions de communication doivent également pouvoir s'appuyer sur la capitalisation sur les résultats du programme et les opérations exemplaires.

La communication est une condition clé du succès, à condition toutefois de garantir des délais d'instruction, puis de paiement raisonnables. Ce qui suppose une fluidité des communications entre les différents services instructeurs au sein d'un même fonds, et entre les fonds.

Dans le cas particulier du FEDER, trois pistes d'amélioration devraient compléter l'approche stratégique, en vue notamment de renforcer le ciblage des interventions dans le domaine de l'innovation et du développement économique, principal défi de la future programmation.

Il s'agira de revoir les méthodes de programmation au fil de l'eau qui ont prévalu jusqu'ici, pour la combiner avec des appels à projets thématiques ou non permettant d'orienter la programmation dans la direction souhaitée. Cela signifie également d'aller au-delà de l'examen administratif des dossiers et d'interroger l'incitativité de l'aide FEDER, en particulier dans le domaine du soutien aux entreprises.

Cela peut supposer aussi de revoir les systèmes de bonification des aides en fonction des sujets en proposant des taux de cofinancement plus faibles, mais des taux de bonification plus élevés (10% de bonification pour un projet innovation est très peu incitatif).

L'accompagnement technique des porteurs de projet, condition clés de l'accès aux fonds, en particuliers dans les TPE, mais aussi dans les petites collectivités locales devra être renforcé, en particulier sur les sujets requérant des expertises techniques (eau, assainissement, production d'énergie renouvelable, efficacité énergétique...).

Dans le cas du FSE, alors que la programmation actuelle a privilégié le renforcement de l'employabilité et de la certification des personnes, le principal défi est de faciliter la relation demandeur d'emploi / employeur en renforçant l'usage particulièrement des outils de médiation active (alternance, apprentissage, immersion en entreprise, stages longs y compris en mobilité) et d'orientation vers les secteurs d'avenir (en particulier ceux de la Stratégie de spécialisation intelligente).

Le second défi est de construire des parcours individuels tenant compte du niveau de départ des participants. Cette construction de parcours se justifie d'autant plus que le chômage de longue durée comme le chômage des jeunes sont très élevés et qu'il s'agit d'éviter quand il est encore temps la spirale négative vers l'exclusion du marché du travail, puis la pauvreté et la marginalisation avec ses conséquences.

Annexe A Liste des tables, figures et encadrés

A.1 Table des illustrations

Figure 1	Le poids des fonds européens 2007-2013 en Guadeloupe en regard des investissements des administrations publiques régionales.....	8
Figure 2	Le poids des fonds européens 2007-2013 dans le total des investissements publics et privés réalisés	9
Figure 3	Montants FEDER maquetés, programmés et payés	17
Figure 4	Montants FEDER programmés par domaine d'intervention	19
Figure 5	Taux de programmation/maquette par domaine d'intervention du FEDER.....	19
Figure 6	Montants FEDER programmés par domaine d'intervention à Saint-Martin.....	20
Figure 7	Contreparties publiques et privées mobilisées dans le cadre du PO FEDER 2007-2013 (M€)	22
Figure 8	Effet de levier du FEDER par domaine d'intervention	22
Figure 9	Contreparties publiques et privées mobilisées dans le cadre du PO FEDER 2007-2013 par domaine d'intervention (M€)	23
Figure 10	Montants FSE maqueté, programmé et payé.....	25
Figure 11	Répartition du montant du FSE programmé (hors AT) et du nombre d'actions cofinancées par le FSE par thème d'intervention (en M€ ou en unités)	26
Figure 12	Taux de programmation du FSE par thème d'intervention (en % du montant de la maquette financière initiale).....	27
Figure 13	Répartition du montant du FSE programmé et taux de programmation du FSE par objectif du PO à Saint-Martin (en M€ et en % du montant de la maquette financière initiale)	28
Figure 14	Répartition du coût total des actions cofinancées par le FSE par type de financement programmé (hors AT) par thème d'action (%).....	29
Figure 15	Montants FEADER maquetés, programmés et payés	31
Figure 16	Taux d'avancement de la programmation FEADER par domaine d'intervention (31 décembre 2013)	32
Figure 17	Taux de paiement du FEADER par domaine d'intervention (30 avril 2014).....	32
Figure 18	Montants FEP maquetés, programmés et payés	34
Figure 19	Montants FEP programmés par domaine d'intervention	35

Figure 20	Taux de paiement par type d'intervention du FEP	35
Figure 21	Contreparties publiques et privées mobilisées dans le cadre du FEP 2007-2013	36
Figure 22	Effet de levier du FEP par domaine d'intervention	36
Figure 23	Contreparties publiques et privées mobilisées dans le cadre du FEP 2007-2013 par domaine d'intervention (M€)	37
Figure 24	Nombre d'entreprises <u>directement</u> bénéficiaires d'un cofinancement FEDER (hors doubles comptes)	39
Figure 25	Part des montants FEDER programmés allant à des bénéficiaires publics et privés (incluant l'assistance technique)	40
Figure 26	Montants FEDER programmés par type de bénéficiaire (incluant l'assistance technique)	40
Figure 27	Un PO FEDER 2007-2013 encore majoritairement orienté vers le rattrapage structurel (hors assistance technique)	41
Figure 28	Part des dépenses d'infrastructures* dans le total des montants FEDER programmés	42
Figure 29	Montant de dépenses d'infrastructures* par domaine d'intervention du FEDER	43
Figure 30	Répartition du montant du FSE programmé et du nombre d'actions cofinancées par le FSE par type de bénéficiaires (en M€ ou en unités)	44
Figure 31	Répartition des participants aux actions cofinancées par le FSE sur la période 2007-2013 selon l'âge et le sexe	46
Figure 32	Répartition des participants aux actions cofinancées par le FSE sur la période 2007-2013 selon le niveau de formation et le statut sur le marché du travail	46
Figure 33	Répartition des participants aux actions cofinancées par le FSE sur la période 2007-2013 et de la population guadeloupéenne et de Saint-Martin selon l'âge et le sexe	47
Figure 34	Répartition des participants aux actions cofinancées par le FSE sur la période 2007-2013 et de la population guadeloupéenne et de Saint-Martin selon le niveau de formation et le statut sur le marché du travail	48
Figure 35	Montants FEADER programmés par domaine d'intervention (M€)	49
Figure 36	Montants FEADER programmés en faveur de la compétitivité du secteur agricole par type d'intervention	49
Figure 37	Nature des investissements dans le cadre de la mesure modernisation des exploitations agricoles (en nombre de projets programmés)	50

Figure 38 Filières soutenues par le FEDER au titre de la mesure modernisation des exploitations agricoles (en nombre de projets programmés)	51
Figure 39 Nombre de projets programmés par domaine d'intervention	51
Figure 40 Montants FEADER programmés (et nombre de projets programmés) au titre des mesures compensatoires et agroenvironnementales par type d'intervention.....	52
Figure 41 Montants FEADER programmés (et nombre de dossiers programmés) au titre du développement rural par type d'intervention.....	53
Figure 42 Montants FEP programmés par type de bénéficiaires.....	54
Figure 43 Part des dépenses d'infrastructures dans le total des montants FEP programmés.....	55
Figure 44 Résultats perçus par les entreprises des actions cofinancées par le FEDER	58
Figure 45 Indice de participation de la population aux actions cofinancées par le FSE selon l'âge, le sexe, le niveau de formation et le statut sur la situation sur le marché du travail	64
Figure 46 Effets et impacts du FSE observés par les bénéficiaires répondant à l'enquête sur la période 2007-2013	66
Figure 47 Répartition de la population de Guadeloupe et de Saint-Martin âgée de 15 ans et plus par niveau de formation en 2006 et en 2011 (en %)	67
Figure 48 Evolution de la production et des expéditions de bananes ..	70
Figure 49 Perception des bénéficiaires du FEADER en matière de maintien ou création d'emploi.....	71
Figure 50 La valeur ajoutée du FEADER (par rapport à d'autres financements)	72
Figure 51 Résultats perçus par les entreprises grâce aux actions cofinancées par le FEADER.....	73
Figure 52 Perception générale des effets du FEADER en Guadeloupe	74
Figure 53 Répartition des déchets collectés en déchèteries en 2012 (Observatoire des Déchets).....	85
Figure 54 Répartition des financements sur les projets déchèteries et bornes d'apport volontaire	86
Figure 55 L'aide au fret mobilisée par les entreprises du secteur des déchets	88
Figure 56 Profil de l'intervention FEDER 2007-2013 (programmé) de la Guadeloupe dans le domaine « eau et assainissement »	93

Figure 57	Plan assainissement 2012-2018 - Tableau de bord des stations citées dans les contentieux ERU- Situation au 1er janvier 2014	94
Figure 58	Principales données de réalisation du PO FEDER associées au champ du tourisme sur la période 2007-2013 en Guadeloupe et à Saint-Martin (en unités et en milliers d'euros)	101
Figure 59	Principales données de réalisation associées aux trois axes d'intervention du FEDER dans le secteur du tourisme sur la période 2007-2013 en Guadeloupe et à Saint-Martin (en unités et en milliers d'euros)	102
Figure 60	Evolution d'indicateurs macro-économiques du secteur du tourisme en Guadeloupe sur la période 2007-2013 (base 100 = 2007).....	105
Figure 61	– Les grands secteurs d'activité ciblés par la mesure aide à l'investissement productif (mesure 1.1.).....	116
Figure 62	– Les codes d'activité NAF (rév. 2 2008 - niveau 3) ciblés par la mesure aide à l'investissement productif (mesure 1.1. – dossiers supérieurs à 300 K€ FEDER)	117
Figure 63	Les secteurs d'intervention dans le domaine de la RDTI et les types de bénéficiaires (mesure 1.4)	118
Figure 64	Les objectifs et sujets des actions collectives (mesure 1.6)..	119
Figure 65	: La valeur ajoutée des fonds européens (par rapports à d'autres financements)	121

A.2 Table des tableaux

Tableau 1 Bilan financier de la programmation 2007-2013	7
Tableau 2 Le poids des fonds européens 2007-2013 en Guadeloupe en regard des investissements et de la valeur ajoutée des administrations publiques régionales	8
Tableau 3 Le poids des fonds européens 2007-2013 dans le total des investissements publics et privés réalisés et au regard du PIB	9
Tableau 4 Bilan des montants financiers consacrés à l'Assistance Technique (AT) dans le cadre de la programmation des fonds européens 2007-2013 en Guadeloupe.....	11
Tableau 5 Estimation des moyens humains consacrés à l'assistance technique dans le cadre de la programmation 2007-2013 (hors tâches réalisées au titre de service consulté)	12
Tableau 6 Estimation du coût total de gestion des fonds européens 2007-2013.....	13
Tableau 7 Estimation du coût total de gestion des fonds FEDER, FSE, FEADER, FEP 2007-2013 en Guadeloupe : analyse détaillée par fonds	14
Tableau 8 Les objectifs du Programme Opérationnel FEDER 2007-2013 de la Guadeloupe	16
Tableau 9 Les objectifs du Programme Opérationnel FSE 2007-2013 de la Guadeloupe	24
Tableau 10 Les objectifs du Programme de Développement Rural (FEADER) 2007-2013 de la Guadeloupe	30
Tableau 11 Les objectifs du Fonds européens pour la Pêche de la Guadeloupe 2007-2013	33
Tableau 12 Indicateurs relatifs à l'activité agricole en Guadeloupe.	68
Tableau 13 – Indicateurs de situation à 2007 de la situation des déchets (estimations).....	80
Tableau 14 Profil de l'intervention FEDER 2007-2013 (programmé) dans le secteur des déchets.....	82
Tableau 15 Indicateurs de réalisation et de résultat du DOMO 2007-2013 dans le domaine des déchets	82
Tableau 16 La valorisation matière des déchets collectés en 2012 et 2013 (Observatoire des déchets)	86
Tableau 17 Indicateurs de la situation à 2007 de la situation en Guadeloupe en matière d'eau potable et d'assainissement des eaux usées	90

Tableau 18	Synthèse des objectifs du Programme FEDER 2007-2013 de la Guadeloupe	91
Tableau 19	Synthèse des montants FEDER engagés par l'Union européenne et des coûts totaux éligibles dans le domaine « Eau et assainissement » : Guadeloupe et Iles du Nord.....	91
Tableau 20	Indicateurs de réalisation du DOMO FEDER 2007-2013 de la Guadeloupe dans le domaine « Eau et assainissement »	95
Tableau 21	Indicateurs de résultat du DOMO FEDER 2007-2013 de la Guadeloupe dans le domaine « Eau et assainissement ».	96
Tableau 22	Rendement du Réseau Guadeloupe (hors Ile du Nord)	.97
Tableau 23	Indicateurs prévus dans le DOMO du PO FEDER 2007-2013	106
Tableau 24	Indicateurs de situation économique de la Guadeloupe en 2007 / 2012.....	114
Tableau 25	Profil de l'intervention du FEDER en faveur de la compétitivité et de l'innovation : FEDER programmé et taux de cofinancement par mesure	116
Tableau 26	Indicateurs de réalisation et résultat sur les mesures 1.1 et 1.2	120
Tableau 27	Indicateurs de réalisation et de résultats de la mesure 1.6 (source : DIECCTE)	122
Tableau 28	Indicateurs de réalisation et de résultats de la mesure 1.4	124

A.3 Liste des personnes interrogées

Institution régionales	Personne	Fonction
ADEME	Jérôme DANCOINES	Chargé de mission déchets
ADEME	Youri KANCEL	Ingénieur Energie FEDER
AFD	Jean-Yves CLAVEL	Directeur
AMG	Leslie VEREPLA	CATC
ANGOT BRUNO	Bruno ANGOT	Gérant
ANTILLES ENVIRONNEMENT RECYCLAGE	Ludovic FIERS	Gérant
AQUARIUM DE LA GUADELOUPE	Philippe GODOC	Directeur
ASP	Pierrette PETIT	Chef du service agricole, développement rural et pêche
ASP	Marie-Christine MANNE	Responsable OSIRIS
CCI	Gladys MOUTOU	Assistante Technique à l'Hôtellerie et au Tourisme
CHAMBRES REGIONALES DES COMPTES	Bertrand DIRINGER	Président
COLLECTIVITE DE SAINT-MARTIN	Rodrigue ANGELY	Directeur des politiques contractuelles
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATIONS DU SUD BASSE-TERRE	M. MADINECOUTY	DGS
COMMUNE DE SAINT-FRANCOIS	Catherine COSAQUE	Directrice des services techniques
CONSEIL GENERAL	Steve GUILLAUME	DAEPFL
CONSEIL GENERAL	Stéphanie LETICEE	DSIE
CONSEIL GENERAL	Raymond SONOR	Directeur des politiques agricoles, foncières et environnementales
CONSEIL REGIONAL	André BON	Directeur de l'environnement et du cadre de vie
CONSEIL REGIONAL	Diane FLEMING	Coordonnatrice au service de l'instruction des aides aux entreprises
CONSEIL REGIONAL	Vanessa WECK	Chef du service de la recherche et de

		l'innovation
CONSEIL REGIONAL	Monique APAT	Directrice du tourisme, des transports et du désenclavement numérique
CONSEIL REGIONAL	Nathalie ISSAC	Adjointe de la directrice / Chef du service Tourisme
CONSEIL REGIONAL	Jessica JULAN-AUBOURG	Responsable Service Pêche
CONSEIL REGIONAL	Marie-Line SARTHAL	Responsable du service des affaires européennes
CONSEIL REGIONAL	Elodie GENGOUL	Responsable administratif, juridique et financier, subventions globales FEDER/FSE
CONSEIL REGIONAL	Agathe VINCENOT	Service des affaires européennes, Chef du service de la coopération régionale
CONSEIL REGIONAL	Angela CLAUDION	Chef du service des affaires européennes
CONSEIL REGIONAL	Nathalie ISSAC	Chef du service Tourisme
CTIG	Sophie SAINT-CHARLES	Chef du service prospection
CTIG / GRAND PORT MARITIME DE LA GUADELOUPE	Willy ROSIER	Directeur du CTIG
DAAF	Didier FASSION	Chef de la Mission Europe
DAAF	Maggy DORVILLE	Responsable axe 4 du PDR
DAAF	Landry SEGA	Responsable axe 2 du PDR
DEAL	Christine VIGNON	SRN
DEAL	Kelly OSSEUX	SRN / Pôle eau
DEAL	Martine WHITE SINIVASSIN	FTES
DIECCTE	Ludovic De GAILLANDE	Responsable du département innovation et compétitivité des entreprises
DIECCTE	Lambert DINGUI	Chef du service FSE
DIRECTION DE LA MER	Romain GUILLOT	Adjoint au directeur
DRRT	Maria POCHOT	
DRRT	Bernard FILS-LYCON	Délégué régional
ECODEC SAS	Ludovic FIERS	
GÎTE KOKO PLAJ-PISCINE	Pascal BERVILLE	Gérant

IDEOM	Florence MAR	Directrice adjointe
IDEOM	Bérangère CALLAMAND	Responsable Etudes et établissements de crédit
INSEE	Jean-Eric PLACE	Directeur
SGAR	David PONCET	Chargé de mission aménagement du territoire et développement durable
SGAR	Céline CALABRE- ZEBUS	Adjointe au chef de la cellule Europe
SGAR	Jean-François BROLIRON	Responsable PRESAGE
SITA VERDE	Olivier DUFAUX	Responsable site
SOCIETE D'EXPLOITATION TOURISTIQUE PIERRE ET VACANCES GUADELOUPE	Alexandre MOROSOLLI	Directeur de site
SOCIETE NOUVELLE DE RECUPERATION (SNR)	Alain MONTJEAN	Gérant
SUD ANCRAGE (MARINA RIVIERE-SENS)	Jeanne RIPPON	Gérante
SYNDICAT DE VALORISATION DES DECHETS DE LA GUADELOUPE (SYVADE)	Mme VALMA	DGA
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU ET ASSAINISSEMENT DE LA GUADELOUPE (SIAEAG)	Jérôme BACCI	Directeur

A.4 Extrait graphique de l'interface D2 du logiciel Viziaprog, relative à la situation des participants à l'issue de l'opération

Tableau D2 - Situation des participants à l'issue de l'opération

Vous consultez les données cumulées depuis le début du programme jusqu'à la dernière mise à jour - (22-06-2014) ▼
Attention, cette sélection ne s'applique qu'à ce tableau

Afficher uniquement les données de la tranche annuelle Sélectionner un année ▼

Situation des participants à l'issue de l'opération depuis le début du programme jusqu'au 22-06-2014 (dernière mise à jour)

Tableau D2	Prévisionnel			Réalisé		
	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes
Indicateurs exprimés en nombre de participants						
Jeunes arrivant au terme de leur contrat d'apprentissage	0	0	0	0	0	0
Jeunes concernés par les actions de soutien en ZEP	0	0	0	0	0	0
Jeunes élèves handicapés concernés par le programme d'intégration scolaire	141	0	141	0	0	0
Parcours de formation terminé (jeunes <26)	13	0	13	31	0	31
Bénéficiaires d'initiatives en faveur du dialogue social	0	0	0	0	0	0
Bénéficiaires arrivés au terme de l'opération	156	23	133	669	31	638
Accès à un emploi temporaire ou saisonnier	2	0	2	2	0	2
Parcours de formation qualifiante certifiée (validée)	56	23	33	57		34
En création d'activité	7	0	7	5		5
Personnes illettrées	33	0	33	3		3
Personnes formées en Français langue étrangère	0	0	0	0		0
Rmistes accédant aux actions de chantiers d'insertion	0	0	0	0		0
Bénéficiaires de la formation par la mobilité hors Guadeloupe	0	0	0	0		0
Salariés formés dans les entreprises	0	0	0	0		0
Stagiaires formés dans les métiers de l'hôtellerie et du tourisme	0	0	0	69		2
Personnes formées dans le domaine médico	90	83	7	126		114
Chercheurs bénéficiaires de bourses doctorales	0	0	0	22	4	18
Autres sorties positives (non précisées)	0	0	0	3	0	3
Autres sorties (de nature indéterminée)	0	0	0	0	0	0
Total des sorties positives	120	1	119	167	5	162
Total de ruptures ou d'abandons des participant	25	0	25	50	0	50
BTP	16	1	15	49	2	47
Médico	3	0	3	99	12	87
Tourisme, hôtellerie, restauration	4	0	4	15	0	15
Agriculture, Maritime	69	37	32	97	28	69
Tertiaire, commerce, distribution	27	33	-6	406	31	375
Secteur TIC	0	0	0	44	0	44
Art, Culture	0	0	0	0	0	0
Secteur Sportif	0	0	0	0	0	0
Mécanique, électricité, électronique	0	0	0	13	0	13
Autre secteur	42	30	12	54	34	20
Indicateurs exprimés en nombre d'emp						
Création d'un premier emploi pour des jeunes diplômés	0	0	0	0	0	0
Création d'emplois dans le secteur de l'hôtellerie et du tourisme	0	0	0	0	0	0

ViziaPROG FSE / PRESAGE - Date de validité : 22-06-2014

Nota :

Ce tableau est la somme de 35 dossiers dont au moins un indicateur est renseigné en réalisé et des 16 dossiers dont au moins un indicateur est renseigné en prévisionnel dans PRESAGE Web sur les 751 dossiers pour lesquels des données de D2 sont à saisir, soit un taux de 4,7 % en réalisé

Attention de ne pas comparer les taux de saisie des tableaux D1, D2 et D3, certains dossiers pouvant être validés pour D1 et non saisis pour D2 et D3, à des étapes différentes de traitement du dossier.